This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 595673 DUPL

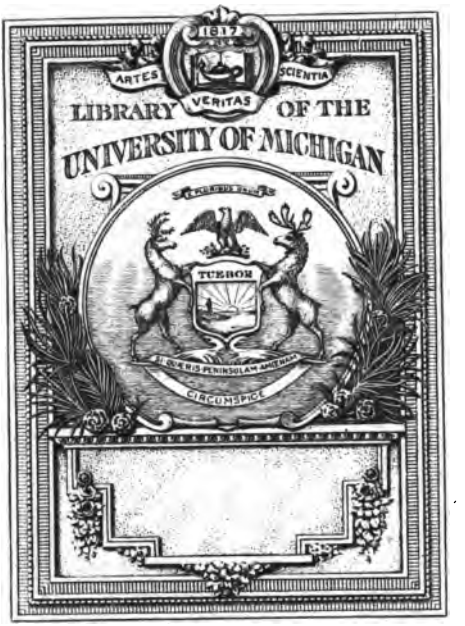
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

LETTRES
CRITIQUES
ET
POLITIQUES.

Dubuisson, Paul Ulrich.

LETTRES
CRITIQUES
ET
POLITIQUES,
SUR
LES COLONIES & LE COMMERCE
DES VILLES MARITIMES DE FRANCE,
Adreſſées à G. T. RAYNAL.

*PAR M. ***.*

Eſtimons-nous beaucoup les productions des Colonies? Je crois qu'on n'en ſaurait douter : pourquoi donc prenons-nous ſi peu d'intérêt à leur proſpérité, & à la conſervation des Colons?

Hiſt. Ph. des deux INDES.

A GENÊVE,
Et ſe trouve à PARIS,

M. DCC. LXXXVI.

HF
3558
.W5
D82

13-141679

CRAINDRE de publier des vérités à l'instant qu'elles peuvent être utiles ; n'oser attaquer de dangéreuses opinions, parce qu'elles sont accréditées ; hésiter de détruire l'erreur, de peur de déplaire aux esprits qui s'en trouvent imbus, vains ménagemens, fausses considérations, pusillanimes égards loin de nous, loin de nos écrits qui nous en paraîtraient justement avilis.

Qu'un Écrivain timide compte soigneusement les suffrages, au lieu de les apprécier, & que, tremblant d'en perdre un seul, s'il choque ouvertement la manière de penser générale, il mesure, sur le genre d'im-

preſſion qu'il cherche à faire, le genre d'expreſſion qu'il veut employer, ce ſervile calcul eſt au-deſſous de moi. Loin de ſe moduler au gré des paſſions des hommes, ma voix ne recevra ſon ton que de la vérité.

O ſainte vérité, objet digne du plus beau zèle, je vous ai dès long-tems conſacré, & le tribut de mes facultés intellectuelles, pâle & faible rayon que vous ſeule animez, & cette bouche peu éloquente, mais pure, & cette plume peu exercée, mais ſincère!

Un Arrêt du Conſeil d'État du Roi, en date du 30 Août 1784, permettant l'entrée dans pluſieurs Ports des Colonies, de quelques objets d'ur-

gente néceſſité, par la voie du Commerce étranger, vient d'exciter une fermentation générale dans tous les eſprits, & des ſenſations diamétralement oppoſées.

Tandis que les Colons recevaient ce Réglement avec reconnaiſſance, & comme le gage d'un ſecond plus favorable à leurs beſoins, & d'une utilité plus étendue, les Négocians des Ports de France l'ont voulu regarder comme attentatoire aux principes prohibitifs, qu'ils s'imaginent être le précieux fondement de leur exiſtence & de leurs richeſſes. De-là, générales alarmes, manœuvres ouvertes & cachées, attaques ſourdes & publiques, clameurs de toutes parts.

Le Gouvernement, qui, depuis plus de vingt années, ſe trouve livré à une dangéreuſe fluctuation d'idées ſur les prétentions & réclamations reſpectives des Colons & des Négocians, a paru deſirer que cette matière fût enfin éclaircie par des diſcuſſions lumineuſes.

La lice ouverte, les Écrivains des deux partis ſe ſont préſentés, meſurés, terraſſés, relevés, à-peu-près avec les mêmes pertes & d'égaux avantages. Mais malheureuſement, tous étaient ou Colons, ou Commerçans, tous s'accuſaient réciproquement de partialité; & tous, en effet, dans leurs principes & leurs conſéquences, ſe ſont conſidérés excluſivement. Le *Moi*, ce *Moi* contraire à l'inveſ-

tigation de toute vérité, ce *Moi* faſcinateur des meilleures vues, a laiſſé ſentir ſon inſidieuſe influence, même dans les eſprits qui paraiſſaient devoir être le plus conſacrés à l'inſtruction.

Un tel reproche ne pourra du moins m'être fait. Ne tenant par aucuns liens, ni aux Commerçans des Ports de France, ni aux Habitans des Colonies, ſi je poſe des principes qui choquent ceux des uns ou des autres, l'intérêt perſonnel, qui ſait ſi bien maſquer l'erreur, ne me les aura pas dictés, & ma voix dégagée de tous rapports aſſerviſſans, aura peut-être, par cette raiſon, le droit de ſe faire entendre, & d'inſpirer quelque confiance.

J'ajouterai qu'une longue ſuite d'obſervations faites ſur les lieux ſont mes titres pour entreprendre un travail que les circonſtances préſentes peuvent rendre de quelque utilité.

Que ceux qui peuvent le bien, laiſſent tomber un regard ſur ces lignes tracées par le zèle & l'impartialité; qu'ils ne craignent point d'y trouver les ſpéculations de l'homme cupide, ou les raiſonnemens de l'Ecrivain prévenu. Mais s'ils y rencontrent quelquefois les énergiques expreſſions d'une ame vivement affectée, qu'ils les pardonnent au motif qui les inſpire, au deſir d'être utile à ſes concitoyens.

Eh ! que ne puis-je, en effet,

anéantir à jamais ces ſyſtêmes faux & ruineux, qui diſtinguent ce qui eſt avantageux aux Colonies, d'avec ce qui eſt lucratif au Commerce de France. Les moyens d'améliorer le ſort de celles-là, ne ſont-ils pas en même-tems, ceux d'augmenter les richeſſes de celui-ci, puiſque les conſommations ſont en raiſon des produits & de l'aiſance? D'ailleurs, Habitans des Colonies, Négocians des Ports de mer, n'êtes-vous donc pas tous également Français? n'avez-vous pas tous le bonheur de vivre ſous un Prince juſte & bon, ſous un Gouvernement ami de l'ordre, qui ne cherche que le bien-être des peuples, & qui ne peut manquer de

l'opérer, lorſque les moyens auront été peſés dans la ſageſſe de ſes Conſeils ? Vous n'êtes point ennemis, vous ne devez pas l'être. Cherchez tous l'avantage de l'Empire puiſſant dont vous avez l'honneur de faire partie, cherchez-le, démontrez-le, & quelle que ſoit l'opinion qui l'emporte, repoſez-vous les uns & les autres ſur la ſollicitude paternelle du meilleur des Rois.

Les objets que je vais traiter, fixent en ce moment l'attention générale; chacun en parle ſuivant ſes affections ou ſon intérêt. J'écrirai pour être entendu par tout le monde, parce que l'objet eſt important

pour tout le monde. Je ne m'efforcerai de paraître ni concis, ni ſavant : concis, de peur d'être obſcur ; ſavant, de peur d'ennuyer. Je ne citerai ni Monteſquieu, ni Colbert, à l'appui de mes opinions ; je ſais trop combien il eſt facile de plier à ſon gré les autorités, & d'en impoſer à la bonne foi du Lecteur ſur l'article des citations. Des faits inconteſtables, & de la clarté dans les conſéquences que j'en tirerai, formeront mes ſeules armes. J'ai été convaincu, avant de vouloir convaincre, je ſuis perſuadé, & j'écris. Lorſque j'aurai dit le vrai avec chaleur, intérêt & netteté, ma tâche ſera remplie ; je ne contenterai

peut-être pas un grand nombre de Lecteurs, mais j'aurai dit la vérité, tout tombe & s'évanouit devant cette idée consolante.

TABLE DES LETTRES.

LETTRE I. *Des Colonies en général. Inexactitude des définitions que l'on a données de ce nom : leur formation ; ce qu'elles ſont à la Métropole ; leur deſtination ; leur importation.* P. 1

LETTRE II. *Du Commerce en général ; différence du Commerce & du Commerçant ; ce que ſont les Négocians des Ports de mer ; le rang qu'ils doivent occuper ; le but ordinaire de leurs opérations ; &c.* 20

LETTRE III. *De l'état actuel de l'Agriculture dans les Colonies. De la Martinique ; de ſa ſplendeur paſſée ; de ſa décadence actuelle. Des moyens de la réparer en lui fourniſſant des Nègres. Du crédit. De ſes dettes anciennes. Moyens de les éteindre. Etabliſſement d'une Chambre à cet effet.* 34

LETTRE IV. *De la Guadeloupe, de Sainte-Lucie. De Saint-Domingue. De ſon importance. De l'Arrêt du 30 Août 1784 ; des réclamations des Négocians des Ports. Des Loix prohibitives ; de leur danger pour les Colonies. De celles des Anglais, leur intention ; différence de celle des nôtres. Détails ſur les unes & les autres. Tableau des extrémités où les Colonies ſont réduites par les guerres. Suite de l'expoſé de la marche & des effets des Loix prohibitives. Etabliſſement de deux Entrepôts en 1767. Leurs inconvéniens. Conférences de 1775 chez M. de Sartine. Elles reſtent ſans effet. Famine & mortalité parmi les Nègres de Saint-Domingue en 1776. Leur cauſe, &c.* 81

TABLE DES LETTRES.

LETTRE V. *Admiſſion des Neutres dans les Colonies en* 1778. *Révocation ſubite de cette permiſſion. Effets de la révocation qui compromet l'exiſtence des Colonies, des troupes & des flottes du Roi. Rétabliſſement de la permiſſion. Paix de* 1783. *Rétabliſſement des Loix prohibitives. Conduite du Gouverneur d'une Iſle Anglaiſe. Arrêt du* 30 *Août* 1784. 129

LETTRE VI. *Examen des objets permis par la voie des Neutres. Des bois de toute eſpèce; des beſtiaux, &c.* 143

LETTRE VII. *Des bœufs ſalés.* 159

LETTRE VIII. *De la morue.* 183

LETTRE IX. *Des farines.* 205

LETTRE X. *Des ſirops & taffias. Examen d'un nouveau ſyſtême qui, éloignant l'Etranger de nos Iſles, lui porterait leurs ſirops & taffias, pour en rapporter les bois, beſtiaux & morue dont elles ont beſoin. Impoſſibilité démontrée de ſon exécution.* 222

LETTRE XI. *De la traite des Nègres.* 227

Converſation d'un Officier d'Artillerie. Queſtions importantes. 281

Fin de la Table.

LETTRES

LETTRES CRITIQUES ET POLITIQUES.

LETTRE PREMIERE.

Des Colonies en général.

MONSIEUR,

C'EST à Christophe Colomb que l'on doit la découverte du Nouveau-Monde; c'est à vous que nous devons d'avoir fait connaître ses relations politiques avec le

nôtre, & d'en avoir rendu l'hiſtoire intéreſſante & familière à tous les ordres des citoyens. Vous avez ſu plaire même, aux Lecteurs les plus ſuperficiels, les plus aiſés à rebuter par tout ce qui a l'apparence de l'inſtruction. Puiſſé-je, en vous adreſſant ces Lettres, participer un peu à cet heureux ſecret des Écrivains privilégiés! Puiſſé-je enfin, Monſieur, ſous vos auſpices, jetter un jour lucide ſur une matière qu'il importe à toute une grande Nation de connaître parfaitement.

Je dis une grande Nation; car, remarquez que ſur ces objets, ce n'eſt point, pour cette fois, le Gouvernement qu'il faut tâcher d'éclairer. Sa manière de penſer eſt heureuſement annoncée par tous les efforts qu'il a faits, & notamment par l'Arrêt du 30 Août 1784, pour ſe débarraſſer des erreurs d'adminiſtration dont il était entouré; c'eſt le Public qu'il faut prémunir contre les inſinuations captieuſes & les réclamations intéreſſées du monopole & de la cupidité. Peignons ces deux ennemis du

Bien-Public, & des grandes vues, avec leurs véritables traits; qu'ils n'oſent plus paraître, ſans être auſſi-tôt reconnus à la lueur des faits qui vont ici dépoſer contr'eux.

Dans tous les écrits qu'ont produit les diſcuſſions qui ſe ſont élevées au ſujet de nos Colonies, on a donné de ces établiſſemens des définitions, qui toutes m'ont très-peu ſatisfait. On a copié l'Encyclopédie, & l'on a dit: *Les Colonies ont été formées par la Métropole, & pour la Métropole.*

Pour que cette définition renfermât quelque juſteſſe, il faudrait que la Métropole eût envoyé ſur une terre, à elle appartenante, des hommes pour y cultiver des denrées à ſon uſage, y conſommer celles de ſon ſol, & enfin établir des rapports d'échange. Il faudrait qu'elle eût dit à ces hommes: « Allez traverſer des mers » inconnues, fixez-vous ſur des plages » lointaines, arroſez-les de vos ſueurs, » fertiliſez-les par votre labeur; vous y

» trouverez à la fois votre opulence par-
» ticulière & celle de votre mère-patrie,
» qui vous protégera par toutes sortes de
» moyens : travaillez pour moi, & je
» veillerai à votre défense, à votre sû-
» reté ».

Rien de tout cela n'a eu lieu : les faits le prouvent, soit que l'on veuille remonter aux premières années de l'existence des Colonies, soit qu'on les veuille considérer à des époques plus rapprochées.

Denanbuc & Warner abordent à Saint-Christophe en 1625, précisément le même jour. Ni la France, ni l'Angleterre ne les avaient envoyés ; ces deux Aventuriers couraient les mers pour leur propre compte ; & leurs Métropoles restèrent tellement indifférentes aux succès de leurs entreprises, qu'elles n'influèrent en aucune manière sur le partage des Isles découvertes qu'en firent entr'eux en 1660 les premiers conquérans, ou leurs successeurs.

Les Français prirent pour eux la Mar-

tinique, la Guadeloupe, la Grenade. Les Anglais, Mont-Sarra, Tabago, les Barbades, &c. Saint-Chriſtophe reſta neutre. Les Caraïbes furent tous raſſemblés à la Dominique & à Saint-Vincent. Quelque tems après que le haſard eut aſſigné à chacun des deux Empires d'Europe les poſſeſſions éloignées ſur leſquelles leurs ſujets, avaient, *de leur propre mouvement*, planté leur pavillon, la côte ſeptentrionale de Saint-Domingue fut habitée par des Français qui fuyaient des Antilles, déjà déſeſpérés d'avoir à y gémir ſous la tyrannie des priviléges excluſifs.

Ainſi le ſol des Colonies fut conquis & habité d'abord par des particuliers, ſans intérêt, ſans aveu de la part de la Métropole, & par conſéquent ſans qu'elle leur ait impoſé aucunes conditions préalables.

Sans m'arrêter à ſuivre les différens régimes ſous leſquels exiſtèrent les établiſſemens Français, pendant les premières années de leur formation, paſſons aux tems où, retirés par Colbert, des mains

d'une Compagnie de Commerçans ignorante, monopoleuſe & ruinée, ils devinrent enfin l'objet de l'attention du Gouvernement, partie de l'Etat, & Provinces de l'Empire.

Que fit la Métropole alors ? des loix mal calculées, quant à la police du dedans (1), & quant au Commerce du dehors. Que vois-je dans l'Hiſtoire des Colonies Françaiſes juſqu'en 1727 ? le Commerce étranger dans tous leurs Ports, dans toutes leurs Ances, les alimentant dans leur berceau, les fortifiant dans leur jeuneſſe, & les faiſant parvenir avec promptitude à l'âge heureux de la fécondité. Alors le Commerce de la Métropole, qui n'avait juſques-là fourni que des ſecours inſuffiſans, mais dont la jalouſie s'était dès long-tems manifeſtée, obtint des Lettres-patentes pour recueillir ſeule les fruits de la ſemence étrangère.

(1) Le Code noir. Réglemens de 1670 & 1674, &c. Lettres-patentes de 1717 & 1727.

Vingt époques différentes ont prouvé, de nos jours, que l'observation exacte de ces loix eût à jamais stériliſé ces fruits dans leurs germes, & que c'eſt leur inexécution ſeule qui a permis aux Colonies de s'élever avec tant de rapidité, & de réſiſter aux fléaux des ouragans, des ſéchereſſes, des guerres longues & malheureuſes dont, par leur poſition, tout le poids eſt retombé ſur elles.

Eſt-il donc exact de dire que les Colonies ont été formées par la Métropole; & n'y auroit-il pas quelque pudeur à avouer que ces enfans créés par le haſard, furent élevés de même, ſans que leur éducation importât plus que leur naiſſance, juſqu'au moment où l'on s'apperçut que les ſoins qu'on leur donnerait ſeraient bientôt payés avantageuſement?

Reſte le ſecond membre de la définition. *Les Colonies ont été formées pour la Métropole.* Mais lorſque je m'apprête à l'examiner, mille voix s'élèvent & m'arrêtent; le Négociant de France me regarde déjà

avec colère, le Colon même s'écrie: « Oui » nous ſommes formés pour la Métropole; » c'eſt pour elle que nous ſemons & que » nous recueillons; c'eſt à elle que nous » ſommes à jamais attachés; nous avons » l'honneur d'être François, jugez de notre » amour pour ce nom par les regrets des » Colonies (1) qui l'ont perdu ».

Oui ſans doute, fideles & courageux habitans des Colonies, vous êtes François, vous en chériſſez le titre, vous l'avez prouvé aux dépens de vos richeſſes & de votre ſang même; les Sièges de la Guadeloupe, de la Martinique, les efforts de Saint-Domingue, pendant la dernière guerre, & mille autres époques l'ont prouvé ſuffiſamment, & doivent faire regarder avec mépris ces inſinuations menſongères que l'on s'eſt permis quelquefois, tendant à faire ſuſpecter l'attachement des Colonies françaiſes à leur Métropole.

Mais, quoique vous ſoyez Français,

(1) La Grenade entr'autres.

quoique vous le soyez peut-être avec plus de zèle & d'énergie que ceux qui ont osé jetter quelques soupçons sur vos sentimens à cet égard, je n'en soutiendrai pas moins qu'il est inexact de dire que les *Colonies ont été formées pour la Métropole.*

Cette locution entraîne après elle une idée d'obligation, que je ne vois point établie par les faits. Les Colonies se sont formées d'un assemblage d'hommes, qui ne reçurent aucunes conditions à l'instant de leur émigration. Appellés par le desir de faire fortune, qui agite plus ou moins tous les individus, ils ont été à quinze cents lieues de leur patrie, chercher une terre dont les productions plus précieuses payassent plus avantageusement leurs travaux; & où leur industrie pût être mieux récompensée.

Abandonner son pays, ses proches, ses amis, tous les objets dont l'habitude forme autour de nous un cercle qu'on ne saurait briser sans douleur; chercher à travers les dangers d'une navigation alors péril-

leuſe, parce qu'elle était peu connue, des climats ſauvages, mal-ſains, totalement oppoſés à ceux que l'on venait de quitter; c'eſt ce qu'ont fait les hommes entreprenans, qui ſont venus peupler les Colonies, & ajouter des Provinces floriſſantes aux Empires qui n'avoient offert aucunes reſſources à leur indigence, ou à leurs talens.

Quel dut être le motif d'un déplacement auſſi riſquable? l'eſpoir, non moins ſéduiſant que trompeur, d'acquérir en peu d'années une fortune que l'on pût revenir un jour conſommer au ſein d'une patrie, dont on ne s'était ſéparé que dans cette flatteuſe intention, & non point dans le deſſein de former une Colonie pour une Métropole. Les individus ne diſent point & ne doivent pas dire, allons travailler pour l'Empire, mais l'Empire doit dire, profitons du travail des individus. Auſſi, en faiſant voir que les Colonies ſe ſont formées pour elles-mêmes, je ſuis prêt cependant à convenir que leurs Métro-

poles doivent chercher à tirer le parti le plus avantageux de leur existence ; reste à savoir si les moyens admis jusqu'à présent conduisent parfaitement à ce but. C'est ce qu'il faudra examiner dans les lettres subséquentes.

Enfin, pour admettre raisonnablement la dernière partie de la définition que j'analyse, il faudrait supposer que les premiers Conquérans du sol des Colonies françaises, qui pouvaient ou fonder un Etat libre, ou traiter avec tel Souverain de l'Europe qu'ils eussent voulu, aient jamais pu, dans le premier pacte qu'ils ont fait avec le Souverain, lui dire : « C'est par la Toute-Puissance de ce don de Dieu qu'on appelle » *courage*, que nous avons conquis ces » terres. Nous sommes Français la plupart, » nous aimons notre ancienne patrie, nous » en aimons le Roi ; nous nous donnons à » vous sans réserve ; nous vous donnerons » tous les fruits de notre travail. Vous ne » nous donnerez pour la compensation de » nos peines que ce qu'il vous plaira nous

» donner. Lorſque, par les événemens de
» la guerre, ou par les combinaiſons de
» vos Marchands, vous n'aurez ni inſtru-
» mens aratoires, ni vivres à nous vendre,
» nous nous en paſſerons; les terres que
» avons conquiſes, & ſur leſquelles nous
» avons abattu les premiers arbres, ſeront
» cultivées, ou reſteront en friche, ſelon
» la volonté de vos Négocians. Nous n'a-
» cheterons des eſclaves que d'eux ſeuls,
» & au double du prix que l'Empire voiſin
» du vôtre les vendra à ſes Colons. Nous
» n'acheterons de vivres pous nos Eſclaves
» & pour nous, que de vos Marchands
» ſeuls, duſſent-ils nous les vendre mille
» pour cent de plus que d'autres ne nous
» les feraient payer. Nous nous ſacrifierons,
» & nous & nos Eſclaves, nous eſſuie-
» rons toutes les rigueurs d'un climat deſ-
» tructeur, pour procurer les plus brillantes
» fortunes, des Palais, & toutes ſortes de
» jouiſſances à quatre ou cinq cents Mar-
» chands des Ports-de-Mer, car nous avons
» été *formés pour la Métropole* ».

Je n'adopte pas la définition, jusqu'à ce que l'on me montre ce pacte écrit, & encore reclamerais-je contre son absurdité.

Que sont donc les Colonies, aura-t-on droit de me dire ?

Les Colonies françaises de l'Amérique sont des populations agricoles, importantes par le genre de leurs cultures, estimables par l'espèce de leurs Colons : ce sont des Provinces du Royaume de France, comme la Normandie, la Bretagne & la Guyenne ; &, s'il était question de prééminence entre les parties intégrantes, je ne balancerais pas un instant à l'assigner aux Colonies. Plus d'utilité, plus de lumières, moins de populace & de fripons. Cette observation constante a fondé mon opinion, je l'explique. Plus d'utilité : on est d'accord à croire que ces productions des Colonies forment dans le Royaume un mouvement de huit cent millions. Plus de lumières : que tous les Fermiers de la Saintonge ou de la Normandie viennent, avec leur maison rustique sous le bras, comparer leur con-

naissances à celles qu'exige l'exploitation d'une habitation quelconque à l'Amérique. Moins de populace & de fripons : jamais de tumulte dans les villes, ni d'attroupemens licencieux. On couche assez généralement les portes à peine fermées, & les fenêtres ouvertes, du moins sur les habitations.

Les Colons ont presque tous droit à la considération personnelle par leurs qualités sociales, & leurs talens : c'est dans les Colonies sur-tout que l'Agriculture, qui ne dut être avilie nulle part, est honorable & honorée : vaste dans ses opérations, riche dans ses produits, elle exige & fixe tous les soins d'hommes instruits, intelligens & laborieux.

Ne croyez pas, Monsieur, qu'en m'arrêtant aussi longuement sur la définition des Colonies, j'aie voulu faire une simple querelle de mots. Il importait de ne point laisser passer sans observation ces idées de *Nations fondatrices*, & de Colonies *fondées* : je les ai trouvé répétées par-tout,

imprimées & manuscrites, & elles ont conduit insensiblement à des conséquences dangereuses pour ces mêmes Colonies, qui ne furent dans leur origine, & je ne puis trop le répéter, puisque c'est la vérité, que l'ouvrage du hasard & de quelques individus : car, si, comme on l'a dit dans un Mémoire du plus grand poids, les tems n'étaient plus où les individus, pressés dans les lieux qui les avaient vu naître, étaient forcés pour se nourrir de refouler sur les espaces libres, c'était du moins les tems où les individus, agités par un reste de l'esprit de Chevalerie, & par une soif ardente de richesses, cherchaient des climats éloignés, qui présentassent à leurs desirs une opulence qu'ils ne pouvaient trouver chez eux.

Mais, après avoir classé les Colonies dans le rang qui leur appartient, au nombre des parties intégrantes de l'Etat, je me réunis à tous ceux qui ont parlé de leur destination. Elles consomment & doivent consommer le superflu des produits du sol

de la France & de ſes Manufactures, que des produits ſemblables repouſſeraient de l'étranger ; elles lui livrent en retour, & doivent lui livrer les denrées précieuſes qui lui manquent, & qui lui ſont devenues néceſſaires, ainſi qu'à toute l'Europe. Et, comme l'a dit le premier, un habitant des Iſles du vent, dont les lumières & le jugement ſain ont combattu dès long-tems une partie des erreurs que l'eſprit mercantile des Négocians des Ports de mer avait juſqu'à lui fait propager ſans contradiction; *les Colonies ont une merveilleuſe aptitude à opérer la converſion des denrées de la Métropole en d'autres denrées plus utilement, ou plus facilement commerçables.* Les Colonies procurent à la France des moyens de travail de population, de richeſſes qui doivent les rendre à jamais précieuſes à ce Royaume, & diriger vers elle les regards attentifs, & même les faveurs de ſon Gouvernement. Sans ces établiſſements, la France, tant vantée pour la fertilité de ſon ſol, pour l'induſtrie & l'activité

tivité de ſes habitans, verſerait chaque année trente millions chez les autres nations, ſoit pour les intérêts de ſes emprunts, ſoit pour les matières premières dont elle a beſoin; ſans ces établiſſemens précieux, ſon numéraire éprouverait chaque année cette effrayante diminution, tandis que chaque année il augmente de quarante millions; ſans l'aliment, enfin, que les denrées des Colonies fourniſſent à ſon Commerce, elle ne ſe montrerait dans les Marchés de l'Europe, que pour y afficher ſa pauvreté, ſon inertie, ou les erreurs de ſon Adminiſtration.

A l'aſpect de tous les Ports de France le Cultivateur de l'Amérique peut dire: « C'eſt par moi que ces Ports ont été créés; » c'eſt à mes dépens que ces fortunes im» menſes & promptes de nos Echangeurs » ont été élevées. C'eſt par moi que ces » ſuperbes maiſons de ville & de campagne » ont été bâties: c'eſt par moi que ces » flottes marchandes ont été conſtruites

» & armées : c'eſt moi qui paie leurs Ma-
» telots & les Ouvriers en tout genre,
» qu'elles ont employés : ſans mon induſ-
» trie, ſans mon courage, ſans celui de
» mes prédéceſſeurs qui ont conquis par
» leurs épées les terres que je poſſède, &
» fertiliſé aux dépens de leurs corps épui-
» ſés par le travail & des ſollicitudes de
» toute eſpèce, un ſol fécond, mais meur-
» trier, qui conſomme & dévore ſes ha-
» bitans, ces villes, ces ports n'exiſte-
» raient point, & l'herbe croîtrait encore
» où de magnifiques édifices annoncent
» l'opulence de ceux qui les habitent, &
» l'utilité des Colonies, qui ſeules ont
» amené cette opulence ſur des rives au-
» trefois déſertes & miſérables ».

Il ſeroit donc ſtrictement plus vrai de dire que Bordeaux, Nantes, le Havre, &c. ont été formées par les Colonies, que celles-ci par la Métropole. Voyons maintenant quelles idées la nation doit avoir de ſes Négocians des Ports de mer : je crois

qu'à l'examen nous trouverons également beaucoup de choſes à réformer ſur cet objet, qui fera le ſujet de la Lettre prochaine.

LETTRE II.

MONSIEUR,

CE n'eſt point pour vous que je fais les queſtions ſuivantes: leurs réponſes ne vous apprendraient rien : mais vous ſavez qu'il importe ſouvent de reclamer les notions les plus ſimples, lorſque leur oubli mene à des conſéquences haſardées. Je demande donc d'abord :

Qu'eſt-ce que le Commerce ? La baſe & le conſervateur de toute Société, le lien des individus & la richeſſe des Etats. Perſonne ne l'ignore à préſent, &, ſous ce point de vue, il n'eſt point de contradicteurs.

Qu'eſt-ce encore que le Commerce ? la ſcience du beſoin des autres, & l'emploi de notre ſuperflu.

Quels ſont ceux qui ont le droit de prétendre être le Commerce ?

Ce ſont ceux qui produiſent & créent les objets de l'échange ; ce ſont les poſſeſſeurs des terres, ſoit du Royaume, ſoit des Colonies ; ce ſont les Manufacturiers, les Fabricans du Royaume. Voilà ceux qui occupent les deux premières lignes d'utilité ſur la ſurface de l'univers. Vous, Négocians des Ports de mer, vous n'êtes que les Rouliers du Commerce, les Agens, les Appareilleurs des matières de l'échange recoltée, ou manufacturée : & je dis plus, très-ſouvent les ennemis, les deſtructeurs du Commerce, par les profits trop conſidérables que vous faites ſur les produits de l'agriculture & de l'induſtrie. Et cependant vous avez perſuadé long-tems que le Commerce & le Commerçant étaient une ſeule & même choſe ; mais enfin cette abſurdité a été reconnue pour telle, & l'on commence à ſavoir que les Négocians des Ports de mer ne ſont pas plus le Commerce que ceux qui allument les lampes & les cierges d'un Temple, ne ſont la religion qu'on y profeſſe.

« Tu te fais Négociant, dit un Anglais » à son fils, sois vrai, sois honnête, si tu » le peux, mais fais fortune ». Je n'examinerai point ce proverbe Anglais, mais je remarquerai seulement qu'il renferme un grand sens, & une bonne leçon pour les Administrateurs, ainsi que ce passage de Colbert, tiré d'un manuscrit remis au Roi en 1667.

« L'utilité que le Commerce apporte aux » plus puissans Etats est démontrée, mais » je ne sais pourquoi l'on a dit que le Né- » goce est contraire à la vertu, si ce n'est » que les Marchands sont incessamment oc- » cupés à chercher des inventions pour » profiter, & qu'ils sont en quelque façon » les serviteurs du Public ». On observera que ce Ministre célèbre parlait des Négocians des Ports de mers, quand il s'exprimait ainsi; d'où l'on peut juger qu'il ne se faisait pas une grande idée de leur delicatesse, & qu'il savait jusqu'à quel point l'Etat devait leur accorder sa confiance.

Il faut enfin vous rendre justice, Négo-

cians des Ports de mer; qu'êtes-vous ſur le Globe? De quelque Pays que vous ſoyez, vous êtes, nous l'avons dit, de ſimples échangeurs; votre induſtrie n'eſt donc que la ſuite de l'induſtrie des autres. Quelle eſt votre Patrie? *L'Univers*. Dans quelque partie de la terre que ce ſoit, s'il y a des bénéfices à faire par l'échange, l'envie de vous enrichir vous y porte. L'Angleterre, la Hollande, l'Eſpagne, l'Allemagne, la Barbarie même, où vous êtes par fois aſſez incivilement traités, tous Pays vous ſont bons. C'eſt dans tous les Pays de l'Univers que les mieux élevés d'entre-vous vont faire leur premier apprentiſſage, & que vous allez vous former aux grands principes du Coſmopoliſme & du Négoce; tous les lieux ſont égaux pour vous dès l'inſtant que vous eſpérez y trouver de l'or: ſi votre terre natale vous en offre plus qu'une étrangère, vous vous y fixez; ſi vous comptez en trouver plus ailleurs, vous vous y tranſportez. Vous êtes ſur cela ſans aucune faibleſſe humaine, &

toutes ces petites choſes que les ames *communes* aiment avec tant de paſſion, les amis, les parens, la patrie, vos *grandes* ames les dédaignent. Votre premier ſentiment à l'aſpect de l'or que vous avez vu, a été de dire : *Ma Patrie eſt par-tout où je pourrai te prendre.*

L'Etat dans lequel vous êtes nés ſe trouve-t-il en guerre avec la Puiſſance chez laquelle vous allez vous établir ? Eh ! que vous importent ces diſputes de Couronne à Couronne ? Vous êtes *trop Philoſophes* pour entrer dans leurs différends, car l'Univers, dites-vous, eſt la Patrie du Négociant. Auſſi ſe rappelle-t-on toujours avec plaiſir cette réponſe ſi ſenſée d'un de vos confrères Hollandais, à qui un Général reprochait d'avoir porté des vivres & des munitions de guerre à l'ennemi de ſa Patrie : « Cela vous étonne, lui répondit-il ! » j'irais aux enfers, au riſque d'y brûler les » voiles de mon navire, ſi j'eſpérais y trou» ver vingt-cinq pour cent de bénéfice ». Auſſi ne ceſſé-je d'admirer cet eſprit *pa-*

triotique des Chambres d'Assurances en tems de guerre, qui, par l'extension de leurs polices chez les Puissances ennemies, parient bravement contre les efforts de leur Souverain & de leurs Concitoyens; ensorte qu'un Membre de la Chambre d'Assurances, de Bordeaux, par exemple, lorsqu'en 1781 elle avait assuré la plus grande partie des vaisseaux Marchands Anglais, devait souhaiter de tout son cœur qu'aucun Corsaire Français, qu'aucun vaisseau du Roi ne fît de prises sur les ennemis, & devait accueillir d'un front sourcilleux, & d'un air renfrogné, toute nouvelle d'un succès quelconque de la part des Français, en ce genre.

Quel est votre but, en tout tems, Négocians des villes Maritimes; quelle est votre profession dans tous les pays du Monde? d'acheter au meilleur marché, & de vendre le plus cher possible. Cette direction d'intention de votre part est la base du métier, & la suite c'est la ruse, & même, sans vous en douter, l'inhumanité; car je

vous ai vus par-tout attristés de l'abondance, & souriant à la disette.

Quel est votre but actuel ? C'est d'éponger, de pressurer tellement la fortune générale & les fortunes particulières des Colonies, que vous puissiez en sept ou huit ans, en extraire ce que les spéculations d'un Commerce raisonnable & conservateur pourraient à peine vous procurer en cinquante.

Est-ce un patrimoine, en effet, que vous cultivez dans votre Commerce ? Qui de vous compte le transmettre à ses enfans ! vous travaillez au contraire à les en éloigner. Quel est celui d'entre vous qui dans ses spéculations n'aspire à leur laisser des fortunes qui, dans nos mœurs & nos préjugés, leur feront dédaigner la profession de leurs pères pour en prendre de plus honorables ! Aussi, comment traitez-vous le Commerce ? A-peu-près comme les locataires passagers d'une chambre garnie traitent les meubles de leur appartement. Vous le souillez, vous le déchirez, vous l'anéan-

tiſſez par votre avidité. Avez-vous même aſſez de lumières pour qu'on puiſſe s'en rapporter à vous en matière de Commerce? Vos échanges avec nos Colonies n'exigent pas même que vous en ayez : car ce ne ſont que des échanges du haſard & du moment. Une cargaiſon de Bordeaux doit contenir tant de vins, tant de farine, tant de fer, &c. toutes ſe reſſemblent; il n'y en a pas une qui ne ſoit calquée ſur une autre.

Il en eſt de même de vos cargaiſons de Nantes, & du Havre; auſſi ne trouve-t-on pas dans vos Ports ce qu'on peut appeller un Négociant. Eh! qui de vous peut ſe comparer en éducation, en lumières à nos Négocians de l'intérieur du Royaume? Pouvez-vous vous meſurer avec nos grands Manufacturiers, avec nos Fabricans de Lyon, avec nos Négocians de Marſeille, dont le Commerce du Levant exige des ſpéculations pour pluſieurs années. Vous n'avez pas même les plus ſimples notions ſur nos Colonies; vous n'en avez

pas les plus légères idées, vous n'avez que celles que peuvent vous donner vos Patrons de navires, qui ont ſouvent intérêt de vous tromper, & qui d'ailleurs ſont, pour la plupart, incapables de porter leurs vues plus loin que l'étendue de leurs Magaſins.

Comme pluſieurs perſonnes, trompées par la reſſemblance des mots, auront encore de la peine à comprendre que les Commerçans ne ſoient point le Commerce, je ſens qu'il eſt néceſſaire de ne pas quitter cette vérité, avant de l'avoir dépouillée de toute apparence de paradoxe.

Je répète donc que, ſi l'on veut claſſer, ſelon la nature des choſes, les Coopérateurs de la proſpérité du Commerce, il faut inconteſtablemennt placer le (1) Cultivateur de tous les pays au premier rang. C'eſt la claſſe productive, créatrice : c'eſt elle qui fait les fonds du Commerce par les denrées qu'elle introduit dans le Com-

(1) On entend par Cultivateur le Propriétaire des terres.

merce, denrées qui ſont la baſe de toutes les richeſſes, & dont toutes les autres ne ſont que le ſigne. Le Manufacturier vient après, parce qu'il eſt auſſi à pluſieurs égards créateur & productif. Il reçoit la matière première du Cultivateur, mais ſon induſtrie la met en œuvre, la perfectionne, & y ajoute une nouvelle valeur.

Le troiſième rang ſeulement doit être aſſigné au Négociant, parce qu'il ne participe aux actions du Commerce que pour l'échange des objets que le Cultivateur a créés, & que le Manufacturier a mis en œuvre. Sous ce point de vue véritable, le Négociant n'eſt donc véritablement que le Commis des deux premiers agens. Le Commerce pourrait exiſter avec les deux premières claſſes, & ſans Commerçans; mais le Commerçant ne peut pas exiſter ſans elles.

Rien ne prouve mieux que deux objets ne ſont pas une ſeule & même choſe, ou qu'ils n'ont pas d'identité, que lorſqu'on peut les concevoir abſtractivement l'un de

l'autre. Or, on peut, par exemple, ſuppoſer qu'un Cultivateur, après avoir tiré, ou fait tirer par le travail les matières premières du ſein de la terre, les faſſe ouvrer par des Fabricans, ſi lui-même ne l'a pu faire, & s'en procure directement le débit & l'échange. Dans cette action ſimple du Commerce, il n'y aurait pas eu beſoin d'entremetteurs, & il n'en proſpérerait pas moins : au contraire, ce ſerait la plus parfaite des exploitations ; ce ſerait l'exploitation la plus avantageuſe aux deux claſſes productives, & la plus utile à l'Etat.

Cette hypothèſe eſt purement théorique ; je conviens qu'elle n'eſt pas praticable, relativement à la maſſe des objets & des mouvemens du Commerce, mais elle prouve au moins que ce n'eſt pas par néceſſité que les deux premières claſſes productives ſe ſont déterminées à employer le Commerçant pour la plus grande célérité des échanges. Ce n'eſt que pour cette raiſon ſeule qu'il a été admis parmi elles ; &, il ne faut pas le diſſimuler, cette admiſſion

même eſt un impôt ſouvent trop conſidérable par le prix que les Commerçans ont mis à leur entremiſe, prix qu'ils augmentent ſans ceſſe à la faveur des loix prohibitives, & qui finit quelquefois par abſorber preſque tout le profit du Cultivateur & du Manufacturier.

Etabliſſons donc, comme des vérités de pratique univerſelle, que l'intérêt du Commerce n'eſt pas le même que celui du Commerçant. Que l'un cherche le bien-être de tous les individus; que l'autre n'enviſage dans chacune de ſes opérations que le bénéfice qu'il en peut retirer. Que c'eſt à cet objet unique que tendent ſes ſpéculations, ſon activité, ſon économie. Que cette diſpoſition excluſive & individuelle le rend, par état, l'ennemi le plus redoutable des propriétés & des productions, tant nationales que coloniales. Que les reſſources, les efforts de chaque Négociant tendent à ramener les unes & les autres au plus bas prix, lorſqu'il les achette,

& à s'assurer le plus haut prix en les vendant & revendant, parce que, dans le double rôle de vendeur & d'acheteur, il est toujours Marchand, & par conséquent toujours occupé des moyens de rassembler de tous côtés & sur lui seul le plus de bénéfices qu'il lui est possible. Les conséquences de ces dispositions ne sont que trop aisées à tirer, & ne se sont que trop fait sentir jusqu'à présent dans toutes les opérations des Négocians des Ports de mer avec nos Colonies. Mais enfin l'époque est venue où l'Administration, tant de fois trompée par eux, sent qu'il est nécessaire d'admettre d'autres principes, que ceux qu'ils ont posés pour leur seul intérêt, & de réduire désormais à une plus juste valeur & leurs promesses & leurs menaces.

Après avoir exposé des idées simples & vraies sur l'état du Colon & du Commerçant; après avoir ainsi fixé nettement le rang de chacun, il en doit résulter qu'on sera moins sujet à manquer aux égards qu'on doit

doit à leurs plaintes & prétention reſpectives, & que l'on n'attribuera plus une faveur, qui fut long-tems preſqu'excluſive aux demandes de l'acceſſoire, téméraire uſurpateur d'une conſidération plus légitimement due au principal.

LETTRE III.

MONSIEUR,

Je dois maintenant vous entretenir de l'état actuel de l'Agriculture dans les Colonies ; nous passerons de-là aux moyens possibles de l'augmenter dans les unes, & de la soutenir dans les autres. Je commencerai par la Martinique.

L'Agriculture y languit ; la terre n'y est plus cette vierge, qui, fertilisée subitement, récompensa les premiers soins du Cultivateur par des productions centuplées ; des récoltes nombreuses ont épuisé chez elle cette force végétante que des siècles d'inaction avaient formée d'antiques débris des dépouilles annuelles des arbres & de leurs troncs, cédant successivement à la loi de la vétusté ; son sein, trop fréquemment ouvert, ne fournit plus avec la même abondance cette nourriture fructifiante aux

besoins du plant qu'on lui confie ; âgée, vieillie maintenant, pour être encore féconde, elle appelle les ressources de l'art au secours de la nature paresseuse ; pour ranimer ses sels épars, pour lui rendre cette énergie productive qui fait croître & mûrir, il lui faut à présent des préparations compliquées, difficiles, dispendieuses.

Il est d'autres causes encore de la décadence de cette Colonie, dont la tête altière dominait sur toutes ses sœurs de cet Archipel. Je les ferai sentir. Mais rappellons d'abord les moyens qui avaient fondé sa splendeur, & l'avaient élevée à ce haut point de prospérité, qui excitait l'envie & l'admiration des autres Isles ses voisines & ses tributaires. Ils ne sont plus en son pouvoir, cependant il ne sera pas inutile d'en exposer ici sommairement quelques-uns.

Les Colonies naissantes, qui étaient alors forcées de tirer de son sein les marchandises dont elles avaient besoin, & d'y verser leurs denrées, parce qu'elle seule avait

les vaiſſeaux de la Métropole dans ſes rades, ſe ſont peu-à-peu enrichies par la progreſſion de leurs cultures, & bientôt aſſez conſidérables pour pouvoir ſe paſſer de leur ſuperbe voiſine; elles ont appellé les navires directement dans leurs Ports, & fixé chez elles un Commerce qui fut long-tems une des ſources fécondes de l'opulence de la Martinique.

Elle en avait une autre abondante qui lui fut fermée ſans retour, en 1751, par le changement que les Eſpagnols firent dans la manière d'approviſionner leurs Colonies & d'en retirer les produits. Dès-lors le Commerce interlope de leurs côtes ceſſa preſqu'entièrement, parce qu'il ne préſenta plus à l'avidité des hommes audacieux, qui le faiſaient, que des riſques accrus & des profits médiocres & incertains, au lieu de ces échanges favorables qui auparavant avaient créé tant de fortunes.

Privée d'un Commerce, qui lui procurait un numéraire immenſe, la Martinique avait encore quelques Ports ouverts où elle

échangeait ses sirops & ses taffias contre la morue, les animaux, le merrain & le bois de charpente que lui apportaient les nouveaux Angleterriens. Elle conservait même des liaisons avec la Louisiane qui lui étaient précieuses. Mais cette liberté de Commerce dont, malgré les Lettres-Patentes de 1727, elle avait toujours joui, pour ainsi dire, sans trouble, souffrit alors plusieurs atteintes.

Son Administration ayant commencé à devenir coërcitive, cette foule de bâtimens qui fréquentaient ses rades se virent forcés à les abandonner. On ne put rappeller ces Caboteurs épouvantés par un tas de formalités minutieuses & embarrassantes pour des gens qui n'avaient d'autres notions de Commerce que la simplicité lucrative de l'échange, qu'ils tâchoient de faire plus ou moins avantageux. C'est à quoi se réduisaient toutes leurs opérations, & l'on était riche alors. Car il faut remarquer que, parmi toutes les fortunes rapides, qui furent faites dans cette Colonie pen-

dant les quatre-vingt premières années de ſon établiſſement, peu, très-peu, ſans doute, étaient l'ouvrage de l'Agriculture, preſque toutes furent dues au Commerce interlope, que de hardis Navigateurs, partis des Ports de la Martinique, faiſaient avec la côte d'Eſpagne.

La perte du Canada & la vente de la Louiſiane ont détruit toute poſſibilité de faire renaître dans cette Colonie aucune branche de Commerce, juſqu'à ce qu'une nouvelle guerre, changeant les Maîtres & les poſſeſſions, démarquant les limites, troublant, aboliſſant l'ordre établi pour en arranger un nouveau qui devra bientôt ſubir la même révolution, remette aux mains de ſes anciens poſſeſſeurs les Provinces qu'ils ont aliénées par de malheureuſes circonſtances, ou par des ſyſtêmes qui auront alors perdu leur faveur.

Aux avantages du dehors, la Colonie joignait encore ceux du dedans, c'eſt-à-dire, qu'une culture féconde & peu pénible ſecondait un Commerce étendu. La terre,

découverte pour la première fois aux rayons du soleil, récompensait alors par des récoltes abondantes les travaux prospères de celui qui avait changé les bois inutiles qui surchargeaient son sein en ces roseaux précieux, dont le suc recherché augmente les jouissances de l'homme sensuel en enrichissant l'homme laborieux.

On n'éprouvait pas dans ces tems fortunés ces contrariétés annuelles, qui, tout-à-coup, anéantissent l'espoir & les richesses du Cultivateur abusé. Cette maladie épidémique de la nature, dont les funestes combinaisons paraissent maintenant si favorables à l'effrayante population d'un insecte multiplié à l'infini, les fourmis se réduisaient à des espèces peu dangereuses. On avait le bonheur de ne pas connaître ces terribles invasions qui ne laissent que des bâtons desséchés dans les mêmes campagnes où, trois mois auparavant, l'œil, réjoui par la verdure, considérait les belles apparences de la plus riche moisson. On travaillait, & l'on était sûr que ses travaux

ne seraient point infructueux ; la plus légère façon à la terre suffisait pour en obtenir des trésors.

L'ouragan, il est vrai, avait déjà fait sentir ces tourbillons furieux qui semblent les efforts convulsifs de la région des airs tout-à-coup conjurée contre les mêmes plantations que ses douces influences avaient produites & fait fructifier. Mais ces coups terribles ne frappaient qu'à des distances considérables : cette guerre subite & cruelle, d'un élément irrité contre un autre, qui en désole par ses funestes ravages les malheureux habitans, laissait alors respirer des générations entières sans s'être manifestée, & permettait de réparer les pertes qu'elle avait occasionnées une fois dans quarante ans.

En 1718, un événement singulier, & ruineux pour le moment, tourna même au profit du Cultivateur ; une pluie de cendres que vomit le volcan de Sainte-Lucie fit périr tous les Cacaoyers ; une plante plus précieuse leur succéda. Cette

féve, dont les vertus, pour celui qui la conſomme, ſont peut-être problématiques, mais dont l'utilité, pour celui qui la cultive a été démontrée par la plus lucrative expérience; cette féve, dis-je, portée pendant long-tems à un très-haut prix, paya par des rapports prodigieux une culture aiſée & peu diſpendieuſe.

Le Colon opulent, parce qu'il récoltait beaucoup & dépenſait peu, n'étant point encore aſſujetti à toutes les ſuperfluités du luxe, qui nous ſont devenues des beſoins, trouvait facilement, & à un prix modique, des bras pour cultiver ſes terres, dont le bénéfice, employé à ſe procurer plus de Nègres, ſervait à entreprendre de nouveaux défrichés, dont le ſol, ſouvent concédé, ou acheté à bas prix, n'en abſorbait pas alors, comme à préſent, pour être liquidé, les premières & les meilleures récoltes.

La facilité, qu'une traite ſuivie de Nègres offrait de s'en procurer, entraînait une con-

séquence bien avantageuse pour l'habitant qui, se voyant à même de renforcer son attelier, le mettait toujours au-dessus de l'étendue de ses travaux, & s'en trouvait bien au bout de l'année. Les bras employés pour accomplir la tâche se conservaient plus vigoureux, étant moins fatigués; les sueurs qui fécondaient les champs ne coulaient du front de l'Esclave qu'en petite quantité, & pouvaient être comparées à ces douces transpirations, signes heureux d'un tempérament qu'elles fortifient, & non à ces crises violentes qui l'épuisent.

C'est ainsi, c'est par l'heureux concours de tant de moyens puissans que la Martinique devint la plus florissante Colonie des Antilles. Connue presque seule de la Métropole, elle fixa toutes ses attentions & par la masse des produits qu'elle lui faisait parvenir, & par le nombre d'hommes opulens qui venaient étaler dans la Capitale, ou dans les principales villes du Royaume, des fortunes aussi brillantes que rapides,

qu'un peu d'induſtrie & beaucoup de bonheur avaient ſu leur procurer promptement ſous ces climats alors trop fortunés.

Au milieu de tant de richeſſes, oſons dire de gloire, (Ruiter repouſſé du Fort-Royal, & ſes fameux Flibuſtiers lui en avaient juſtement acquis) arriva le terme fatal de ſes proſpérités. La guerre de 1756 ſe déclara. Funeſte époque! Quelle ſuite innombrable de revers n'entraîna-t-elle pas après elle?

Malgré le courage ſoutenu des Corſaires de la Martinique, qui conduiſirent dans ſes Ports un grand nombre de priſes, la misère, la famine ſe firent ſentir avec toutes leurs horreurs dans pluſieurs endroits de l'Iſle. Dès-lors ſurvinrent les affaires embarraſſées: le Colon, qui ne trouvait pas le débouché de ſa denrée, la vit tomber au plus bas prix, & ne put fournir aux frais journaliers d'exploitation qu'en ſe chargeant de dettes immenſes, qu'il eſpéra pouvoir acquitter dans un tems plus favorable, & qui ſe trouvèrent, au contraire, tou-

jours s'augmenter par la multiplicité des circonſtances critiques qui n'ont ceſſé d'affliger l'habitant depuis cette guerre malheureuſe.

En 1762, la ſeconde tentative de l'ennemi ayant mieux réuſſi que la première, la Martinique tomba ſous un joug étranger. Ses noveaux Maîtres, qui la jugeaient d'après ſa réputation paſſée, avaient ſacrifié des ſommes conſidérables pour la conquérir (1). Flattés de l'eſpoir de la garder, ils furent diſpoſés à la rétablir dans tout l'éclat dont elle avait joui. L'or recommença à circuler, les denrées reprirent un cours aſſez fort pour les circonſtances, l'habitant reſpira.

Après dix-ſept mois d'une ſituation que les vues ſecrettes d'un habile vainqueur avaient extrêmement adoucie, cette Co-

(1) Les Anglais ſe décidèrent à faire la conquête de la Martinique, principalement pour ſe venger du tort que faiſaient à ſon Commerce les Corſaires qu'elle avoit armés dans ſes rades, & qui, dans l'eſpace de quatre ans, avoient fait juſqu'à neuf cents priſes.

lonie retourna au pouvoir de ſes premiers fondateurs. Le miniſtère, qui décida des conditions d'une paix qu'il ſemblait impoſer, uniquement occupé de la poſſeſſion du Canada, rendit, pour ſe l'aſſurer, preſque toutes ſes autres conquêtes, & celui que les haſards d'une guerre déſavantageuſe obligeaient de perdre quelque choſe, ſe crut heureux de conſerver ſes meilleures Iſles à ſucre par le ſacrifice du Commerce des pelleteries & de la pêche de la morue. Les événemens ont prouvé depuis combien une des deux Cours ſe trompa dans ſon ſyſtême politique.

La Paix, cette aimable & bienfaiſante Déeſſe qui crée & conſerve le Commerce, anime l'Agriculture, développe l'induſtrie, & dont le nom ſeul inſpire à l'homme entreprenant la confiance dans ſes opérations, ne fait cependant croître qu'avec lenteur les fruits précieux de ſon olivier, tandis que ſon impitoyable rivale les a détruits en un inſtant. Trois années n'a-

vaient pas suffi à la Martinique pour lui faire oublier tous ses malheurs, lorsque, en 1766, le plus terrible ouragan qu'elle eût jamais ressenti, vint la replonger dans cette situation extrême dont elle ne faisait que de sortir.

Témoin de cette scène de dévastation, j'en conserve la mémoire profondement gravée, & je puis assurer que de tous les fléaux de la Nature, aucun ne peut être comparé à celui-là. Les orages portent dans un cercle étroit, le tremblement de terre ne se fait violemment sentir que dans une étendue bornée, & s'il renverse les bâtimens, il laisse du moins sur pied les plantations dont les fruits servent à réparer ses effets. Mais l'ouragan terrible frappe par-tout à la fois, renverse les maisons, détruit les fortunes, arrache, anéantit les plantations, attaque même la vie, & l'être épouvanté qui échape à la chûte de son toit, ne trouvant le lendemain, au lieu de l'opulence de la veille,

que la misère & la faim, fixe un œil consterné sur des ruines & des décombres, & regrette de survivre à ses biens.

Plus de plantations, plus de vivres, plus de denrées, &, par une conséquence barbare de l'esprit de Commerce des Négocians des Ports de Mer, plus de Navires dans les Ports de la Martinique. Le Créancier devenu d'autant plus pressant qu'il se trouvait lui-même jeté dans le besoin par la catastrophe générale, obligea son Débiteur de vendre les Nègres dont les travaux auraient pu rétablir son habitation dévastée, de-là, combien de terres abandonnées, combien de familles perdues sans ressource, sur-tout lorsque les fourmis, qui parurent l'année d'après, eurent commencé leurs ravages. Et ce second fleau fut peut-être enfanté par le premier.

Le prix forcé auquel s'éleva subitement le Café, sembla pouvoir réparer les pertes de la Colonie, & la rétablir dans son lustre : c'était une planche offerte dans le naufrage : c'était une branche vigou-

reuſe dont la sève abondante aurait pu revivifier le tronc : c'était enfin un rayon de force & de ſanté qui brillait au milieu des jours languiſſans d'une maladie mortelle.

Simptômes trompeurs & momentanés d'une convaleſcence paſſagère ! La révolution que ſouffrit bientôt cette dernière reſſource du Cultivateur, le réduiſit à maudire la terre d'où ſes peres avaient tiré tant de tréſors ſans peine, & qui, malgré des travaux obſtinés, ne produiſait plus pour lui que des cannes rongées, détruites par les fourmis avant leur maturité, ou des cafés dont le vil prix ne pouvait le payer des frais du défrichement & de la culture.

Deux nouveaux ouragans & une longue guerre ont agravé depuis ſept ans la ſituation des Habitans de la Martinique. Comment réparer maintenant ces pertes de Négres que chaque attelier doit en tribut à la nature en raiſon du nombre dont il eſt compoſé, mais que mille cauſes accidentelles

accidentelles multiplient beaucoup au delà du calcul des tables de mortalité chez les autres hommes ? Où trouver de quoi fournir à ces achats diſpendieux d'objets périſſables que l'abandon total de la Métropole oblige à faire en argent chez l'étranger ? Commerce dangereux qui a fait ſortir en peu de tems tout l'or de cette Iſle apauvrie, ſans eſpoir de l'y voir rentrer ; Commerce contraire aux vrais principes qui veulent que tout ſoit échange dans les Colonies.

Si la néceſſité d'avoir des bras cultivateurs a contraint de le tolérer juſqu'ici, il reſte encore à demander aux Armateurs des Ports de France pourquoi ils ont réduit la Martinique à cette même néceſſité, en ceſſant de lui envoyer des Navires négriers, & les adreſſant tous à Saint-Domingue, ſous prétexte que la vente y eſt plus avantageuſe. Calculs faux d'un Commerce rétréci qui n'enviſage que le bénéfice du moment ; ils ont conſommé la ruine de cette Colonie.

Après avoir retracé les causes principales de la splendeur passée & de la décadence actuelle de la Martinique, il reste à examiner s'il ne serait pas possible de suppléer les unes & de faire cesser les autres. Nous conviendrons d'abord qu'il faut qu'elle renonce à l'espoir de faire aucun Commerce lucratif au dehors. Les systêmes politiques des Espagnols, & des Anglo-Américains, quoique bien différens entr'eux, interdisent à toutes les Colonies des spéculations sur un cabotage actif. Reste donc la culture pour unique ressource à ces grands établissemens. Que ce soit donc elle qui fasse l'objet de toutes les recherches, de toutes les réflexions, de tous les projets tendant au bien des Colonies, & par conséquent de tout l'État.

Mais, pourquoi ne le dirai-je pas dans ce moment, quitte à le répéter vingt fois dans le cours de cet Ouvrage? Tous les systêmes, toutes les combinaisons se réduisent à deux seuls points; *des Nègres &*

des vivres pour les Nègres. Voilà toute l'économie des Colonies, voilà leurs vrais moyens réparateurs, & conservateurs; *des Nègres & des vivres pour eux*, de quelque part qu'ils viennent, de quelque manière qu'on les paie.

Cette vérité générale pour toutes les Colonies, sera traitée avec étendue dans les Lettres subséquentes, en parlant du Commerce des Ports de Mer; quant à présent occupons-nous encore de ce qui est plus particulier à la Martinique.

Il se pourroit que l'on me répondît que depuis quinze ans l'admission des Nègres de traite étrangère, achetés à la Dominique, & importés dans l'intérieur de la Martinique par des bâtimens interlopes, a été constamment tolérée par l'administration; qu'ainsi cette Isle a eu toutes les ressources possibles pour se réparer. Jetons un coup-d'œil sur cette opération.

Depuis qu'une guerre désavantageuse obligea la France d'acheter la paix par des sacrifices de plus d'une espèce, son

Commerce fut réduit, pour la Guinée, aux ſeuls Comptoirs de Gorée & de Juida. Faible reſſource, qui ne pouvait ſuffire aux beſoins qu'exige le genre de culture introduit dans les Iſles.

L'Adminiſtration s'en apperçut ; & les importations des Noirs depuis 1764, n'étant pas la dixième partie de ce qu'il fallait pour réparer les pertes annuelles, elle ſentit que les principes jaloux du Commerce National devaient ſe taire à cet égard. Elle n'avoua pas, mais elle toléra les fournitures du Commerce étranger aux Iſles du Vent, & elle ne pouvait faire autrement à moins d'entraîner la perte entière des ces Colonies par l'abandon ſucceſſif des habitations qui, faute de bras, ſeraient tombés en friche.

Elle avait vu le danger, mais le remède qu'elle y laiſſa porter n'était pas ſans inconvéniens. Il en eut un capital que la pratique découvrit à tout le monde, mais que le Calculateur prévoyant avait annoncé dès le commencement, ſans qu'on dai-

gnât alors y faire attention. Tout le numéraire eſt ſorti ſans retour des Iſles Françaiſes pour l'achat des Nègres chez l'Étranger. La Dominique que j'ai vue être pendant huit ans le marché principal de chair humaine, a abſorbé tout l'argent de la Martinique & de la Guadeloupe, &, ne l'ayant reçu que comme Entrepôt, ce Gouffre qui a tout englouti, s'eſt trouvé lui-même, dès avant la dernière guerre, dans le manque abſolu d'eſpèces.

Pendant les cinq premières années de la faveur de ce Commerce, le haut prix des cafés avait obligé les Provençaux d'apporter des Portugaiſes pour ſuppléer aux faibles fonds de leurs cargaiſons, & ſe procurer un chargement complet en retour. Ce ſigne repréſentatif des richeſſes ne diminua pas alors ſenſiblement, malgré l'extraction conſidérable qui s'en faiſait; d'ailleurs le Commerce de la Dominique qui paraiſſait avantageux, engageait à ouvrir les coffres-forts aux revendeurs qui le faiſaient, en apparence, à de gros bénéfices.

Et ces revendeurs, tous gens ſans calcul, & ſéduits par un appât ſuperficiel, ne faiſaient aucune difficulté d'emprunter à de gros intérêts pour ſatisfaire aux engagemens qu'ils avaient contractés chez le Négociant Anglais, & ſe croyaient dédommagés de la longueur des termes qu'ils donnaient en vendant de la ſeconde main, par le bénéfice qu'ils faiſaient ſur le prix. En effet, à ne conſulter que leurs livres de compte, l'opération paraiſſait bonne: mais en examinant la difficulté, les délais des paiemens, les non-valeurs de pluſieurs obligations mal-aſſiſes, le profit s'évanouiſſait pour la plupart de ces revendeurs, qui reconnoiſſaient à leurs dépens l'erreur dont ils s'étaient bercés.

Le prix des café tomba, les Provençaux ne firent plus l'importation des eſpèces, & l'exportation s'en continua cependant, parce que les obligations contractées au marché Anglais étaient ſpécifiées en argent. Le beſoin de la marchandiſe étant toujours renaiſſant par le genre dont

elle eſt, il fallut bien en continuer l'achat, & l'on épuiſa juſqu'à la dernière bourſe. Enfin le vide s'eſt fait ſentir, & par-tout à la fois: ce Commerce a ceſſé preſqu'entiérement, même avant la dernière guerre, faute de moyens, & depuis la paix il eſt preſque nul: l'Angleterre a été obligée d'acquérir elle-même ſa traite, ou d'en faire paſſer une partie dans les Établiſſemens Eſpagnols, double perte pour la France comme je le démontrerai en tems & lieu.

Telle eſt donc la ſituation des Antilles, & de la Martinique ſur-tout, que leurs habitans grévés de pluſieurs fléaux & ſans argent, ſéchent de chagrin ſur une terre qui leur demande en vain des bras: leurs attéliers diminuent, ils ne ſauraient les réparer, il faut du numéraire, ils n'en ont pas, il n'en exiſte plus chez eux. Que vont donc devenir les cultures? La ruine de ces contrées ſi fertiles, ſi opulentes, eſt-elle donc inévitable, & faut-il ici l'anoncer? Ma main trace à regret

cette fatale prédiction, mais elle s'accomplira promptement si, pour assurer l'exploitation des terres, l'on ne prend des mesures certaines.

Il n'en est qu'une facile & sûre: osons la proposer, malgré les cris que le Commerce des Ports de Mer, toujours inquiet, toujours jaloux, ne manquerait pas de jeter si elle était adoptée. Mais nous avons plus d'une preuve que ce Commerce est, à bien des égards, comme un enfant qu'il faut contrarier pour son bien. Exposons donc le remède sans crainte; sans doute, il est extrême, mais la maladie est mortelle, & je regarderais comme un crime de ne proposer en ce moment que de vains palliatifs.

La Martinique a plus que jamais besoin de Nègres, c'est un fait, elle n'a pas d'argent pour en acheter, c'en est un autre. Mais elle a des denrées que l'Étranger offre de lui prendre en échange des Noirs qu'il peut lui fournir. Que les barrières tombent donc; que les loix prohibitives

s'abrogent ; que ces denrées, si ſtrictement dévolues au Commerce de France, circulent librement juſqu'à l'Étranger pour ſe procurer les moyens d'en faire reproduire d'autres.

Je ſais très-bien que l'avantage qu'un Royaume trouve dans ſes Colonies eſt celui d'entretenir un Commerce floriſſant; que, par conſéquent, s'il laiſſe écouler chez ſes rivaux les productions de ſes Iſles, c'eſt en partager avec eux la propriété; mais lorſque la criſe eſt violente, lorſque l'on court riſque de tout perdre, ne vaut-il pas mieux accéder à un partage momentané ? Et, pour me ſervir d'une comparaiſon qui a peut-être plus d'un rapport avec l'objet que nous traitons, le loup le plus vorace ne préférerait-il pas ſe repaître d'un mouton bien gras, bien nourri, dût-il en céder une pate à quelqu'autre animal carnacier, plutôt que de ronger tout ſeul les os de quelque brébis décharnée, morte de langueur ?

D'ailleurs, le tort que ma propoſition

ſemble faire au Commerce de France, le vide qu'elle paraît occaſionner dans les objets de ſes opérations, ſerait néceſſairement borné au tems de l'admiſſion des étrangers : tems que l'on pourroit limiter à ſix ou ſept années d'abord ; & ce ſacrifice fait à propos aſſurerait au Commerce de la Métropole des réproductions capables de le dédommager bien avantageuſement par la ſuite.

On ne manque pas d'objecter à cette propoſition, déjà faite tant de fois, que ſi l'on ouvrait la porte aux denrées néceſſaires à acquiter les Nègres introduits par le Commerce étranger, le reſte des denrées de la Colonie, ſous ce prétexte, paſſeraient bientôt par ce canal, & les Vaiſſeaux Français ne trouveraient plus de quoi ſe charger en retour.

Je réponds qu'outre que le peu de numéraire des Colonies Anglaiſes empêcherait ce mal, il eſt mille manières de le prévenir. En voici une qui me ſemble facile, & qui explique le plan ſur lequel je

conçois cette opération à faire avec l'Etranger.

Le Gouvernement de la Martinique accorderait à tels ou tels Négocians des différens Ports principaux de cette Isle, la permission d'y faire entrer tant de Nègres depuis tel mois jusqu'à tel autre. L'époque serait aisée à fixer par le tems de la traite même. Le Négociant, à l'arrivée de chaque parti de Nègres, serait tenu d'en communiquer la facture au Gouvernement qui lui expédierait une permission de verser chez l'Etranger la quantité de denrées nécessaires au paiement, & ce serait les bateaux munis de cette permission qui pourraient seuls prendre cette route, après avoir acquitté les droits domaniaux, & subi une visite rigoureuse pour prévenir les fraudes. Lorsque la dette & le paiement seraient en équilibre, plus de permission jusqu'à l'achat d'un nouveau parti de Nègres (1).

(1) Ce que l'on propose ici pour les Nègres pourrait s'étendre aux fournitures de morue que le revendeur Nè-

C'eſt dans les opérations compliquées que l'abus ſe gliſſe & ſe cache, mais celle-ci eſt trop ſimple pour avoir rien à craindre de ſemblable. La plus légère attention des Chefs en ferait recueillir les avantages ſans danger. La contrebande, que tous leurs ſoins ne peuvent entiérement empecher, ſe trouverait même détruite par ce moyen; le bénéfice qu'elle fait eſt le ſeul motif qui l'engage à courir des riſques, & ce bénéfice ne ſe trouverait plus aſſez fort, parce que les denrées françaiſes, étant apportées en plus grande quantité au marché anglais, n'y obtiendraient plus néceſſairement la même faveur, quoique cependant leur prix ſerait toujours plus haut que dans la Colonie même. Les verſemens frauduleux, qui ne ſervent qu'au bien de quelques parti-

---

grier pourrait acheter à l'Entrepôt étranger; même aux fournitures de farine, &c. dans les momens de diſette. Il eſt à remarquer que par ce plan, j'éloignerais abſolument le Pavillon Anglais des côtes Françaiſes, voulant que ce Commerce fût toujours fait par des bateaux expédiés de la Martinique.

culiers, ſeraient donc changés en tranſports légitimes, conſacrés à des échanges utiles, qui ranimeraient par-tout l'Agriculture, & féconderaient encore le ſein de tant de champs abandonnés.

Un autre avantage qui réſulterait du paiement des Nègres en denrées chez l'Etranger, c'eſt que la vente intérieure dans la Colonie en ſerait plus sûre & plus prompte. L'habitant payerait plus exactement, n'ayant pas le prétexte de réaliſer en argent, raiſon qui a ſouvent cauſé bien des délais pour ſatisfaire aux échéances, & produit bien des non-valeurs: dans ce nouveau plan, comme on ſait le tems de la fabrication des denrées, on en exigerait la livraiſon dans l'inſtant, & le refus dénoterait la mauvaiſe foi, ou l'impuiſſance.

Il eſt peu de loix, il n'en eſt peut-être pas qui ſoient également bonnes par-tout & en tous tems: s'il en exiſte, ce ne ſont certainement pas celles qu'ont dictées les ſpéculations d'un Commerce trop variable

par ſa nature pour rien établir de conſtament avantageux.

Le Commerce étranger eſt un *monſtre* qu'on a toujours repréſenté comme attaquant à la fois les droits du Prince & les intérêts de la Métropole, on a tenté toutes ſortes d'efforts pour l'enchaîner, ſans faire attention qu'il en coûtait plus à le contenir, que ſa liberté n'eût cauſé de dommages. Mais ſans vouloir encore, pour ce moment, entrer dans aucune diſcuſſion, je renvoie à un autre tems l'examen des principes qui le font ſi généralement proſcrire, & je ſoutiens que, même en les admettant pour tous autres objets, celui des Nègres demande une exception. Il eſt d'une néceſſité urgente; qui le diſputera? Toute autre conſidération doit être ſubordonnée à celle-là. Il faut des Nègres à la Martinique. Il en faut. Son exiſtence en dépend. Chefs, Conſeils, Députés, ſi vous vous occupez de ſes intérêts, demandez-en pour elle, & ne vous laſſez pas. Comparez les récenſe-

mens, compulsez les registres de ses Bureaux, ils attestent la diminution, graduée d'une manière effrayante, de ses productions & de ses Nègres.

N'est-il donc pas tems de s'alarmer? Verra-t-on donc cette ruine prochaine sans y chercher un remède; & le remède trouvé, faudra-t-il le rejeter parce qu'il contrarie d'anciennes notions? Eh bien! Commerçant des Ports de mer, quoique tes vues bornées t'aient souvent conduit à des erreurs funestes, conserve donc, puisque tu le veux, tes principes exclusifs; crie, plains-toi, dis que, si le projet qu'on vient de proposer était admis, tes vaisseaux s'en retourneraient à moitié vuides; dis-le, répète-le; nous savons que tu n'y manqueras pas: mais bientôt, toi-même, victime de tes fausses spéculations, tu t'appercevras d'un vuide bien plus grand que celui qu'on t'aurait occasionné momentanément, & il sera irréparable. Encore vingt ans, paix ou guerre, toutes les habitations se trouveront sans cultivateurs, si les recrues

ceſſent : car on ne peut ſe diſſimuler que chez l'Eſclave les reſſources de la population ſont preſque nulles ; la mort lève ſur cette eſpèce entourée de tant de maux un tribut deux fois plus fort que celui des naiſſances. Que feras-tu alors, Commerçant peu prévoyant ? Tu te ſeras ruiné toi-même, tes erreurs retomberont ſur toi, tu auras fait comme un Maître avare & dur, qui continuerait à tirer de faibles ſervices d'un Eſclave exténué, & préférerait le conduire promptement au tombeau, en le forçant toujours à travailler, plutôt que de lui avoir accordé quelques jours de repos & de liberté, pendant leſquels ce malheureux aurait fait couler dans ſes veines une nouvelle ardeur, & ſes bras euſſent acquis de nouvelles forces, qui l'auraient mis en état d'enrichir ſon Maître dans la ſuite par un travail aſſidu.

En admettant l'introduction des Noirs à la Martinique, de quelque part qu'ils vinſſent, ce projet aurait peut-être encore beſoin d'une clauſe, ſans laquelle il n'en réſulterait

réſulterait qu'une apparence de bien pour la Colonie. Ce ſerait qu'aucun Nègre ne fût livré à l'habitant, qu'il ne le payât comptant. Dès-lors exempt de la crainte de ſe voir pourſuivi pour le paiement d'un effet qui, loin de lui tourner à compte, ſerait peut-être péri à l'échéance de l'obligation qu'il avait contractée pour ſe le procurer, il ne riſquerait plus, en voulant renforcer ſon atelier ſans trop conſulter ſes moyens, de ſe voir obligé, comme il arrive tous les jours, de vendre la meilleure partie de ce même attelier pour payer la nouvelle acquiſition qu'il avait faite, & que la mort eſt venue lui enlever avant qu'il lui eût rien produit.

Cette propoſition de faire payer le Nègre au comptant eſt, ſans doute, bien différente de celle qui ſuppoſait que la Colonie ne pouvait ſe rétablir à moins d'obtenir de la Metropole de longs crédits. L'exemple de la Dominique, de la Grenade même, prouve aſſez le danger de ces crédits qui, ſous prétexte d'un ſou-

lagement momentané, conduiſent rapidement à ſa chûte le calculateur imprudent qui s'y livre. Tels ſont ces remèdes pernicieux appliqués extérieurement ſur une partie ſouffrante du corps humain où s'eſt faite l'éruption de l'humeur maligne qui le travaille ; ils guériſſent ſuperficiellement l'ulcère, mais l'intérieur reſte toujours mortellement affecté, & le remède lui-même devient un nouveau ſtimulant à l'acreté du mal qui le conſume.

En effet, le flambeau de l'expérience jette un grand jour ſur la queſtion, ſi les Colonies peuvent ſe rétablir par les crédits ? Obſervons d'abord qu'on en ignorait juſqu'au nom dans les premiers tems qui les virent ſe former, s'accroître, & briller ; ils ont pris naiſſance dans les jours de leur déclin, & ce déclin n'en eſt devenu que plus rapide. Ils ont, en outre, le danger de confondre également les vains deſirs du luxe, & les demandes du beſoin. Un crédit, ouvert chez un Commiſſionnaire, que l'appât d'une belle ré-

colte prochaine tient comme enchaîné, & à qui il ne permet pas de haſarder le moindre refus, s'emploie inſenſiblement, non à payer des dettes, ou à ſe procurer de nouveaux moyens de féconder le ſein de la terre, mais à ſatisfaire mille fantaiſies, qu'ingénieux à ſe tromper ſoi-même, on prend toujours pour des beſoins réels.

Combien de précipices ainſi ouverts ſous les pieds de nombre d'Habitans qui s'y ſont indiſcrettement jetés, &, après s'être agités long-tems dans le cercle gênant de leurs affaires embarraſſées, ſe trouvent enfin réduits à la néceſſité de vendre des biens qui les ont rendus pauvres au milieu des richeſſes, ſans qu'il leur reſte déſormais autre choſe que la ſurpriſe d'avoir abſorbé des revenus conſidérables.

Éloignons donc à jamais des Colons ces reſſources trompeuſes offertes au malheureux par l'avidité, plutôt en vue de s'emparer de ſes dépouilles que dans le deſſein de le ſecourir. Diſons au Cultivateur obéré, répétons-lui ſans ceſſe avec ce zèle

qu'inſpire l'amour de l'ordre & de la vérité. « Tremblez, vous qui avez une famille, tremblez, lorſque vous contractez » quelqu'engagement, d'en avoir ſigné la » ruine. Vous achetez, & vous comptez » payer des fruits d'une récolte prochaine! » mais l'événement déſaſtreux vous menace! N'entendez-vous pas ſoufler ce vent » furieux? Voyez-vous le feu allumé dans » cette pièce de cannes? Comment cueillir » ces cafés qui tombent, ou paſſer au moulin ces cannes déjà trop mûres, au milieu de la mortalité qu'une épidémie, ou » la méchanceté d'un ennemi ſecret a répandue dans votre atelier? Cependant le » tems inexorable vient d'amener dans ſa » courſe le terme fatal de vos obligations. » Des ordres ſupérieurs, au gré de votre » créancier protégé, devancent la marche » lente de la juſtice : comment payer? Il » faut vendra les ſeuls effets qui, dans les » Colonies, produiſent de l'argent comptant : Nègres & beſtiaux ſont aliénés, & » cette habitation, auparavant brillante,

» tombe ſans valeur, faute de culture, & » ne va plus offrir à vos héritiers miſéra- » bles qu'un champ dévaſté; heureux en- » core ſi quelqu'autre mauvaiſe ſpécula- » tion ne vient pas leur enlever juſqu'au » ſol ».

Voilà le tableau qu'un habitant devrait toujours avoir devant les yeux pour lui apprendre à ſe borner au poſſible actuel, ſans anticiper ſur des revenus incertains, dont le *déficit* lui porte un coup terrible, qu'il aurait à-peine ſenti, s'ils n'euſſent pas été témérairement engagés d'avance.

Mais, pourrait-on me dire : Qu'importe à l'État le mal-aiſe de quelques individus, & le changement de Maître ſur une habitation, pourvu que le défriché ſoit fait, & qu'il y ait de nouvelles plantations ? Qu'importe qui fera la récolte, pourvu qu'on ait ſemé ?

C'eſt d'une Maiſon quelconque qu'on peut dire qu'il eſt abſolument égal à la choſe publique quel en eſt le propriétaire, pourvu qu'elle ſoit bâtie & occupée ;

mais la mutation fréquente des Maîtres ſur un habitation, eſt ſujette à mille accidens qui finiſſent par en conſommer la ruine: les plantations ne ſont plus ſuivies dans le même ordre d'agriculture ; les Nègres ne ſont plus maintenus par la même diſcipline: en changeant de joug ils veulent eſſayer les mains qui le leur impoſent, & ils eſpèrent toujours les laſſer avant qu'elles ſoient parvenues à l'aſſeoir avec fermeté. Delà une multitude de déſordres que tous ceux qui ont fréquenté les Colonies connaiſſent trop bien, pour qu'il ſoit néceſſaire de les décrire ici. Enſorte que l'on a vu plus d'une fois les anciennes plantations devenir incultes à cauſe des nouveaux défrichés témérairement entrepris, & des habitations culbutées rapidement, parce que les travaux à faire étaient devenus au deſſus des forces exploitantes.

Le non-uſage du crédit, à la Martinique, non-ſeulement pour l'achat des Nègres, mais encore pour tous les autres objets, y procurerait encore un grand

avantage, en fermant une des ſources de ſon dépériſſement. Le luxe, cet ennemi dangereux, caché ſous des dehors ſéduiſans, qui ſait ſi bien ſolliciter nos goûts & flatter nos penchans, ne pourrait plus s'étendre au-delà des moyens de celui qu'il tenterait envain, puiſqu'il ne pourrait plus être ſatisfait que l'or à la main. Dès-lors la conſommation reprendrait la balance naturelle, dont elle n'a pu ſortir qu'aux dépens même du Commerce. Car c'eſt à faux que l'on a prétendu que le luxe étant un débouché pour l'induſtrie de la Métropole, il devoit être entretenu avec ſoin dans les Colonies : oui, peut-être, dans les Colonies riches & puiſſantes qui ne ſont pas dégénérées, (& encore, j'eſpère prouver ailleurs que les intentions du luxe, même à Saint-Domingue, ſont toutes au détriment de l'intention première, & de l'utilité eſſentielle des Colonies) mais dans celles où tout eſt forcé, où la nourriture du Maître & de ſes eſclaves, la réparation des pertes, l'entre-

tien des Manufactures peuvent à peine être payées par le produit des denrées, que reſtera-t-il pour ce luxe, & que peut-il rendre au Commerce de France? Des dettes: c'eſt auſſi ce que l'on voit tous les jours.

En propoſant à la Colonie de ne pas contracter de nouvelles dettes, il faut auſſi lui propoſer le moyen de ſe libérer des anciennes. Mais à qui doit-elle? Eſt-ce au dehors, eſt-ce au dedans? Les loix ſévères établies en faveur du Commerce de France, & ſuivies aſſez exactement, font que, très-peu engagée envers la Métropole, elle ne lui doit pas deux millions. Mais plus de vingt-cinq millions ſont dus chez elle, par elle, à elle-même. C'eſt cette maſſe qui l'occupe, la fatigue, la tourmente, imprime à ſa circulation intérieure un mouvement embarraſſé, & preſqu'inutilement, car elle ne ſe libère pas, ni ne ſaurait prétendre à ſe libérer. Ces dettes ſont, ou des avances faites par des Commiſſaires depuis trente ans

& plus, qui ſont encore réduits à joindre, chaque année, l'intérêt au capital, ſans preſque rien retirer de l'un ni de l'autre que de vaines eſpérances; ou bien, & c'en eſt la majeure partie, ces dettes ſont la ſuite inévitable de la manière dont on procède dans les ſucceſſions, un ſeul héritier ſe chargeant ordinairement, pour éviter le partage des biens, de payer de ſes revenus les trois quarts, ou même les ſept huitièmes de ſa valeur, ſuivant le nombre des co-partageans, dans un eſpace de tems convenu : ſpéculations vaines, calculs démentis ſouvent dès la première année; mille cauſes le font manquer à ſes engagemens, delà cette foule d'hypothèques, de droits point liquidés : delà le poſſeſſeur apparent d'un bien n'en eſt que le Fermier mal à ſon aiſe, tremblant toujours d'être dépoſſédé, n'oſant, ne pouvant rien faire pour l'amélioration, n'étant point encore, perdant même l'eſpoir d'être jamais Propriétaire aſſuré & tranquille.

Voilà le vice ſecret qui mine ſourde-

ment cette Colonie, & l'empêchera toujours de se relever jusqu'à ce qu'il soit extirpé. Mais quelle main adroite pourra prétendre en arracher les racines sans courir risque de porter un coup trop sensible à l'existence même de la Colonie, sans y jeter tout dans la plus dangéreuse confusion, enfin sans occasionner plus de murmures que d'applaudissemens? Comment débrouiller ce cahos de mauvaises affaires, & tirer l'Habitant de ce labyrinthe dans lequel il vit & meurt embarrassé?

Suspendre pour un certain tems le paiement des dettes antérieures à une certaine époque, ou les abolir tout-à-fait comme l'ancienne Rome en a donné l'exemple dans les positions critiques? Mais que deviendraient pendant cet *intérim* ceux qui n'ont pour vivre que ce que leur importunité, armée de contrats & de sentences, peut arracher de tems en tems aux détenteurs des habitations sur lesquelles sont établies leurs repriſes? D'ailleurs, quelle est donc la situation d'un Pays qui, pour

ſe ſauver du naufrage, eſt réduit à faire des loix contre la bonne foi publique ? & qui pourrait jamais autoriſer à violer ainſi les titres de la propriété du Citoyen ?

Admettre la ſaiſie réelle ? Peut-être, en effet, qu'après un bouleverſement général elle ferait renaître l'ordre & la paix. Mais outre les inconvéniens connus qu'elle entraîne, où prendre des Capitaliſtes aſſez forts pour payer comptant le prix de leurs acquiſitions ? Et ſi vous leur donniez la facilité de payer des dettes anciennes par de nouveaux engagemens, vous n'auriez dès-lors rien opéré pour le bien de la Colonie, puiſqu'étant ſujets aux mêmes événemens ruineux que les anciens Maîtres, les mêmes conſéquences s'enſuivraient pour les nouveaux. En outre, le verre magique, à travers lequel l'Habitant des Iſles en général eſt accoutumé de conſidérer ſa fortune, ne permettrait jamais de ventes à ce prix modéré, & ſeul vrai, qui peut mettre l'acquéreur au deſſus des événemens annuels.

Quel eſpoir reſte-t-il donc à la Martinique de reprendre, non pas ſon premier luſtre, mais du moins un état d'aiſance qui la rende encore utile à la Métropole, & de ſe délivrer de ce fardeau de dettes ſous lequel elle peut à peine reſpirer ? Aucun, oſons-le dire, aucun, ſi le Gouvernement, jetant un œil compâtiſſant ſur ſa poſition déplorable, ne lui procure promptement la ſeule reſſource qui lui reſte, c'eſt l'établiſſement d'une eſpèce de Chambre (1) d'eſcompte & d'amortiſſement, à-peu-près telle qu'il en fut propoſé une en France pour les papiers Royaux, projet jugé alors impraticable pour ce Royaume par des conſidérations particulières qui ne ſubſiſtent pas ici, & qui peut ſeul opérer une révolution ſalutaire : expliquons-le en peu de mots (2).

(1) Je dis Chambre & non pas Caiſſe, parce que ce ſerait deux choſes très-différentes.

(2) On tient ce plan tout prêt avec ſes développemens : on ne peut ici qu'en tracer une légère eſquiſſe ; ſi l'idée prenait faveur, on ſe ferait un devoir de le communiquer.

Cette Chambre, composée d'un certain nombre d'Actionnaires, serait autorisée à introduire dans la Colonie, n'importe par quelle voie, trois mille Nègres par an, qu'elle vendrait, par exemple, au prix de mille livres tournois le Nègre fait, à ceux qui le paieraient en argent comptant. Elle serait autorisée à rehausser d'un dixième ce prix pour l'acheteur qui voudrait la payer avec tout papier hypothéqué sur quelque habitation que ce fût, antérieur à l'établissement de la Chambre.

On conçoit que cette Chambre aurait bientôt attiré à elle toutes les mauvaises dettes de l'Isle, & l'on demande ce qu'elle va faire de ce monceau de papiers dont elle ne pourrait exiger le paiement sans tout culbuter : aussi, lui sera-t-il très-défendu de chercher à se le procurer de ceux sur qui ils portent. Mais il faudra qu'elle les rende à la circulation avec son endossement (1) qui les fera valider & leur don-

(1) On sent qu'il faudrait, pour faciliter la chose, changer ces hypothèques, dont la plupart seraient de vieux

nera cours, ſans que perſonne puiſſe les refuſer ; elle en achetera donc des denrées de toute eſpèce, & elle ne perdra qu'un vingtième ſur cette ſeconde opération, de ſorte qu'elle en aura gagné un net, pour prix de ſa ſignature. L'Habitant, ou le Négociant redevenus poſſeſſeurs de ces papiers, ou d'autres qui les repréſenteraient, pour les prix des denrées qu'ils auront vendues, les rendront encore à la Chambre, ſi bon leur ſemble pour ſe fournir des Nègres, ou les placeront dans le Commerce comme bon leur ſemblera, & ces papiers à chaque opération perdront toujours un vingtième, juſqu'à ce qu'entiérement éteints, ils aient déchargé la Colonie de leur maſſe prodigieuſe, ſans effort, & ſans perte marquée de la part de ceux qui les auront poſſédés.

Il faudrait, pour éviter tout danger, que la Chambre ne pût ſe charger que pour

---

contrats accompagnés d'un tas de procédures, contre des eſpèces de coupons de la Chambre, plus aiſés à entrer dans la circulation des affaires.

deux millions de papier par an, à moins que la pratique ſecondant la ſpéculation, la circulation intérieure ne devînt extrêmement active, & ne fît tendre promptement à l'extinction; alors il lui ſerait loiſible d'endoſſer un plus grand nombre de papiers. Tel eſt un projet dont il ſuffit de préſenter ce faible aperçu. Je vais terminer cette longue Lettre en récapitulant les trois moyens de rétablir la Martinique. Libre abord de ſes rades pour les Nègres, & conſéquemment les vivres des Nègres; prix modique ſur ces deux objets, dût le Gouvernement payer des primes pour l'établir; & l'extinction des dettes hypothéquées.

Quelle circonſtance plus favorable pour obtenir ces bienfaits, que celle d'un Roi vertueux & ſenſible, conſeillé par des Miniſtres éclairés qui veulent le bien? Et Vous, Guerrier célèbre, aux ſoins de qui la Martinique fut long-tems confiée, en des tems difficiles & orageux, Vous qu'elle

a vu plusieurs fois revenir honorer ses rivages de vos lauriers, dites au Ministre de la Marine, au Roi même, car on peut maintenant approcher le Trône lorsque les intentions sont pures, dites-leur: « Cette » Colonie infortunée, frappée de tous les » fléaux, a besoin de consolations; il les » faut grandes & promptes; si vous voulez » conserver cette possession, jetez sur elle » un œil de pitié, regardez-la comme une » chérie fille qui, chaque jour, dépérit con- » sumée par une langueur secrette que vous » seuls pouvez guérir; si vous daignez lui » donner les secours que son état exige, elle » peut encore, en recouvrant les jours » brillans de sa première santé, vous payer » avec usure de vos soins paternels ».

LETTRE IV.

MONSIEUR,

Tous les besoins de la Martinique sont précisément ceux de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie & des autres Isles du Vent; par-tout en les parcourant, j'ai entendu demander des Nègres, & des vivres pour eux; par-tout j'ai vu des cultures susceptibles d'être étendues, & des terreins abandonnés, faute de bras; part-tout j'ai entendu des plaintes contre le Commerce de France qui laissait ces Colonies dans un dénuement total de Nègres, & rien sans doute ne prouve mieux le besoin dans lequel elles sont de ces objets, que cette réclamation générale & constante, appuyée sur l'état des fournitures faites depuis vingt ans par le Commerce de France aux Colonies des Isles du Vent; elles possèdent ensemble

environ deux cens mille Nègres, qui même, en n'eſtimant les pertes annuelles que ſur le pied du vingtième des individus, donnent deux cents mille Nègres-morts pendant ces vingt années. Et les importations du Commerce de France n'ont monté pendant ce tems qu'à dix-ſept mille têtes de Noirs : les naiſſances dans aucune des Colonies, indépendamment des fléaux, des épidémies & de tous accidens deſtructeurs, ne vont jamais à la moitié des pertes chaque année ; que ſeraient donc devenues ces Colonies, ſi le Commerce interlope n'y avait jeté continuellement des Nègres ?

Il ſerait ſuperflu d'entrer dans un plus long détail au ſujet des Iſles du Vent ; paſſons tout de ſuite à ce qui concerne Saint-Domingue ; c'eſt là que les Armateurs, qui font la traite des Nègres, envoient toutes leurs cargaiſons. C'eſt cette immenſe Colonie qui fait principalement l'objet de toutes leurs ſpéculations en tout genre.

Dire que Saint-Domingue eſt la plus riche Province de l'Empire français, c'eſt

un fait que l'état de ſes productions annuelles, maintenant très-connu, prouve ſans réplique. Fournir aux conſommations de l'intérieur du Royaume pour cinquante-cinq millions, & donner une ſurabondance de denrées, telle qu'en paſſant à l'Etranger, elle faſſe entrer annuellement dans la balance du Commerce de la Métropole une ſomme de plus de ſoixante-quinze millions, tel eſt l'importance des Colonies françaiſes, tel eſt leur précieux réſultat. Saint-Domingue entre ſeul pour les trois quarts dans la maſſe de ces immenſes productions, & Saint-Domingue pourrait aiſément augmenter ſes cultures de plus d'un tiers, peut-être même pourrait-on dire de moitié. Car ce n'eſt pas ſeulement par de nouveaux défrichés, quoique la ſurface de ſon terrein ſuſceptible d'exploitation attende encore en grande partie le Cultivateur, mais c'eſt auſſi par une culture plus ſoignée ſur les habitations déjà formées, & qui demandent des améliorations que le manque de Nègres rend impoſſibles, tant que

l'on ne prendra pas des mesures efficaces pour subvenir à la nourriture & au remplacement des atteliers.

L'Administration, pénétrée enfin de ces grandes vérités, a cru devoir profiter du rétablissement de la paix pour faire quelques changemens à un régime prohibitif, qui n'avait cessé d'exciter des réclamations, & que les raisonnemens les plus simples & les plus clairs, joints à une ruineuse expérience, condamnaient hautement. L'Arrêt du Conseil d'Etat, du 30 Août 1784, reconnaissant l'insuffisance des Ports d'entrepôt, établis, l'un à Sainte-Lucie, l'autre au Môle Saint-Nicolas, pour Saint-Domingue, a supprimé ce dernier, & en a ouvert trois autres, savoir, un au Cap-français, un au Port-au-Prince, un aux Cayes Saint-Louis : quant aux Isles du Vent, on a maintenu l'entrepôt du Carénage pour Sainte-Lucie : on a fixé celui de la Martique à Saint-Pierre, celui de la Guadeloupe à la Pointe à Pitre, & celui de Tabago à Scarborough. On a n'a rien changé pour

Cayenne & la Guyanne françaiſe, à ce qu'il fut fixé antérieurement par un autre Arrêt du 15 de la même année 1784, pour la liberté générale du Commerce dans ladite Colonie.

L'Arrêt du 30 Août ne fut rendu qu'après une diſcuſſion très-longue, dans laquelle tous les Membres du Conſeil d'Etat furent entendus. Cette diſcuſſion tint plus de ſept ſéances, & les intérêts du Commerce de la Nation y furent développés dans le plus grand détail.

A la lecture de cet Arrêt, les Négocians des Ports de mer ſe ſont élevés avec fureur, & ils ont envoyé des Députés pour faire des repréſentations ſur ce qu'ils appellent leurs droits, qu'ils prétendent enfreints par cet Arrêt.

Ces Députés ont diſtribué dans la Capitale une quantité innombrable de différens Mémoires qui ſe reſſemblent tous, quant aux moyens & aux injures qu'ils prodiguent avec aſſez d'indécence aux Propriétaires des terres dans les Colonies.

Dans le même tems que ces Négocians députaient à Paris les Orateurs de leurs Corporations, d'autres Emiſſaires volaient vers le Parlement & les Etats de leurs Provinces, pour les ſoulever & les engager dans leur querelle, & l'on a vu avec étonnement que des Magiſtrats qui, comme Propriétaires de terre dans l'intérieur du Royaume, auraient, ſans doute, auſſi beaucoup de plaintes à faire contre le monopole des Négocians des Ports de mer, entraînés par leurs clameurs, & d'autant plus aiſés à ſe tromper dans l'objet en queſtion, qu'il n'eſt pas du reſſort de ceux ſoumis à leur expérience, s'étaient rendus les échos des plaintes de la cupidité & de l'ardent égoïſme de ces Négocians.

Une des plus grandes queſtions d'Etat, une des plus importantes peut-être pour le bonheur de l'humanité, eſt celle qui ſe préſente. Il s'agit ici de Loix prohibitives contre leſquelles les bons, les meilleurs eſprits de la nation ſe ſont élevés avec force depuis vingt ans, & qu'ils ont attaquées

par des principes & des raiſons que leurs adverſaires ne détruiront jamais.

Je me garderai de prononcer ici d'une manière déterminée ſur les Loix prohibitives en général, mais ce que je ſais, c'eſt qu'elles ſont odieuſes par-tout, & produiſent de grands maux dans pluſieurs cas. Si cependant un Etat était appauvri par l'importation des marchandiſes de luxe, ou dont il ſerait phyſiquement poſſible de ſe paſſer, les Loix prohibitives pourraient alors être utiles, encore ne ſerait-ce que dans le cas où les denrées du pays ne ſuffiraient pas à l'échange de ces objets de luxe, & où l'on ſerait forcé de donner un retour en numéraire, pour le ſolder, ce qui ſouffrirait peut-être encore quelques diſtinctions.

Si les Loix prohibitives portaient, au contraire, ſur les premiers beſoins de la vie, ſur les alimens de première néceſſité, ſur des bois pour la conſtruction des maiſons & des édifices propres aux Manufactures, & à l'exploitation; ſi ces loix avaient

depuis ſoixante ans donné la mort à plus de quinze cents mille créatures humaines; ſi la pratique de ces Loix avait démontré que leur obſervation ſtricte allait contre le but qu'on s'était propoſé en les faiſant; ſi elles avaient détruit la Culture & les Cultivateurs; ſi l'infraction ſecrete, mais conſtante à ces Loix, les avait ſeule ſoutenus depuis leur établiſſement; ſi l'Etat, qui en avait impoſé le joug à quelques-unes de ſes Provinces, ſe trouvait ſéparé par un trajet de mer de quinze cents lieues de ces Provinces; ſi cet Etat était expoſé à des riſques, à des guerres preſque continuelles, qui l'empêcheraient ſouvent de porter des ſecours à ces Provinces; ſi même, en tems de paix, les ſecours ne pourraient, dans le cas d'une famine imprévue, parvenir à ces Provinces, que plus de ſix mois après leurs demandes; ſi l'Etat, ne produiſant ni riz, ni ſalaiſons, ni bois de charpente, était toujours forcé de les tirer de l'Etranger, même de ſes ennemis, à des prix exorbitans & avec des frais immenſes, ne ſera-t-on pas forcé de

convenir que ces Loix ont été non-ſeulement inconſéquentes, ridicules, mais encore inhumaines? Ne ſera-t-on ps forcé de convenir auſſi que les provocateurs de ces Loix, leurs ſoutiens, leurs défenſeurs, ſeraient également inconſéquens, ridicules, inhumains?

Le premier Code des Loix prohibitives qui ait été fait en France, je ne ne dirai pas *pour* comme ces Meſſieurs des Ports de mer, je dirai, & avec juſteſſe d'expreſſion, *contre* les Colonies, eſt de 1727. Avant cette époque, les Anglais & les Hollandais, qui avaient, comme ils ont toujours eu, plus d'intelligence en fait de Commerce, plus de richeſſes, plus d'économie, & plus de moyens que nos Marchands, y apportaient des Eſclaves, & tout ce qui était néceſſaire en tout genre. Il eſt prouvé que c'eſt avec ces premiers moyens que la culture des Colonies s'eſt établie. Ainſi les Négocians ne diſent point une vérité lorſqu'ils avancent dans tous leurs écrits que ſe ſont eux ſeuls qui ont

établi nos Colonies, & qui ont fait les avances des premiers moyens à leurs Cultivateurs. Leurs déclamations, à cet égard comme à tous autres, les reproches, qu'ils oſent faire aux Colonies pour leurs prétendus ſervices, tombent donc à faux, & portent ſur une pure invention de faits. Nous avons de nos jours dans la Colonie de Cayenne, qu'on a été forcé d'abandonner au Commerce étranger, & dans l'état languiſſant de celle de Sainte-Lucie, un exemple frappant combien ils ſont peu capables, non-ſeulement d'établir des Colonies, mais même d'entretenir celles qui ont des commencemens de culture & d'exiſtence.

On peut aſſurer, ſans trop de témérité, qu'à cette époque de 1727, les lumières ſur l'Adminiſtration des Colonies étaient à peine à leur aurore, ou, pour mieux dire, qu'elles furent dès-lors entourées d'un nuage épais, que l'intérêt des particuliers avait formé, & qu'il eut ſoin d'entretenir. D'un autre côté, l'utilité de ces établiſſemens était miſe en problême par

des gens qui ſe prétendaient éclairés. La Nation, en général, les regardait avec une indifférence qui eut malheureuſement la plus grande influence dans la rédaction des Loix prohibitives.

Dans la confuſion d'idées & de principes où l'on était alors ſur ces matières, il parut donc plus expédient d'imiter fidélement ceux des Anglais, que d'en créer d'analogues à notre poſition. Mais ce que l'on oublia de prendre de cette Nation, ce qui ne put pas même entrer dans les idées qu'on dut ſe former alors ſur les Colonies, ce fut *cette tendre ſollicitude pour les Colons*, qui, dès l'origine des établiſſemens Anglais d'Outre-Mer, n'a ceſſé d'être la baſe de leurs maximes de Gouvernement & de Politique.

Les Anglais, dans leurs idées de Commerce & de Navigation, avaient enviſagé le Colon comme le premier Agent; & la France, dans les ſiennes, n'enviſagea que le Commerçant. Auſſi ces Commerçans n'oublièrent rien de ce qui pouvait favoriſer

leur condition, & l'autorité des Loix Anglaiſes les ſervit merveilleuſement.

Nous avions alors le Canada & le Miſſiſſipi. Les Négocians firent enviſager au Miniſtère que ces deux Colonies pouvaient remplir vis-à-vis de nos Isles à ſucre le même office que la Nouvelle-Angleterre rempliſſait vis-à-vis des Isles à ſucre de la Métropole Britannique. C'était par ces deux Colonies, ſelon eux, que les Antilles & Saint-Domingue devaient être fournies de riz, de ſalaiſons & de bois de toute eſpèce. C'était par le Canada & le Miſſiſſipi qu'elles devaient trouver le débouché de leurs ſirops & de leurs taffias. Tout fut promis au miniſtère par les Négocians, (car des Négocians promettent tout ce qu'on veut) & tout leur fut accordé. Il paraît même que l'éloignement des poſitions géographiques, les difficultés, les longueurs & les dangers de la navigation du fleuve Saint Laurent, & de celui du Miſſiſſipi n'entrèrent pour rien dans les conſidérations qui dictèrent ces Loix prohibitives. On ne conſulta pas

même la population & la culture du Canada & du Miſſiſſipi qui étaient naiſſantes; on ne vit pas, ou plutôt on empêcha de voir que ces Colonies, qui ont été dans un état de guerre continuel, ſoit contre les Anglais, ſoit contre les naturels du pays, pouvant à peine ſubſiſter de leurs propres récoltes, il leur était impoſſible d'être d'aucune utilité à nos poſſeſſions des Antilles. Et, parce qu'elles tenaient au continent de la Nouvelle-Angleterre, qui était dès-lors à un point de culture & de population capable de fournir à dix Colonies, on crut bonnement que les Iſles à ſucre françaiſes en tireraient les mêmes avantages, c'eſt ainſi que pendant long-tems on a raiſonné en France en matières de Colonies & de Commerce.

Ce ſerait peut-être ici le lieu d'examiner ſi la Grande-Bretagne a tiré effectivement autant d'avantages de ſes Loix prohibitives qu'on le croit communément : nombre d'Obſervateurs éclairés ſont aujourd'hui perſuadés du contraire, & la perte de la

Nouvelle-Angleterre pourrait donner la ſolution de ce problême, dont l'examen me mènerait trop loin de mon ſujet. Mais ce que l'on doit examiner ici, ce ſont les réſultats de ces Loix prohibitives pour leurs Colonies à ſucre. Je paſſerai enſuite à quelques détails ſur celles que nous avons faites à l'imitation des Anglais, & ſur les événemens qui en ſont réſultés.

Pour parvenir à une connaiſſance exacte de ces matières, il convient de jeter d'abord les yeux ſur les Cartes, d'y examiner la poſition géographique de la Nouvelle-Angleterre, & celle des Antilles; il convient auſſi de s'inſtruire de la facilité & de la briéveté de la Navigation dans cette partie du globe, & l'on concevra d'un coup-d'œil tous les avantages que les Colonies à ſucre des Anglais ont tirés de la Nouvelle-Angleterre, non-ſeulement en tems de paix, mais même en tems de guerre; ſoit pour la nourriture de leurs Eſclaves, ſoit pour l'entretien & la conſtruction des bâtimens de leurs Manufac-

tures, ſoit pour le débouché de leurs ſirops & de leurs taffias qu'ils appellent *Rum*.

Ces fortunées Iſles Anglaiſes avaient par la Georgie & la Caroline le riz à 15 & 18 liv. le quintal, lorſque dans les Colonies Françaiſes le peu qu'on pouvait y en acheter ſe vendait 60 & 80 liv. même en tems de paix. Elles avaient, par toutes les Provinces qui bordent la Mer, depuis Philadelphie juſqu'à Boſton, les plus belles farines à 30 liv. le baril, lorſqu'en tems de paix même le prix commun des nôtres était de 90 à 100 liv., elles avaient pour la nourriture de leurs Eſclaves, en tout tems, paix ou guerre, la plus belle morue, la plus fraiche & la plus ſaine, à 15 & 20 liv. le quintal, lorſque les Iſles Françaiſes la payaient au Commerce de France juſqu'à 90 & même 100 liv. Et que l'on faſſe attention que cette morue Françaiſe avait ſubi, avant de leur parvenir, plus de ſix mois de ſéjour dans des calles chaudes, où l'air eſt toujours mal-ſain & méphitique,

& que conſéquemment elle était corrompue, & apportait aux Eſclaves des Colonies Françaiſes les germes de toutes les maladies & la deſtruction.

Les Iſles Anglaiſes avaient, par la Nouvelle-Angleterre, les meilleurs bois pour leurs bâtimens à un prix ſi modéré qu'il était toujours au-deſſous de celui que les mauvais bois du Nord de l'Europe, qui ſe corrompent au bout de quatre ou cinq ans dans nos Colonies, coûtent dans les Ports du Nord où ils ſe vèndent le moins cher: de manière que des établiſſemens qui coûtaient quatre à cinq cens mille livres à un Propriétaire de nos Colonies, ne revenaient qu'à cent mille livres au Propriétaire des Iſles Anglaiſes.

C'était ſur-tout par la Nouvelle-Angleterre que les Habitans des Iſles Anglaiſes obtenaient de leurs ſirops amers un débouché qui donnait à leurs Manufactures & à leurs Cultures des avantages, & des moyens d'augmentation qui paraîtraient incroyables à ceux qui ont vu pendant plus de

de quarante années les trois quarts des Habitans Français jeter les leurs dans les Savanues, & aimer mieux les perdre que d'en faire les charrois pour n'en obtenir aucun prix. C'était lorsque l'Habitant Français jétait les siens que l'Habitant Anglais les vendait jusqu'à quatre livres les deux veltes. Et si l'on considère que les résultats en sirops peuvent être estimés le sixième des revenus d'une habitation en sucre, que d'un autre côté, la concurrence du Commerce a toujours été telle dans les Colonies Anglaises, que tous les ustensiles apportés de l'Europe n'y ont jamais été vendus, même en tems de guerre, au-delà de quinze ou vingt pour cent; on concevra facilement qu'avec le produit de ses seuls sirops, que le Propriétaire Français était forcé de laisser perdre, (répétons-le) le Propriétaire Anglais faisait tous ses frais d'exploitation, subvenait à la nourriture de ses Esclaves, au remplacement de ses Nègres & de ses animaux, tandis que

l'Habitant Français était obligé de vendre une grande partie de ſes ſucres pour payer ces objets.

Il eſt enfin une vérité conſtante & dont la preuve eſt facile à acquérir, c'eſt qu'entre une habitation Françaiſe & une Anglaiſe, faiſant chacune ſix cent milliers de ſucre brut, il y avoit une différence de plus de ſoixante mille livres par an, au détriment du Propriétaire Français. Il eſt encore une autre vérité, c'eſt que dans tous les tems le Propriétaire Anglais a vendu ſes ſucres dix & quinze pour cent de plus que le Propriétaire Français, lorſque les ſucres de nos Colonies (& les Négocians en conviennent) ont une valeur intrinſéque, par leur beauté, ſupérieure à ceux des Anglais. Obſervons cependant, & il eſt très-néceſſaire de le faire pour prendre une idée du caractère des diſcours de nos Marchands en toute occaſion, obſervons, dis-je, que nos Négocians ſe plaignent toujours du haut prix des ſucres dans les Co-

lonies Françaiſes, & prétendent qu'ils perdent dans leurs retours : comment font donc les Négocians Anglais ?

Voilà ce qu'on a toujours diſſimulé au Gouvernement Français, & ce qu'on aurait dû lui montrer pour le mieux guider dans ſes Loix prohibitives : car avant d'imiter celles des Anglais, il ſemble qu'il eût été raiſonnable de comparer la faibleſſe de notre Marine Marchande avec la force de celle des Anglais ; le peu d'intelligence de nos Négocians, leur peu d'économie, l'exiguité de leurs moyens avec l'activité, la ſagacité, la ſageſſe & les fortunes énormes des Marchands Anglais ; les différences de l'intérêt de l'argent en France & en Angleterre ; celles du génie, des mœurs, des uſages, des préjugés des deux Nations, & des formes de deux Gouvernemens. Il ſemble qu'il eût fallu conſulter & la poſition politique & la population de la Nouvelle-Angleterre, & les comparer avec la poſition conſtamment critique & hoſtile du Canada & du Miſſiſſipi. Il ſemble qu'il

eût été néceſſaire de meſurer, au moins de l'œil ſur des cartes, l'étendue de notre territoire dans les Antilles, & d'en comparer enſuite la population avec celles des Colonies Anglaiſes à ſucre. On ne ſerait pas alors flaté du ridicule eſpoir que le Canada, où la Navigation du fleuve Saint-Laurent n'eſt libre que quatre mois de l'année, & totalement interrompue les huit autres, que le Miſſiſſipi, dont les Peuples s'occupaient plus de chaſſe, de traite avec les ſauvages & de guerre, que de cultures, puſſent jamais alimenter nos Iſles à ſucre, & remplir vis-à-vis d'elles les mêmes fonctions que la Nouvelle-Angleterre rempliſſait avec ſurabondance vis-à-vis les Colonies Anglaiſes.

On eût peut-être fait des Loix prohibitives, mais on eût certainement pris des tempéramens qui, en rendant la Nouvelle-Angleterre ſans intérêt, & par conſéquent indifférente, dans les conquêtes de ce qu'elle appellait alors la Mère-Patrie, nous euſſent probablement épargné les humi-

liations de la guerre de 1756. Eh ! qui peut encore ignorer que ce ſont les Anglo-Américains qui ont fourni les principales forces & de terre & de mer (1) aux Anglais, dans cette guerre déſaſtreuſe ? Ne ſont-ce pas eux & leurs moyens qui nous ont fait perdre le Canada, la Guadeloupe, la Martinique, la Grenade, &c. La Havane eût-elle jamais été priſe ſans leurs efforts ? C'eſt ce qu'on n'avait pas prévu en 1727, & cependant ce qu'il eût fallu prévoir. Mais voici comme l'on raiſonna alors. *Les Anglois ont fait des Loix prohibitives pour leurs Colonies : ces Loix les ont fait proſpérer ; donc la France, pour obtenir la même proſpérité, n'a qu'à imiter celles de l'Angleterre.* Quelle logique ! Et cependant c'eſt ainſi que l'on a raiſonné en France dans tous les tems en matière de Colonie & de Commerce, parce que nos Marchands,

(1) Ils ne fournirent pas, il eſt vrai, les vaiſſeaux de ligne des Eſcadres Anglaiſes, mais ils fournirent une grande partie des Matelots, mais ils fournirent une partie des Troupes de débarquement.

que l'on a toujours trop écouté, ont eu intérêt que l'on raisonnât ainsi.

Quelque sévérité que l'on eût mise dans nos Loix prohibitives, malgré même la peine de Galère que ces Marchands avaient eu le crédit & la cruauté d'y faire inférer, il y eut dans tous les tems une contrebande qui, bravant tous les dangers, apporta des Esclaves dans les Colonies & toute espèce de provisions. Les Gouverneurs-Généraux, les Intendans, les Juges des Colonies qui voyaient mieux & de plus près que le Cabinet de Versailles, les maux qui résultaient des prohibitions, fermaient souvent les yeux sur cette contrebande. Delà ces accusations, ces plaintes, ces calomnies si souvent récidivées de nos Négocians contre ces Administrateurs; mais observons-le, & il est essentiel de le faire, les résultats de cette contrebande étaient l'accroissement de la Culture, conséquemment du Commerce & de la Navigation.

Tant que la paix durait les Colonies prenaient donc un accroissement de cul-

ture & de prospérité, que les Commerçans présentaient adroitement au Ministère comme l'effet de ses prohibitions, lorsqu'au contraire cette augmentation de Culture, de Commerce & de Navigation n'était que le résultat des infractions continuellement faites aux Loix prohibitives. Mais dans les tems de guerre ce Commerce de contrebande venant à manquer, c'était alors que les Loix prohibitives exécutées dans toute leur sévérité, faisaient éprouver les plus grandes calamités dans les Colonies.

Dans les guerres de 1744 & de 1756, elles furent réduites à des extrémités & à des maux que l'on ne saurait peindre, le baril de farine qui ne contient que 170 livres pesant, fut vendu aux Isles du Vent, & dans la partie de l'Oueſt & du Sud de Saint-Domingue, jusqu'à 600 livres : la barrique de vin de Bordeaux dont le prix ordinaire était alors de 120 liv. fut vendue 1200 liv.: les sucres tombèrent à 3 liv. le quintal, le café à deux sols la livre, & encore n'en trouvait-on pas toujours le débouché,

une paire de mauvais souliers de pacotille dont le prix d'Europe était de 40 à 50 sols, fut vendue 1500 livres pesant de sucre brut: le prix de tous les ustensiles de Manufacture, & de tous les instrumens aratoires était dans la même proportion. J'ai vu, j'ai lu chez plusieurs Habitans ces effroyables comptes de ventes & d'achats; malheur à celui qui ne frémit pas, comme moi, en les voyant tracés ici! que dis-je, frémir? Ah! bien loin d'éprouver cette impression douleureuse, tel Négociant en lisant ces détails ne sentira d'autre chagrin que celui de n'avoir pas été le Colporteur heureux qui fit alors un gain si considérable.

Les Habitans n'ayant rien à donner à leurs Esclaves pour leur nourriture, leur permettaient d'aller travailler par-tout où ils pouvaient obtenir leur subsistance, la plus grande partie de ces malheureux ne trouvant point à s'employer, périssaient de faim, invoquant en vain la charité des Colons, qui étaient eux-mêmes fort em-

barraſſés de pourvoir à leurs propres beſoins. Les établiſſemens tombaient en ruine; les Bâtimens s'écroulaient faute de réparations, plus des deux tiers des Propriétaires, de ceux même qui avaient des habitations dont la valeur en tems de paix s'élèvait à des millions, étaient réduits aux ſeuls vivres du Pays, faute de pain; & à boire de l'eau, n'ayant point les moyens d'acheter du vin.

Les Adminiſtrateurs des Colonies préſentèrent, ſans doute, aux différens Miniſtres, le tableau de ces calamités. Mais les Négocians des Ports-de-Mer qui, par leurs Députés, obſédaient ſans ceſſe ces Miniſtres, avaient trop d'intérêt d'écarter de leurs cœurs tout ſentiment de pitié & de commiſération. Les Miniſtres ne connaiſſaient pas alors ces Négocians: confondant toujours dans leurs idées & le Commerce & le Commerçant, ils croyaient que ſi la bonne foi était l'ame du Commerce, elle devait guider auſſi celle des Commerçans, & ceux-ci niaient effronté-

ment tous ces malheurs qui menaient à grands pas les Colonies à leur perte. Ce fut alors qu'un de leurs Écrivains eut l'audace de consigner dans un Mémoire au Ministre, que les Habitans des Colonies se plaignaient bien à tort que le Commerçant les laissait manquer des choses les plus nécessaires à la vie, qu'ils avaient tout dans la plus grande abondance; qu'au reste leur Pays leur fournissait, par profusion, des alimens excellens, la Cassave, l'Igname, la Patate, &c. qu'ils avaient pour boisson *délicieuse* leurs Taffias. Que l'on juge d'après celle-ci, les assertions répandues dans leurs écrits; elles ont à-peu-près toutes le même caractère d'humanité & de véracité. Pour répondre implicitement à une de leurs plus coupables insinuations, (1) il est nécessaire de remarquer ici la

(1) Celle qui tend à faire suspecter l'attachement des Colonies Françaises pour leur Métropole, qu'ils ont répétée par-tout, & notamment dans le dernier Mémoire des Directeurs du Commerce de la Province de Guyenne.

force & l'empire qu'ont dans les ames des Cultivateurs Français de l'Amérique, les principes religieux d'amour de la Patrie & de dévouement, portés jusqu'à l'enthousiasme.

Ce fut dans cet état d'abandon de la France, ce fut dans ces affreuses calamités, ordonnées par des Loix prohibitives qui n'enfantaient que des malheurs & des désastres, que les Anglais vinrent se présenter devant la Guadeloupe, & offrir à des corps exténués par les besoins les plus pressans, tous les secours dont un ennemi puissant regorgeait dans ses Isles. Nègres, vivres, vêtemens, débouché pour leurs sirops, abondance, richesses, douceur de Gouvernement, prospérité, bonheur, tout fut offert & refusé. On vit des Cultivateurs, des pères de famille abandonner leurs possessions, les exposer aux ravages & à l'incendie dans leur absence, quitter leurs femmes, leurs enfans, & les exposer aux insultes & aux cruautés d'une soldatesque effrénée, pour se ranger sous le

drapeau Français : on les vit ſans ſouliers, ſans habits, ſans munitions de guerre, preſque ſans armes, & ſans pain, aimer mieux mourir Français que d'abandonner leur Général ; on les vit tenir devant l'ennemi, trois mois entiers, dans une ſituation que l'on ne ſaurait dépeindre, & ne *permettre* que l'on capitulât que lorſque toute eſpérance de ſecours fut perdue.

La Martinique qui éprouvait les mêmes privations, les mêmes calamités, les mêmes miſères depuis ſix ans, fit voir les mêmes généreux efforts, le même dévouement, la même énergie. On y vit trois cents pères de famille réunis à quelques Compagnies qui formaient toutes les forces de l'Iſle, ſe faire mettre en pièces à l'attaque du Camp Anglais défendu par huit ou neuf mille hommes, & ne ſe retirer qu'à la dernière extrêmité. Ce n'eſt ſans doute que dans une claſſe pure, ne calculant point ſes intérêts à la journée, connaiſſant, aimant une Patrie, un Roi, telle qu'eſt celle des Cultivateurs, qu'on peut eſpérer de

trouver des hommes de cette fidélité & de ce courage. Revenons à l'exposé de la marche & des effets des Loix prohibitives.

Les désastres de la guerre de 1756 (1), préparés en partie par les conseils funestes de nos Négocians, nous ayant amenés à

(1) Il se passa des choses bien incroyables dans cette guerre de 1756. Le Roi envoya dès 1758 trois Bataillons au Canada : en 1756 il en envoya quatre autres. On prit en même tems des mesures pour faire partir avec eux les vivres qui leur étaient nécessaires pour faire campagne, & ces vivres arrivèrent sans être interceptés. Le Ministre savait donc que le Canada ne pouvait pas suffire à la subsistance de sept Bataillons. Malgré cet approvisionnement, dès la fin de la première campagne, dès le mois de Novembre 1756, les Soldats, les Officiers, le Général même furent réduits, dans le quartier d'hiver, à quatre onces de pain, & à une livre, non pas de bœuf, mais de cheval.

M. de Vaudreuil, qui commandait alors cette Colonie, ne prit certainement pas ce parti sans en prévenir le Ministère : celui-ci n'ignorait donc point dès 1756, que le Canada, loin d'être utile aux Isles à sucre, ne pouvait pas même nourrir quatre mille hommes de plus que sa population ordinaire. Quelles réflexions cela ne donne-t-il pas lieu de faire sur le danger du crédit dont jouissaient alors des Négocians ? On voyait qu'ils en imposaient à la Nation, le Ministère en était convaincu, & n'osait pas s'écarter de leurs systêmes.

céder le Miſſiſſipi & le Canada par le Traité de paix de 1762, il fallut alors pourvoir aux beſoins des Iſles à ſucre que, contre toute vérité, l'on avait toujours cru en France approviſionnées par ces deux Colonies.

La Guadeloupe ſe répara promptement de ſes pertes, pendant qu'elle fut ſous le régime Anglais, & plus de dix-huit mille Nègres qu'ils y portèrent dans ce court eſpace, devint le fondement de la ſplendeur où elle monta rapidement après la paix. La Martinique, qui reſta auſſi ſous ce régime pendant dix-ſept mois, revit encore quelques beaux jours, mais qui furent de peu de durée. Quant à Saint-Domingue, plus de la moitié des Eſclaves y avait péri pendant cette guerre malheureuſe. Les parties du Port-au-Prince, & celles des Cayes étaient, pour ainſi dire, ſans culture; les Propriétaires étaient écraſés par les dettes immenſes qu'ils avaient néceſſairement contractées, puiſque leurs revenus n'avaient pas ſuffi même pour

payer le tiers de leurs frais d'exploitations. Les bâtimens étaient tous à refaire, n'ayant point été réparés à tems, faute des bois néceſſaires; une grande partie des Nègres avait ſuccombé à la misère & à la faim, & pour comble de malheur, les Négocians ne ceſſaient de preſſer la rentrée de leurs créances, & d'accabler de frais de Juſtice ces trop infortunés Propriétaires.

Des cris s'élevèrent de tous côtés. Le déſeſpoir était extrême. Les Adminiſtrateurs des Colonies inſtruiſirent le Miniſtère de leur ſituation, ils fermèrent les yeux ſur la contrebande, & les Iſles Anglaiſes fournirent une quantité de Nègres très-conſidérable.

Le Canada & le Miſſiſſipi, qui avaient ſervi de prétexte à la dureté des Loix prohibitives, n'exiſtant plus pour la France, on ſe décida enfin à examiner, pour la première fois, avec attention, ce que ces Loix pouvaient avoir de vicieux, & l'on commença à ſoupçonner qu'elles tendaient à détruire, ou du moins à retarder, la culture des Iſles à ſucre.

Les différens Adminiſtrateurs des Colonies furent conſultés, leurs anciens Mémoires, leurs anciennes correſpondances furent miſes ſur le Bureau. Les Députés des différens Ports de mer furent entendus, leurs Mémoires & leurs Principes furent diſcutés : des eſprits ardens, & dont les ſyſtêmes avaient été copiés ſur ceux des Anglais, s'exercèrent, & attaquèrent non-ſeulement les choſes, mais même les perſonnes. Ils ſe permirent d'injurier par d'indignes libelles un homme courageux, un Citoyen des Colonies, qui le premier avait oſé attaquér les Loix prohibitives par des raiſons & des principes qui cependant devinrent plus lumineux à meſure qu'ils furent plus contrariés.

Après deux années de diſcuſſions, le Conſeil d'Etat du Roi, par un Arrêt du 29 Juillet 1767, autoriſa deux Entrepôts dans nos Colonies, & rendit neutres le Port du Carénage à Sainte-Lucie, pour les Iſles du Vent, & celui du Môle Saint-Nicolas pour Saint-Domingue. Il fut permis

mis à l'Etranger d'y apporter seulement du riz, des bois, des légumes & des animaux vivans. L'esprit des Négocians des Ports de mer dominant encore, on défendit à l'Etranger l'introduction de toutes salaisons.

Qu'on se rappelle quelles furent les clameurs des Commerçans à la lecture de cet Arrêt. Tout était perdu selon eux, leurs écrits annoncèrent à la France les plus grands malheurs. *Les champs devaient être frappés de stérilités, les Manufactures étaient perdues, les cultures anéanties, le Commerce ruiné, la navigation détruite*, &c.; leurs sublimes Orateurs se répandaient dans tous les cercles, dans toutes les sociétés. En un mot, ce fut alors comme à présent, ils n'ont pas changé de méthode, le Commerce est routinier. Leurs efforts, leurs cris furent vains : on leur conseilla ministériellement de s'en aller dans leurs Ports, & l'on donna des ordres pour l'établissement des Entrepôts du Môle Saint-Nicolas & de Sainte-Lucie.

Cependant l'expérience prouva que l'on s'était trompé ſur les avantages que les Colonies ſemblaient devoir en retirer. Ils devinrent preſque nuls, parce que les opérations étaient lentes, attendu la difficulté du Cabotage entre toutes les parties de nos Iſles & les deux ſeuls Ports où les Entrepôts fuſſent permis. Les avaries fréquens, les frais d'un double tranſport, ceux de l'Entrepôt même renchériſſaient conſidérablement les objets de peu de valeur intrinsèque qu'on en pouvait tirer. *Qu'en réſulta-t-il ? ce qui réſulte toujours du beſoin éminent lorſqu'il eſt en contradiction avec la Loi. La contrebande continua, & les Chefs des Colonies furent encore contraints de ſe diſſimuler des verſemens que la lettre de la Loi déclarait frauduleux, mais que l'eſprit de cette même Loi rendait légitimes, puiſqu'ils étaient étroitement néceſſaires à la conſervation d'une ſi riche portion des Etats de Sa Majeſté.*

Les plus grands inconvéniens ſe firent ſur-tout ſentir dans le choix du Môle Saint-

Nicolas. Le premier de tous fut une contrebande des denrées les plus précieuſes de la Colonie, que, vu la poſition de ce Port, qui eſt à ſoixante lieues du Cap, & la difficulté des ſtations pour les pataches du Domaine, ſur-tout dans les tems orageux des équinoxes, il était phyſiquement impoſſible d'empêcher. En ſorte que l'on peut affirmer qu'il n'y avait pas un ſeul individu de ce nouvel établiſſement qui ne tendît à s'enrichir par la contrebande, & qui n'y trouvât les plus grandes facilités, parce que, n'étant ſurveillés ni par les Capitaines des Bâtimens français, ni par les Commerçans qui font directement leurs affaires avec la Métropole, ni par les grandes Cours de Juſtice, rien n'était capable de leur en impoſer. Les Caboteurs, qui y portaient les ſirops & les taffias des habitans, y portaient auſſi ſous ce prétexte des ſucres, du café, de l'indigo. Ces Caboteurs, qui étaient des gens de toutes nations & de toutes les couleurs, faiſaient un tort conſidérable aux habitans des bords de la mer. Ils ſe répan-

daient par toute la côte, & achetaient pendant la nuit des denrées qui étaient volées aux Propriétaires par leurs Eſclaves; il y en eut nombre qui enlevèrent des Nègres dans leurs bateaux, & dont l'on n'entendit plus parler.

Dans le plan qui avait décidé l'établiſſement du Môle Saint-Nicolas, on s'était flatté que le cabotage, qui en réſulterait, fournirait un jour à la première guerre une quantité de bons matelots. Dès le moment que les hoſtilités commencèrent entre la France & l'Angleterre, ces Caboteurs diſparurent tout-à-coup; ils s'enrôlerent en partie ſur les Corſaires de nos ennemis, & firent beaucoup de mal ſur les côtes des Iſles, qu'ils connaiſſaient parfaitement.

D'un autre côté le Miniſtère fut même trompé dans ſon intention de procurer par cette voie à un prix modéré les objets qu'il permettait, & de faire trouver au Colon la défaite de ſes ſirops & taffias, dont il avait ſenti qu'il était juſte de procurer un débouché aux Propriétaires des Iſles à ſucre;

ceux-ci en tirèrent peu d'avantages.

Il s'établit au Môle Saint-Nicolas une quantité de petits marchands qui, pouvant se confédérer entr'eux, forçaient le Nouvel-Angleterrien de leur donner son riz, son bois, &c., au prix qu'ils jugeaient à propos d'y mettre. Ils le forçaient en même tems d'accepter son échange en sirops & taffias auxquels ils étaient pareillement les maîtres de donner la valeur qu'il leur plaisait. Ces riz, ces bois étaient ensuite vendus aux Caboteurs, dont on vient de parler. Ces Caboteurs les portaient au Cap, où de nouveaux Accapareurs leur achetaient leurs cargaisons & les revendaient de la troisième main au Propriétaire. Les sirops éprouvaient les mêmes changemens de main. Il résultait donc de tous ces tripotages mercantiles, que le riz, dont l'Accapareur du Môle avait originairement donné quinze ou dix-huit livres au Marchand de la Nouvelle-Angleterre, ne parvenait cependant au Propriétaire que sur le pied de 60 à 70 livres, & que le sirop,

que l'habitant avait été forcé de donner à vingt-cinq ou trente sols à l'Accapareur du Cap, acquérait une valeur de 40 livres au Môle Saint-Nicolas. Aussi s'éleva-t-il des fortunes très-rapides en peu de tems sur ce rocher inculte; mais aux dépens de qui ces fortunes furent-elles faites, si ce n'était aux dépens du Cultivateur & de ses Esclaves?

On peut donc dire avec vérité que le Môle Saint-Nicolas a fort peu enrichi les Propriétaires, & qu'entretenant une espèce d'hommes, qui, pendant la paix, recélaient le vol des Nègres, & une espèce de Matelots, qui, pendant la guerre, ont servi nos ennemis, il a fait beaucoup de mal à l'Etat. C'est ainsi que les demi-partis & les demi-bienfaisances peuvent quelquefois produire des effets bien opposés à l'esprit & à l'intention qui les a dictés.

Il serait difficile d'apprécier au juste à quoi pouvait se monter la contrebande qui se faisait à cet Entrepôt non surveillé, & dans l'impossibilité, par son local, de l'être

exactement dans tous les tems. Mais ce n'eſt peut-être pas exagérer que de la porter à quinze ou vingt millions. Cependant, (& j'en appelle à la foi des Regiſtres) jamais il n'y eut plus de denrées exportées de Saint-Domingue par les navires français, & jamais les fortunes des Négocians des Ports de mer n'ont été plus conſidérables & plus rapides. Et pourquoi cette augmentation de culture dans la Colonie, & de profits pour les Négocians ? C'eſt que, malgré les Loix prohibitives, les parties de l'Oueſt & du Sud recevaient continuellement des Nègres par la Jamaïque, & que la culture prenait en conſéquence un accroiſſement conſidérable ; c'eſt que, malgré la défenſe d'introduire des ſalaiſons, la Colonie recevait de la Nouvelle-Angleterre de la morue pour les Eſclaves ; c'eſt qu'elle trouvait des bois pour ſes Manufactures. Ces vivres, ces bois coûtaient, à la vérité, deux cents pour cent aux Propriétaires & aux Nègres, de plus qu'ils n'auraient naturellement dû leur coû-

ter : mais enfin, quel qu'en fut le prix, toujours avait-on des bois, du riz & de la morue.

Cependant cet état des choſes, étant forcé, inſuffiſant & vicieux, donna lieu à des plaintes réciproques, qui ſe renouvellèrent en 1775. Les Commerçans qui avaient tellement abandonné les Iſles du Vent, quant à la fourniture des Nègres & des vivres pour les Nègres, que, ſans l'interlope actif de ces deux objets, la culture des Colonies eût abſolument ceſſé faute de remplacemens de Nègres, & ce qui reſtait de Nègres ſur les habitations eût péri faute de vivres, les Commerçans, dis-je, cherchèrent à ſe diſculper, en alléguant qu'ils n'abandonnaient les Colonies, que parce qu'elles recevaient les Etrangers clandeſtinement. Les Colons excuſaient leurs relations avec l'Etranger, par la raiſon que les Négocians de France les avaient abandonnés, & la Martinique rappellait la conduite barbare de ces Négocians après les déſaſtres affreux de l'ouragan de 1766, qui déſer-

tèrent ſes rivages, n'ayant plus de récoltes à en exporter, & l'euſſent laiſſée dans l'impuiſſance totale de ſe réparer de ſes pertes, ſi le Commerce étranger n'eût donné du pain (1) à une population de cent mille ames.

Les Négocians ne ceſſaient de ſolliciter la ſuppreſſion des deux Entrepôts; les Colonies au contraire demandaient qu'on leur en accordât un plus grand nombre, & dans des poſitions plus favorables.

On crut donc devoir s'occuper de nouveau de cette importante affaire.

Au mois de Novembre 1775, M. de Sartines manda de chaque Port des Négocians choiſis par leurs confrères. Le but de ce

(1) Du pain, c'eſt le mot: les ouragans détruiſent en une heure de tems tous les vivres ordinaires des Nègres, tel que le manioc, les babanes; & ſi M. d'Ennery n'eût pas permis l'entrée des farines de la Nouvelle-Angleterre, qui mirent les Habitans en état de ſuſtenter leurs Nègres pendant la diſette affreuſe qui dura dix-huit mois après l'ouragan, la Martinique, je l'affirme avec vérité, la Martinique ne ſerait plus qu'un déſert.

Miniſtre était de diſcuter avec eux, &, avec les Députés des Colonies, les queſtions qui les ſéparaient, & ſur leſquelles il était ſi intéreſſant pour le bien de l'Etat de ſe concilier.

Les députés des Ports avouèrent que le Commerce de France avait preſqu'entièrement abandonné la Martinique, la Guadeloupe, & la partie du Sud de Saint-Domingue. Ils avouèrent de plus que, ſi les efforts, qu'ils feraient dans le cours de dix-huit mois, n'étaient pas ſuivis d'un plus grand ſuccès que par le paſſé, il ſerait juſte de diſtraire de la Loi prohibitive les articles qu'ils ſe ſeraient trouvés hors d'état de livrer. Mais ils promirent, comme l'avaient fait les Députés leurs prédéceſſeurs en 1765, & comme les Négocians le promettront toujours, que le Commerce national mettrait facilement les Colonies en état de ſe paſſer de tout ſecours étranger.

Pour ſe mettre en état, dirent-ils, de réaliſer leurs promeſſes, ils commencèrent par demander,

1°. Des facilités pour le transport & l'entrepôt des Marchandises propres au Commerce de Guinée, parmi lesquelles ils nommèrent le tabac du Brésil, & demandèrent hardiment quatre-vingt livres de gratification par tête de Noirs qui seraient introduits aux Isles du Vent.

2°. Une prime de cent sols par quintal de morue étrangère qu'ils introduiraient eux-mêmes, laquelle serait payée par les Colonies. Vingt-cinq sols, aussi, par quintal, des morues qui seraient apportées directement du lieu de la pêche, & vingt-cinq sols de plus pour celles qui le seraient des Ports de France.

3°. La liberté d'importer les sirops & taffias dans les Ports du Royaume, & de les y mettre en entrepôt, pour être ensuite portés à l'Etranger.

Les facilités, les primes, les gratifications que demandaient ces modestes Députés des Ports-de-Mer, & particulièrement l'extension de l'Entrepôt en France au tabac de Brésil, regardant en grande

partie le Miniſtre des Finances. M. de Sartines écrivit en 1776 à M. Turgot, & enſuite à M. de Clugny pour l'arrangement de ces objets. M. de Clugny trouva de très-grandes difficultés à concilier les demandes des Commerçans avec la Ferme-Générale.

Tandis que ces demandes rencontraient des obſtacles, les choſes étaient reſtées, quant aux Colonies, dans l'état dont elles ſe plaignaient, & les deux Entrepôts exiſtaient ſeuls. J'ignore ſi le Miniſtre fut réellement alors bien convaincu de la néceſſité des Loix prohibitives; mais ce que je ſais c'eſt qu'elles firent perdre, à la ſeule Colonie de Saint-Domingue, plus de trente mille Nègres, préciſément en 1775 & 1776, pendant ces fameuſes conférences que le Commerce a derniérement citées avec tant de confiance. Expliquons ici avec quelque détail les cauſes de cette effrayante mortalité qu'eſſuya la dépendance du Cap dans ſes atéliers de Nègres.

Depuis le mois de Septembre 1775 jusqu'au mois d'Août 1776, il ne tomba point de pluie dans cette dépendance. Le peu de vivres qu'elle produisit périt presqu'en totalité. La guerre entre l'Angleterre & ses Colonies était alors très-allumée, les Anglais avaient couvert les Côtes de l'Amérique de Fregates qui prirent presque tous les Bâtimens des Anglais-Américains. Ces Peuples occupés à leur guerre de terre & de mer, & forcés d'abandonner leur Pêche & leur Navigation Marchande, ne purent plus apporter dans les Isles Françaises, ni riz, ni morue.

C'était bien là le moment que les Négocians des Ports-de-Mer devaient saisir pour tripler leurs armemens pour la Pêche: c'était le moment pour eux d'épuiser le Levant, l'Italie, la Barbarie de leurs riz pour les apporter à Saint-Domingue: c'était le moment d'armer pour le Nord de l'Europe, & d'en rapporter aux Colonies ces bois que, contre toute vérité, ils supposent propres à être employés dans des

climats brûlans & humides. Nous étions alors en pleine paix, point de concurrence à soutenir : ces Marchands oseront-ils dire qu'ils sont venus au secours de la Colonie ? Ils avaient bien promis, & ils promettront encore de le faire à l'avenir. Mais l'ont-ils fait ? J'ose le leur demander au nom du Gouvernement, de la nation même, l'ont-ils fait ? Qu'ils répondent. Ont-ils secouru Saint-Domingue ?

Ce fut au contraire l'année où leurs armemens parurent le moins animés, parce qu'ayant présumé que la sécheresse avait infiniment diminué les revenus, ils craignirent de voir revenir les Vaisseaux sans fret.

Les malheureux Esclaves du Nord de Saint-Domingue éprouvèrent donc la famine la plus affreuse. Les Dépendances du Fort-Dauphin, celle du Gros-Morne, de Jean-Rabel en furent dévastées : la morue manquant entiérement, les Espagnols chez lesquels régnait alors une épizootie dont il est impossible que leurs hattes se réparent jamais, se mirent à saller & à

ſumer animaux morts & vivans, dont ils ſe promirent de grands profits en les apportant chez les Français. Ces viandes connues ſous le nom de *Taſſau* dans les Colonies, & dont les Nègres ſe gardent bien de manger lorſqu'ils peuvent ſe procurer des ſalaiſons de bœuf & de morue, communiquèrent aux Eſclaves le germe de la maladie dont étaient morts les beſtiaux de la partie Eſpagnole de Saint-Domingue.

Une eſpèce de peſte, nommée *charbon*, ſe répandit dans toutes les habitations voiſines des Eſpagnols, ou des chemins qu'ils fréquentaient, & dans celles où les Nègres avaient acheté de ce *Taſſau*. En moins de ſix ſemaines plus de quinze mille créatures humaines périrent de cette terrible maladie, qui ne s'arrêta que lorſque le Gouvernement & les Magiſtrats, ſecondés de la vigilance exacte des Habitans, unirent tous leurs efforts pour empêcher l'introduction de ce morbifère aliment.

Indépendament des pertes nombreuſes & rapides cauſées par la maladie, je puis

assurer que quinze mille Nègres, au moins, périrent de faim. J'observerai même que c'est à dater de cette funeste époque que le Maronage des Nègres s'est augmenté dans la dépendance du Nord à un point qui, si l'on négligeait cet objet, ferait craindre pour la sûreté de la Colonie. Tout Nègre qui n'a point à manger fuit nécessairement l'habitation de son Maître pour aller voler dans les Montagnes, & c'est delà que, réunis en troupe, ces malheureux qui y ont été poussés par la faim & le désespoir, essayent par des incursions, faites même en plein jour, dans les habitations de la plaine, ce qu'ils pourront se promettre par la suite. Je le dis, je le consigne ici dans l'amertume de mon ame, les Loix prohibitives, leurs Promoteurs, leurs Panégyristes feront un jour égorger tous les Maîtres par leurs Esclaves, après avoir fait périr la moitié de ceux-ci par la famine. Prédiction terrible, mais hélas! trop vraisemblable! mon cœur saigne en la faisant, ma main tremble en la traçant.

que

que j'en veux à ceux qui, pour les convaincre de tout le danger de leurs ſyſtêmes; l'arrachent ici à ma douleur!

LETTRE V.

MONSIEUR,

JE ne pus continuer hier le ſujet que je traitais; une cruelle réflexion s'était préſentée, elle abſorba toutes mes idées, je quittai la plume de peur d'en trop dire, parce que j'en ſentais trop: puiſſent les Négocians des Ports me ſavoir quelque gré de mon ſilence! Plus tranquille aujourd'hui, je reviens terminer l'analyſe de leur conduite juſqu'au moment actuel.

En 1778 la guerre éclata entre la France & l'Angleterre. Le ſens, la droite raiſon, un reſſouvenir ſalutaire des cauſes principales des déſaſtres des guerres de 1744, & de 1756, tout enfin fit penſer au Mi-

niſtère que l'admiſſion des Neutres dans les Colonies devenait indiſpenſable pour fournir à leur ſubſiſtance, & pour les mettre en état, par un prix paſſable de leurs denrées, de réſiſter à la foule de malheurs qui devaient néceſſairement les environner, pendant le cours d'une guerre dont les coups les plus importans ſeraient frappés dans leurs parages. L'admiſſion des Neutres fut donc réſolue; mais au bout de quinze jours les Négocians s'ameutèrent, jetèrent les hauts cris, promirent tout, promirent encore! & les Ports des Colonies furent ſoudain refermés aux Neutres. Qu'en arriva-t-il cette fois? Mêmes erreurs anciennes, mêmes conſéquences. Toutes nos flottes Marchandes tombèrent au pouvoir des ennemis: douze mille Matelots ou perirent dans les priſons d'Angleterre, ou ſervirent ſur leurs Vaiſſeaux.

Une valeur de plus de cent cinquante millions de denrées des Colonies fut enlevée par les Anglais; toutes les dépenſes de la guerre furent immenſes dans les Co-

lonies : tout y manqua, & pour les flottes & pour les armées. Le Roi y a payé les effets que nos Marchands lui ont vendus juſqu'à quatre & cinq cents pour cent; & l'on peut préſumer que la Nation eût été flagellée & humiliée, comme dans la guerre de 1759, ſi les ſyſtêmes des Négocians euſſent été conſtament ſuivis pendant le cours de cette dernière. Ce fut trop, beaucoup trop, des deux années qu'ils prévalurent; on vit pendant ce tems ſe renouveller dans les Colonies toutes les infortunes des guerres précédentes. Dans quelques endroits le baril de farine fut encore vendu 500 livres: la barrique de vin 800 livres; une houe, dont le prix de France était de 20 à 22 ſols, ſe vendit juſqu'à 16 liv., 10 ſols: tous les autres uſtenſiles de Manufacture étaient dans la même proportion. Le prix des chaudières de fer nantais, qui caſſent ſouvent au premier feu, était en raiſon de 2 à 300 liv. le quintal: & le prix originaire de cette mauvaiſe fonte eſt de 12 à 15 liv.: le fret dont le prix

commun était de 12 deniers, fut porté jusqu'à 84. On vit des Propriétaires qui pour payer ce fret en France, proposèrent d'abandonner leurs denrées après qu'elles avaient couru les risques de la mer & de l'ennemi, & qui furent obligés de payer des sommes considérables pour solder ce fret excessif, au prix duquel n'avait pu suffire celui même de la denrée.

Le Ministère changea, les plans des campagnes furent changés. Les systêmes pour l'approvisionnement des Colonies le furent aussi: on sentit que les Négocians des Ports de Mer s'étaient engagés témérairement, & qu'ils avaient compromis l'existence des Colonies, celle des troupes du Roi, & des flottes qui étaient dans leurs rades. On vit enfin qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre que de se servir des vaisseaux neutres. De ce moment les biens de la paix se firent sentir au milieu de la guerre dans les Colonies: les Administrateurs eurent la faculté de pourvoir aux approvisionemens des flottes

& des armées Françaiſes & Eſpagnoles. Les prix de tous les objets de conſommation, de toutes les fournitures, tombèrent de deux cents pour cent, les tréſors de l'État en furent ſoulagés; nos Généraux purent agir offenſivement contre les Anglais.

La paix ſe fit en 1783; de ce moment partirent du Miniſtère les ordres les plus rigoureux de ne plus recevoir d'Étrangers dans les Colonies, & d'exercer à l'avenir toute la ſévérité des Loix prohibitives. Les ſeuls Anglo-Américains conſervèrent le droit d'entrer, non dans tous les Ports de Saint-Domingue, mais au ſeul Port du Môle Saint-Nicolas, ſous les anciennes reſtrictions.

Les Adminiſtrateurs de cette Colonie exécutèrent ces ordres avec une ponctualité, une rigueur même qui leur valut beaucoup d'éloges de la part de nos Négocians: mais que reſulta-t-il encore de cette reſtriction des Anglo-Américains au ſeul Port du Môle? Leurs Capitaines, qui ſe rap-

pellaient le Monopole de ces Accapareurs qui les avaient si maltraités avant la guerre, refusèrent d'y aller, & furent se présenter dans les Ports de la Jamaïque, où, malgré toutes les Loix prohibitives de la Grande-Bretagne, le Gouverneur Anglais eut le sens de les recevoir, *en vertu de commissions qu'on leur envoyait à l'entrée du Port de Kingstown.*

Vous voyez, Négocians des Ports de Mer, que ces Loix dont vous avez toujours tiré vos plus forts argumens, ont été enfreintes publiquement, & plus d'une fois; & vous avez avancé le contraire, quoique vous ayez pu lire, quoique vous ayez certainement lu dernièrement dans les papiers publics (mais votre intérêt vous l'a fait oublier promptement) la Lettre que le Gouverneur d'une Isle Anglaise écrit à sa Métropole. Il lui annonce publiquement, « qu'il ne se connaissait pas en poli-» tique, qu'il ne se croyait pas en état de » discuter une grande question, mais que » comme homme doué d'un sentiment

» d'humanité, & connaiſſant la manière de » voir de ſon Maître, il ne pouvait pas » laiſſer une Colonie entière mourir de » faim, lorſqu'il était en ſon pouvoir de » lui procurer des vivres ».

C'eſt un homme de mer qui écrit ceci! C'eſt un Anglais nourri, élevé dans les principes des Loix prohibitives, de ces Loix que vous citez ſans ceſſe, & deſquelles vous tirez des inductions ſi ſubtiles. Répétons-le, cet homme eſt un homme de Mer! Mais cet homme de Mer ſe trouve de la ſenſibilité, ſe trouve une ame dès qu'il s'agit de la ſubſiſtance des hommes; toute conſidération politique tombe devant ce grand intérêt; il ne voit plus ni la conſervation de ſa place, ni le blâme de ſa Nation, ni la diſgrace de ſon Roi qu'il peut encourir. Les Loix de ſa Nation qui doivent faire périr des hommes en continuant à les exécuter, le révoltent & l'indignent; il foule auſſi-tôt aux pieds ces Loix homicides; il donne une grande leçon d'humanité à ſa Patrie, & il offre ſa tête

s'il faut punir ſon infraction aux Loix meurtrières de ſon Pays. Ah ! qu'elle ſoit plutôt récompenſée, que dis-je ? qu'elle le ſoit ! Elle le fut ſans doute, & le ſera à jamais par les biens ſans nombre qui en ſont réſultés pour la Colonie confiée à ſes ſoins, par la penſée ſi ſatisfaiſante pour lui d'avoir ſauvé des hommes !

L'exécution préciſe de la prohibition produiſit des effets bien différens à Saint-Domingue. Dès ce moment le prix de la morue qui était au Cap à 24 ou 30 liv. le quintal, monta juſqu'à 132 liv. Le riz & les bois, furent également portés à des prix exceſſifs : & ce qui ſurprendra, ſans doute, mais ce qui eſt cependant un réſultat néceſſaire, la contrebande ſe fit encore ; comme il n'y avait point de proportion, par le rehauſſement du prix de tous les objets, entre les riſques de la confiſcation, & les bénéfices de la contrebande, elle ſe fit, non pas au Cap, parce qu'elle y était impoſſible, mais dans tous les petits Ports de la Côte, depuis

le Port Margot, jusqu'au Môle Saint-Nicolas, malgré la vigilance & l'activité de l'Officier qui commandait la Marine. C'est une chose inévitable dans tous les Pays, les contrebandiers pullulent de tous côtés, là où les bénéfices sont grands pour eux: la sévérité ne les détruit pas. Mais calculez le régime de votre Administration de façon qu'il y ait peu d'intérêt à faire la contrebande, & personne ne daignera l'entreprendre. Le Ministère Anglais vient enfin de reconnaître cette vérité. Il n'a pu prétendre à la faire cesser sur les côtes d'Angleterre, pour le thé, qu'en diminuant considérablement les droits établis précédemment sur cette denrée. C'est un aveu d'impuissance que tous les Gouvernemens devraient désormais méditer avant de faire des Loix prohibitives, avant de se flatter de leur entière exécution.

Telles sont les circonstances dans lesquelles a paru l'Arrêt du 30 Août 1784. Quel homme de bonne-foi ne sentira pas qu'il était & juste, & nécessaire ? Il fallait

pourvoir à la ſubſiſtance & à la conſervation des Eſclaves, & il était tems, la famine s'était déjà fait ſentir, au milieu des premiers beaux jours de la paix. Quelques articles de cet Arrêt ont ſemblé ſe reſſentir encore de l'eſprit des anciennes Loix prohibitives, puiſqu'il ne permet point l'introduction de la farine, ni celle des Eſclaves; mais on doit préſumer que le Conſeil du Roi a cru devoir s'arrêter dans ſa juſtice, & s'impoſer à lui-même la loi d'avoir encore égard, juſqu'à un certain point, aux préjugés des Commerçans, à des opinions mauvaiſes en elles-mêmes, mais qu'il faut détruire peu-à-peu, parce qu'il eſt des poſitions où des réglemens bons & juſtes ſeraient prématurés, & que le tems n'eſt pas encore venu de les établir.

Ainſi, ſans me permettre d'analyſer cet Arrêt, je rendrai donc ſeulement hommage aux intentions pleines de bienfaiſance & d'humanité qu'on y découvre. Il laiſſe, ſans doute, beaucoup de choſes à deſirer pour le plus grand bien des Colonies & de la

Métropole ; mais il me ſuffit de reconnaître l'eſprit de balance & d'équité qui en a dicté les principaux articles, pour m'impoſer un ſilence reſpectueux.

Les Négocians des Ports de mer ont jugé à propos de ſe conduire différemment, ils l'ont attaqué, pour ainſi dire, à force ouverte. A la première nouvelle qu'ils en ont reçue, ils ont dit : « Quoi ! l'on a changé » les Entrepôts des Colonies ſans notre » aveu ! il ne faut pas que le Miniſtère, » il ne faut pas que le Roi & ſon Conſeil » s'accoutument à ces émancipations ſi » nouvelles pour nous. Depuis un ſiècle » nous étions ſeuls écoutés ſur les objets » relatifs aux Colonies ; maintenons les er- » reurs anciennes. Profitons de cette vérité » que le Commerce eſt l'ame des grands » Etats : diſons que nous ſommes le Com- » merce & les défenſeurs du Commerce. » Armons-nous de ces mots ſonores & im- » poſans, *Navigation*, *Flotte*, *Culture*, » *Manufacture*, *Métropole*, que nous in- » terprétons à notre manière, & plaçons

» ſelon notre unique intérêt. Inquiétons
» par des écrits alarmans & captieux les
» Cultivateurs des Provinces maritimes, les
» Manufacturiers du Royaume, les Fabri-
» cans, les Etats des Provinces, les Par-
» lemens ſur-tout. (1) Annonçons-leur que
» les denrées & les objets manufacturés ne
» ſeront plus vendus à l'avenir qu'à vil prix,
» ou même reſteront ſans acheteurs; ceſ-
» ſons nous-mêmes nos achats, ceſſons
» tous armemens, du moins en apparence;
» menaçons de laiſſer dans le cellier du Pro-
» priétaire de la Guyenne & de la Sain-
» tonge ſes vins, ſes eaux-de-vie, de laiſ-
» ſer dans les greniers des Meuniers de
» Gaſcogne leurs farines; menaçons même
» de vendre nos navires. Nous ſeuls con-
» naiſſons les matières que nous traitons:
» nous ſeuls en avons la clef & le ſecret;
» les hommes que nous étourdirons de nos
» plaintes ſont *peuple* ſur ces matières; ces

(1) En effet ceux de Rouen & de Bordeaux ſe ſont laiſſés entraîner à leurs clameurs, & ont eu la complaiſance d'en répéter une partie.

» gens de Province ne voient que leurs
» petits intérêts du moment, leurs calculs
» de la ſemaine; chacun ne connaît que ſa
» ville, ſon bourg, ſa manufacture, ſa
» vigne, ſon champ de bled : c'eſt là l'uni-
» vers pour la plupart; voyons l'objet de
» la querelle dans des principes obſcurs &
» contournés, que perſonne ne nous con-
» teſtera; faiſons l'application, la mixtion
» de ces principes à notre guiſe; démêlons
» les intrigues de Cour; démêlons les af-
» fections, les inimitiés; envoyons des Dé-
» putés à langue déliée & à voix de *Sten-*
» *tor*; faiſons retentir tous les Cabinets des
» gens en place, & dont l'opinion peut
» influer dans les affaires; des cris s'éleve-
» ront de tous côtés pour ſeconder les
» nôtres : tâchons ſur-tout qu'il arrive des
» Remontrances, des Lettres, des Arrê-
» tés des grands Corps de Magiſtrature;
» & le Conſeil du Roi reculera néceſſai-
» rement : n'avons-nous pas fait, entr'autres
» exemples, reculer M. de Machault en
» 1756, & M. de Sartine en 1778 ?

Si ce n'eſt là littéralement ce qu'ont dit les Négocians des Ports de mer, c'eſt bien certainement ce qu'ils ont fait, ou voulu faire. S'ils n'ont pas réuſſi auſſi complettement qu'ils le deſiraient, du moins ils n'auront pas à ſe reprocher d'avoir épargné ni ſoins, ni démarches.

Mais pourquoi tous ces ſoins, toutes ces démarches! Que veulent-ils? de quoi ſe plaignent-ils? que leur a-t-on enlevé par l'Arrêt du 30 Août 1784? quelles pertes ou préſentes, ou futures doivent-ils réellement en redouter? Voilà ce que pluſieurs perſonnes ſe ſont permis d'examiner, voilà en effet le point néceſſaire à connaître. Les Négocians ſe plaignent; c'eſt un fait; ont-ils raiſon de ſe plaindre? C'eſt une queſtion. Les Lettres ſuivantes ſeront employées à l'éclaircir; & les détails dans leſquels j'entrerai ne laiſſeront, je l'eſpère, aucun doute là-deſſus.

LETTRE VI.

MONSIEUR,

JE dois commencer par copier l'article ſecond de l'Arrêt, où ſont énumérés les objets dont l'admiſſion eſt maintenant permiſe par les navires étrangers; nous verrons enſuite quel tort il peut réſulter de chacun pour le Commerce de la Métropole.

Art. II. *Permet Sa Majeſté par proviſion, & juſqu'à ce qu'il lui plaiſe d'en ordonner autrement, aux navires étrangers, du port de ſoixante tonneaux au moins, uniquement chargés de bois de toute eſpèce, même de bois de teinture, de charbon de terre, d'animaux & beſtiaux vivans de toute nature, de ſalaiſons de bœufs, & non de porcs, de morue & poiſſons ſalés, de riz, maïs, légumes, de cuirs verts en poil ou tannés, de pelleteries, de réſines & gou-*

vrai, quelques bois à Saint-Domingue: mais cette fourniture était une ſuite des rapports de Commerce entre le Royaume & cette Colonie, alors une des Poſſeſſions Françaiſes, rapports qui n'exiſtent plus & que les principes prohibitifs de l'Eſpagne ne permettront jamais de rétablir: en ſuppoſant encore qu'elle ſe portât à favoriſer ce genre d'approviſionnement, n'eſt-il pas évident qu'il ne ſaurait ſeul déterminer, entre deux Colonies auſſi éloignées, des communications qui ne pourraient être que ruineuſes?

La Guyanne eſt, ſans doute, couverte de bois, & la matière ne lui manquerait pas pour les beſoins des Iſles; mais où ſont les moyens d'exploitations? A quelle époque pourraient-ils avoir quelque effet, en ſuppoſant les ſoins les plus ſuivis de la part du Gouvernement? L'exploitation même ſuppoſée, déjà exiſtante & facile, favoriſerait-elle ſuffiſamment l'approviſionnement de nos Colonies? La Guyanne eſt au vent de toutes les Antilles. Un Port

unique, & d'un difficile accès, exiſte dans toute l'étendue de ſes côtes. La tenue dans ces parages eſt impoſſible par la force des courans. Le trajet de la Côte à nos diverſes Iſles devient, par la même cauſe, très-long, & exige des Bâtimens légers lorſqu'il s'agit du retour des Iſles à la Côte. Aucun beſoin réciproque n'a lieu entre la Guyanne & les autres poſſeſſions Françaiſes, parce que leurs productions ſont ſemblables; les bois auraient donc à ſupporter tous les frais du double voyage, puiſque leur vente ſerait l'unique objet des expéditions. Dans cet état des choſes a-t-on pu propoſer de bonne-foi une telle reſſource, & ne ſerait-ce pas le comble de l'imprudence d'y compter? Voyons ſi celle du Nord de l'Europe qu'indiquent quelques-uns des Mémoires des places Maritimes aurait plus de convenance & de réalité.

Je crois, qu'en effet, les Négocians pourraient, à-peu-près, pourvoir par cette voie aux beſoins de nos Iſles. Mais ici, comme pour bien d'autres objets de leur fourni-

ture, s'élève l'obſtacle inſurmontable du trop haut prix. Je me bornerai à préſenter la comparaiſon des ventes en ce genre par les Négocians Français & par les Américains.

	Liv.
Merrein en chêne Français, le millier . .	5 à 600
Par les Américains	240 à 250
Feuillard Français le paquet	18 à 24
Par les Américains	5 à 6

	Sols.
Planches Françaiſes, le pied . . .	10 à 12
Par les Américains	2 à 3

La même différence exiſte pour les bois équarris. Quel attrait pour la contrebande! quel dommage pour l'exploitation des habitations, & par contre-coup pour le Royaume, ſi la prohibition de ces objets par voie étrangère, étant établie, avait un entier effet!

Quant aux importations de bois tirés du propre ſol de la France, je ne puis m'imaginer qu'elles aient été faites ſérieuſement par la Chambre du Commerce de Bor-

deaux, au milieu de la diſette de ces objets qu'éprouve elle-même cette Province (1), qui ne peut ſe procurer qu'avec peine la quantité ſuffiſante de feuillards & merreins, pour les récoltes de ſes vins. Eh bon Dieu! j'oubliais que la Chambre de Nantes nous annonce de nouvelles plantations de Châtaigneraies dans la Province de Bretagne, dont elle attend le plus grand ſuccès. Voilà certainement une *magnifique* reſſource pour les beſoins de nos Colonies! mais en attendant qu'elle ſoit prête, ne pourrait-on pas dire à ces bons Nantais, pour toute réponſe à l'eſpoir de leurs Châtaigniers, ce refrain d'une vieille Chanſon, *va-t-en voir s'ils viennent, Jean, &c.*

La fourniture des bois de toute eſpèce aux Colonies reconnue d'une importance majeure, il était du devoir d'une ſage Ad-

(1) Et qu'éprouvera bientôt la plus grande partie du Royaume, ſi l'Adminiſtration n'eſt pas plus ſurveillante, mieux ſervie & plus heureuſe dans le choix des moyens à employer pour y remédier.

miniſtration de la procurer, n'importe par quelle voie, & de la procurer à un prix aſſez modique pour que l'Habitant ne fût point obligé d'employer des ſommes exorbitantes aux Bâtimens de ſes Manufactures, ce qui ne peut ſe faire qu'au détriment de la culture. Car même, en ſuppoſant ſuffiſante, ou poſſible, la fourniture des bois de charpente du Nord de l'Europe par les Navires Français, ce ſerait encore une grande erreur d'Adminiſtration d'y vouloir réduire les Colons. Plus ils ſeront obligés d'employer d'argent à la bâtiſſe de leurs habitations, moins il leur reſtera de moyens de ſe procurer des bras cultivateurs, moins il y aura de récoltes; diminuons donc le prix des bois de charpente, dans les Colonies, autant qu'il ſera poſſible, & concevons que ce bas prix tournera d'autant au profit du Commerce Français même, puiſqu'il mettra l'habitant en état de lui livrer plus de denrées; bénéfices pour le Royaume bien plus clair, bien plus conſidérable que celui qui peut revenir des comiſſions

& du fret, dont les bois du Nord de l'Europe, importés dans les Colonies, auraient pu être l'occaſion.

Je ne parlerai point du charbon de terre, c'eſt un objet peu conſéquent, qui n'eſt conſidéré que comme leſt; les Colonies en font une très-faible conſommation, & ſeulement pour les forges, dont les travaux ſont réduits au ferrement des chevaux, & à quelques réparations des inſtrumens d'Agriculture & des moulins de Manufacture.

Entre les animaux vivans dont l'entrée eſt permiſe, par les Etrangers, dans nos Colonies, les chevaux & les bœufs ſont les ſeuls que les Nouveaux-Angleterriens y portent de leur continent. Le beſoin de chevaux eſt égal aux Iſles du Vent, & à Saint-Domingue; ils y ſervent non-ſeulement comme montures, mais encore comme bêtes de ſomme & de trait. Quant aux bœufs, les Iſles du Vent n'ont preſque plus d'autres reſſources pour leurs boucheries que ceux de la Nouvelle-Angle-

terre. Le peu d'étendue du terrein des habitations, en général, des Iſles du Vent, n'y permet point au Propriétaire d'en réſerver une partie ſuffiſante pour les prairies, nommées *Savannes*. S'il le faiſait, ce ne ſerait qu'au détriment des cultures, & les productions précieuſes dont le ſol eſt chargé ne doivent pas diſparaître, pour le convertir en hattes; ce ſerait, en un mot, encore une grande erreur d'Adminiſtration de prétendre changer en Paſteurs les Cultivateurs des Iſles du Vent; de ſorte que ces Colonies n'ont plus d'autres moyens pour fournir à leur conſommation de viandes fraîches, néceſſaires aux Hôpitaux, aux Garniſons même, que les importations des Anglo-Américains.

J'en dirai à-peu-près autant de Saint-Domingue: ce ſecours n'y fut pas autrefois rigoureuſement néceſſaire. Beaucoup d'Habitans avaient pu ſe ménager des Savannes, & les Eſpagnols ſur-tout, qui ne cultivaient point la partie de Saint-Domingue dont ils ſont poſſeſſeurs, avaient

des hattes immenſes peuplées de nombreux troupeaux. Mais tout eſt changé à cet égard. Les hattes Eſpagnoles ont diminué; une épizootie terrible, dont j'ai déjà parlé, a frappé leurs troupeaux d'une mortalité qu'ils ne pourront jamais réparer. Il s'eſt même déjà rendu pluſieurs Ordonnances de l'Adminiſtration Eſpagnole, qui défend l'exportation des beſtiaux, tant ils craignent d'en manquer pour eux-mêmes. Que faire donc pour cet objet néceſſaire à l'exiſtence phyſique des habitans des Colonies, à l'exiſtence phyſique des Troupes du Roi, & par conſéquent à la sûreté de ces poſſeſſions? L'admiſſion des beſtiaux vivans, par quelque voie que ce puiſſe être.

Et, quand même la néceſſité ne militerait pas auſſi fortement en faveur de cette admiſſion, le peu de tort qu'elle fait au Commerce de France aurait dû, dans tous les tems, la faire permettre; car remarquez qu'il eſt bien évident que lorſque les Négocians veulent la faire condamner, ils font ici le mal pour le mal; c'eſt-à-dire,

ſans la moindre apparence d'aucun bien réſultant pour eux. Cette partie d'approviſionnement ne s'eſt jamais faite, & eſt impoſſible par des expéditions directes de France. Les Navires partent des Ports du Royaume avec des chargemens précieux, plus ou moins complets, mais inconciliables avec tout tranſport de beſtiaux, par l'eſpace que ceux-ci occupent, comme par les lieux où il faut les placer dans les Navires. Des armemens qui n'auraient d'autre objet que ce tranſport, ne peuvent également avoir lieu, parce qu'ils n'offriraient aux Armateurs que des pertes certaines, ou l'impoſſibilité aux Habitans des Iſles d'atteindre au prix auquel il faudrait les porter d'après celui de l'achat en France, d'après les frais d'Armement, & d'après les pertes eſſuyées pendant un trajet de long cours: d'ailleurs, le haut prix de la viande en France annonce aſſez que l'extraction des beſtiaux en ſerait même infiniment préjudiciable aux habitans de ce Royaume.

Les reſſources des Côtes du continent Eſpagnol, qu'ont propoſées les Chambres du Commerce, ne ſeraient pas plus heureuſes, ni plus praticables, pour la fourniture des beſtiaux aux Colonies. L'Éſpagne eſt tellement difficile pour ſes Communications avec nous, que pendant la dernière guerre, où ſes intérêts étaient ſi intimément liés aux nôtres, elle a refuſé la permiſſion d'aller chercher des beſtiaux pour la ſubſiſtance des Troupes & des Armées navales aſſemblées à la Martinique. Le réſultat d'une longue négociation à cet égard, a été une promeſſe, mal remplie, de fournir par des Bâtimens Eſpagnols une quantité déterminée de beſtiaux par mois.

Les mulets qui ſont de première néceſſité pour l'exploitation des Manufactures & le tranſport des denrées, ſe ſont juſqu'ici tirés en contrebande des poſſeſſions Eſpagnoles; mais ce Commerce a beaucoup diminué depuis quelques années, & il eſt, ſans doute, très-heureux que les chevaux de la Nouvelle-Angleterre puiſſent, en en

permettant l'entrée dans les Colonies Françaiſes, ſuppléer en partie au manque de mulets, qui ſans cela porterait un tort notable aux travaux des habitations, & diminuerait par conſéquent la ſomme des produits.

On a fait à diverſes repriſes l'eſſai d'apporter dans nos Colonies des mulets dits d'Auvergne & du Poitou : j'ai connu à la Martinique un habitant qui en reçut une cargaiſon de quatre-vingt. Au bout de deux ans il n'en reſtait que deux de vivans. La différence du climat & de la nourriture les avait tous fait périr. On a tenté la même choſe avec auſſi peu de ſuccès à la Guadeloupe & à Saint-Domingue, & il eſt notoire que les mulets & les chevaux de France (1) ne peuvent ni travailler ni vivre dans nos Colonies.

(1) Les Anglais ont fait venir dans les leur beaucoup de chevaux de ſelle de la Grande-Bretagne : il n'en eſt aucuns qui, au bout d'un ou deux ans, ne ſoient, malgré les plus grands ſoins, & le peu de fatigue, dépéris au point d'être obligé de les abandonner dans les Savannes.

La relâche aux Iſles du Cap Verd, propoſée par les Chambres du Commerce, eſt également impraticable, & l'Armateur n'y trouverait que des pertes certaines; outre que les habitans ne voudraient point donner un haut prix de cette eſpèce de mulets, d'autant que pluſieurs tentatives ont déjà généralement appris qu'elle réuſſit fort mal dans nos Colonies.

Que conclure encore de ces faits? Que les Négocians des Ports de mer ne peuvent faire aux Colonies aucune fourniture d'animaux & beſtiaux vivans; qu'ils n'en ont jamais fait; qu'on ne leur enlève donc rien, abſolument rien par l'Article de l'Arrêt du 30 Août qui concerne cet objet, & qu'ils ſont encore à cet égard, abſolument ſans motifs de plaintes, & ſans aucun intérêt.

Il n'en eſt pas de même des ſalaiſons de bœufs, & de la morue & poiſſon ſalés, dont l'introduction ſe trouve maintenant permiſe par les Navires étrangers. Ces objets ſont réellement ceux des réclama-

tions, en apparence les mieux fondées, du Commerce de France, & ceux auxquels il eſt le plus intéreſſé. Mais ce ſont auſſi ceux dont le beſoin eſt le plus preſſant pour les Colonies, car, avant tout, il faut vivre: pourvoir à la ſubſiſtance des hommes dont on veut exiger des travaux, doit être en même tems & le premier vœu de l'humanité, & le premier ſoin de l'intérêt.

L'Adminiſtration l'a ſenti; mais comme les raiſonnemens des diverſes Chambres du Commerce, à ce ſujet, ſont préſentés de manière à pouvoir faire impreſſion, j'entrerai dans quelques détails, & je deſtine la Lettre ſuivante à la diſcuſſion la plus attentive ſur cette matière.

LETTRE VII.

MONSIEUR,

TOUT ce que les Chambres de Commerçe ont écrit, ou fait écrire ſur les avantages réſultans pour la Métropole, de l'importation excluſive des bœufs ſalés d'Irlande par les navires Français, dans nos Colonies, ſe réduit à prétendre que le débouché des vins de Bordeaux dépend en partie de cette branche précieuſe du Commerce National avec l'Irlande, que l'admiſſion aux Colonies des ſalaiſons de bœufs par voie étrangère, y rendra la conſommation des ſalaiſons d'Irlande moins forte; & que les Irlandais vendant moins de bœufs au Commerce de France, en tireront moins de vins.

Au ſurplus pour ne point affaiblir les objections des Chambres du Commerce,

copions mot-à-mot ce qu'on lit à ce ſujet p. 51 & ſuivantes des Obſervations des Négocians de Bordeaux.

» Les vins du Bordelais, diſent-ils, ſpé-
» cialement connus ſous le nom de *vins*
» *de Bordeaux*, & les vins de l'Agénois
» & du Quercy, connus ſous le nom de
» *vins de Haut-Pays*, ſont un objet ſi
» important pour la Province de Guienne,
» il tiennent un rang ſi diſtingué dans la
» maſſe des richeſſes territoriales du Royau-
» me, ils forment avec les eaux-de-vie un
» objet d'exportation ſi profitable à l'Etat,
» que nous ne craignons point d'être con-
» tredits quand nous dirons qu'ils méritent
» la plus grande conſidération; l'importation
» du bœuf ſalé d'Irlande eſt le canal le plus
» ſûr, le plus uſuel & le plus étendu du
» débouché de la partie la plus intéreſſante
» de ces vins; c'eſt en Irlande & en An-
» gleterre que ſe conſomment en grande
» partie ceux du plus haut prix.

» Ils ſont exportés en retour par les vaiſ-
» ſeaux d'Irlande qui nous apportent les
» ſalaiſons

» salaisons, que les Négocians du Royaume » envoient en commission dans le Port du » Royaume, d'où nous les envoyons aux » Colonies.

» Si les Irlandais peuvent porter leurs » salaisons directement dans nos Isles, ils » n'ont plus d'occasions de venir dans nos » Ports; dès-lors, & le débouché & les » prix de nos vins souffrent inévitablement » une diminution effrayante; & nous ne » saurions remédier à cet inconvénient ter- » rible en entreprenant d'exporter nous- » mêmes nos vins en Angleterre & en » Irlande.

» Les Anglais & les Irlandais nous ou- » vriraient vainement leurs Ports pour cette » branche de Commerce; nous ne pour- » rions les porter chez eux, soit parce que » nous ne saurions y trouver d'objet de » chargemeut pour les retours, soit par » une foule d'autres raisons qu'il serait trop » long de déduire ici.

» Ce mal serait sans remède: le défaut » d'emploi des vins en ferait nécessairement

» négliger la culture ; & le luſtre de la plus » belle partie de cette grande & riche Pro- » vince tomberait ſans retour, par l'inuti- » lité du ſol, à peu près impropre à tout » autre genre de production.

» Le Commerce en recevrait encore une » atteinte mortelle ; l'objet de l'exportation » du bœuf ſalé d'Irlande aux Colonies, par » le ſeul Port de Bordeaux en le ſuppo- » ſant délivré de la concurrence étrangère, » peut être évalué chaque année à quatre- » vingt mille barils ; en comptant huit ba- » rils au tonneau, ce ſont dix mille ton- » neaux : ainſi cet objet ſeul repréſente » l'emploi de cinquante navires de deux » cent tonneaux, que ce ſeul Article de » la Loi retranche tout d'un coup de la » navigation du Commerce de Bordeaux.

» Mais outre cette diminution effective, » ce changement inopiné dérange toutes » les opérations du Commerce maritime. » Comme les denrées de nos Colonies ſont » de nature à prendre un grand encombre- » ment dans nos navires, & que les mar-

» chandiſes ſèches, que nous y portons,
» occupent de fort petits eſpaces, on ſe
» plaint, & avec raiſon, que nos bâtimens
» ſont trop grands pour l'aller, & inſuffiſans
» pour les retours. Nous avons donc be-
» ſoin d'avoir pour nos cargaiſons de France
» des articles d'encombrement; le bœuf ſalé
» en eſt un conſidérable, & en le perdant
» il nous eſt impoſſible de le remplacer,
» & d'aſſortir nos cargaiſons.

» La multitude des objets nous force à
» nous réduire : mais que n'aurions-nous
» pas à dire, ſi nous voulions repréſenter
» ici les maux que ſouffrirait de la ſuppreſ-
» ſion de cet objet de chargement ce peuple
» d'Ouvriers & de Journaliers attachés au
» Commerce, & ſucceſſivement employés
» au déchargement, au gabarage, au re-
» batage, aux manipulations de toute eſ-
» pèce, & enfin au rechargement dans nos
» navires de toutes ces ſalaiſons d'Irlande.

» Mais les Colons eux-mêmes, ces Co-
» lons aveuglés par les preſtiges d'un inté-

» rêt mal-entendu, qui ont ſi vivement ſol-
» licité une Loi dont ils n'ont pas ſu voir
» toutes les conſéquences; les Colons eux-
» mêmes ne pourraient que ſouffrir beau-
» coup de cette partie de la Loi ſi elle
» ſubſiſtait, & ſi elle pouvait être exactement
» exécutée.

» Pourquoi deſirent-ils avec tant d'ardeur
» de recevoir chez eux le bœuf ſalé de
» l'apport direct des étrangers qui le pré-
» parent? C'eſt parce qu'ils ont compté qu'ils
» l'auraient à plus bas prix qu'en le rece-
» vant de nous de la ſeconde main. Mais
» ont-ils tout prévu? Ont-ils bien réfléchi
» que, quand les étrangers ſe ſeraient em-
» parés à notre excluſion de cette branche
» d'approviſionement, ils leur feraient la
» loi, & leur vendraient bientôt ce co-
» meſtible plus cher que nous ne leur vendons
» nous-mêmes?

» Il eſt dans la nature des choſes que
» celui qui vend, tout comme celui qui
» achète, profitent également de l'avantage

» que leur donne, entr'autres circonſtances,
» le ſeul défaut de concurrence (1).

» D'ailleurs, les ſuites naturelles des cir-
» conſtances de ce Commerce, indépen-
» damment de tout eſprit de luxe & de
» cupidité, forceraient les Irlandais à vendre
» leurs ſalaiſons de bœuf aux Colonies fran-
» çaiſes plus cher que nous ne les y vendons
» nous-mêmes, parce que, leurs cargaiſons
» ne pouvant être compoſées aux termes
» de la Loi que de ce comeſtible, objet de
» grand encombrement & de peu de va-

(1) « Les Anglais auront un moyen aſſuré de vendre le » bœuf ſalé aux Iſles du Vent à tel prix qu'il leur plaira » d'y mettre, parce qu'ils ſeront toujours les maîtres de ré- » gler à volonté & les beſoins & les ſecours. Ceux qui pré- » parent les ſalaiſons de bœuf en Irlande, les enverront en » dépôt aux Iſles Anglaiſes, & notamment à la Domini- » que. Le voiſinage de cette Iſle favoriſera les ſpéculations » les plus lucratives pour les Négocians étrangers, & les » plus coûteuſes pour nos Colons, parce que les premiers » ne manqueront point de donner les ordres les plus précis » à leurs Correſpondans à la Dominique, de ne faire paſſer » le bœuf ſalé dans nos Iſles qu'à meſure & à proportion » des grands beſoins; & par-là ils ſeront aſſurés d'entrete- » nir toujours un prix exceſſif.

» leur, ce ſerait ſur cette valeur qu'il fau-
» drait reprendre tous les frais de l'arme-
» ment, & par conſéquent augmenter conſi-
» dérablement le prix; tandis que le bœuf
» ſalé ne faiſant dans les cargaiſons fran-
» çaiſes qu'un objet d'aſſortiment, & cet
» objet ne devant ſupporter qu'une por-
» tion des frais de l'armement proportionée
» à ſa valeur relative; l'Armateur français
» peut réduire, par rapport au bœuf ſalé,
» un profit qu'il retrouve ſur les autres ob-
» jets de ſa cargaiſon, de moindre encom-
» brement & de plus grande valeur.

» Ainſi, toutes les conſidérations, tous
» les intérêts ſe réuniſſent pour ſolliciter
» la révocation de la Loi, qui permet aux
» étrangers de porter directement le bœuf
» ſalé dans nos Colonies ».

Tel eſt donc ce que les Négocians des Ports de mer ont dit de plus raiſonnable ſur cet objet; & craignant que, ſuppoſé que l'on voulût convenir avec eux de tous les avantages qu'ils peuvent trouver dans ce Commerce, il ne reſtât toujours l'ob-

jection à leur faire, que cependant ils laissent manquer les Colonies de salaisons de bœufs, & que cette partie d'approvisionnement y est depuis long-tems alternativement insuffisante au moins six ou sept fois chaque année. Pour prévenir ce reproche & les inquiétudes du Ministère, ils avaient dit, page 40, *des Observations des Négocians de Bordeaux :* « Les salaisons de bœuf ne se pré» parent point dans le Royaume, & peut» être l'*acquisition d'une partie de cette* » *branche d'industrie ne tient-elle qu'à quel*» *ques encouragemens qui sont dans les* » *mains du Gouvernement.*

» Mais, quoique le Commerce national » tire le bœuf salé de l'Etranger, & princi» palement d'Irlande, la certitude qu'ont » les Négocians d'avoir toujours cet objet » en abondance est fondée sur les motifs » les plus solides.

„ Ces salaisons sont importées chez nous „ par les étrangers qui nous les donnent „ en échange des productions de notre „ sol, dont ils font une grande consom-

„ mation. Ils nous apportent même ces sa-
„ laisons à un fret assez modique, dans
„ l'espoir bien fondé de gagner un second
„ fret sur les cargaisons de retour. Ces deux
„ causes, pourvoyant tout-à-la-fois & aux
„ besoins des étrangers, qui consomment
„ nos denrées, & qui nous fournissent les
„ leurs, & aux profits des Navigateurs qui
„ voiturent les unes & les autres, nous
„ assurent la durée constante de cette bran-
„ che de Commerce, & même son accrois-
„ sement, si elle n'est détournée par quel-
„ que mépriſe d'Administration, telle que
„ l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1784.

„ A quelque point d'accroissement que
„ puissent monter dans nos Colonies la
„ culture & la population, le Commerce
„ de France est assuré d'avoir toujours les
„ moyens de fournir aux Colons cet objet
„ de subsistance, avec une abondance pro-
„ portionnée à leurs besoins; nous avons
„ de cette vérité une preuve dont nous
„ ne pouvons nous défier. Des relevés bien
„ sûrs nous apprennent qu'immédiatement

„ avant la dernière guerre, la quantité de „ bœuf salé, qui venait à Bordeaux chaque „ année, & qui de-là s'exportait aux Co- „ lonies, allait bien au-delà de cinquante „ mille barils; les moyens de cette expor- „ tation ne peuvent être bornés que par „ les bornes de la consommation des „ Colonies. La valeur des vins que nous „ fournissons aux étrangers qui nous ap- „ portent le bœuf salé, étant toujours su- „ périeure à celle des envois qu'ils nous „ font de ce comestible, leur intérêt les „ invitera toujours à augmenter la masse „ de leurs envois, qui ne sera limitée que „ par la restriction de nos demandes „.

Il faut remarquer d'abord que ces Négocians de Bordeaux sont sujets à quelques petites erreurs de calcul; ils portent ici leur fourniture à cinquante mille barils, les années qui ont précédé la dernière guerre; & dans le Mémoire des directeurs de leur Commerce, ils articulent, page 30, qu'elle ne fut en 1776 que de trente-deux mille sept cent quarante-neuf barils, & l'année

après la paix de vingt-ſept mille neuf cent ſoixante-dix barils.

Ces derniers comptes ſont les plus approchans de la vérité ; d'où il s'enſuit que cette fourniture de bœuf ſalé aura à peine ſuffi aux beſoins de la table des Maîtres, à la Martinique & à la Guadeloupe, où ils en font une grande conſommation, ſans qu'il ſoit rien reſté pour la nourriture des Eſclaves.

Or, cet état conſtant de rareté d'un comeſtible néceſſaire dans les Colonies, & que ſeize années de paix avaient vu diminuer graduellement, me paraît plus alarmant ſur la quantité des fournitures à venir, que les promeſſes du Commerce ne ſont raſſurantes. Il a donc été très-ſage d'y pourvoir d'une autre manière, & de procurer déſormais aux Colonies & quantité & bon marché d'un objet de première néceſſité.

Je dis bon-marché, parce que les raiſonnemens que je viens de copier, par leſquels les Négocians des Ports de mer prétendent prouver le contraire, ne peu-

vent abſolument tenir contre la comparaiſon des prix des ſalaiſons pendant quinze années dans les Iſles anglaiſes & dans les Iſles françaiſes. Cette différence n'a jamais été moindre d'un cinquième. Et cette expérience eſt bien plus convaincante que la prédiction des manœuvres à venir du Commerce étranger que l'on vient de lire, pour faire renchérir cet objet en l'accaparant à la Dominique.

Tout ce raiſonnement tombe d'ailleurs de lui-même : il ne porte que ſur la ſuppoſition que les fournitures de ſalaiſons de bœuf ſeraient faites par les Anglais ; & c'eſt bien peu connaître l'objet dont on raiſonne, que d'ignorer que ce n'eſt point eux que l'on a en vue ſous la dénomination de navires étrangers ; mais bien plutôt les Anglo-Américains, qui ſeuls ont fait & pu faire des apports conſidérables de bœufs ſalés, tant en interlope dans nos Iſles, que librement dans les Iſles anglaiſes avant la ſciſſion.

Toutes ces combinaiſons, ſi gratuitement ſuppoſées, pour faire monter exceſ-

ſivement le prix des bœufs ſalés, de la part des Anglais, ne peuvent être d'aucune vraiſemblance pour le Commerce des Etats-Unis. Leur intérêt eſt de venir directement dans nos Ports, d'y vendre le plus promptement poſſible, & d'en repartir de même; ainſi point d'accaparement à craindre à la Dôminique, point de calcul dangereux ſur la diſette à faire naître, dont les Négocians des Ports de mer, en voulant jeter le ſoupçon ſur les Marchands étrangers, ont paru l'éveiller contr'eux-mêmes, & n'ont fait que confirmer ce dont les Colons les accuſent.

Le bienfait de la Loi reſtera donc entier pour les Colonies, & l'admiſſion des ſalaiſons étrangères leur aſſurera donc (de la part de la Nouvelle-Angleterre, & non point des Irlandais ni des Anglais) un aliment néceſſaire à la ſubſiſtance des Eſclaves, & infiniment meilleure pour eux que la morue. Ne perdons point ici l'occaſion de dire que ce dernier aliment n'eſt devenu, depuis quelque tems, d'un uſage

général pour la nourriture des Eſclaves, que par le manque des ſalaiſons de bœuf, & que ce remplacement ne s'eſt fait qu'au détriment de la ſanté des Nègres, qui ne trouvent pas dans le poiſſon aſſez de parties nutritives pour réparer leurs forces épuiſées par le travail & le poids du jour, dans ces climats où les déperditions ſont conſidérables, même dans l'état d'oiſiveté.

Il entrait donc de toutes manières dans les principes d'humanité & d'économie, de mettre les habitans à même de mieux nourrir leurs Nègres. Reſte à examiner ſi, en effet, la voie maintenant ouverte doit fermer par contre-coup le débouché des vins de Bordeaux.

Cette aſſertion des Négocians des Ports de mer a été faite avec une telle aſſurance, que la plupart des partiſans de l'Arrêt du 30 Août s'en ſont trouvés ébranlés; un d'eux dont les lumières ne ſauraient être ſuſpectées, a même cru que le bœuf ſalé devait être excepté de toute importation étrangère.

Moi-même j'étais quelquefois tenté d'adhérer aux raisonnemens des Négocians de Bordeaux, que j'ai ci-dessus copiés fidellement; d'après eux, je craignais voir arracher ces beaux vignobles, comme ils nous en menacent, si les Nègres des Colonies mangent d'autre bœuf salé que celui des Irlandais apporté par des Bordelais; & cette idée me faisait, je l'avoue, une chagrinante impression.

Cependant je trouvais un peu de bizarerie entre ces rapports établis par le Commerce, & je me disais que le goût que peuvent avoir les Anglais pour nos vins de France, devrait bien être indépendant du besoin qu'ont nos Nègres du bœuf salé; que, quand même ceux-ci ne consommeraient pas une livre des salaisons d'Irlande, toujours était-il vrai que le gozier des habitans des trois Royaumes avait besoin d'être désaltéré; que si je suis seul à récolter & à vendre du vin à mes voisins, & que de ces voisins plusieurs vendent de la viande, je ne risquerai nullement de perdre le

débit de mon vin, pour avoir pris ma viande là où je l'ai trouvée à meilleur compte. Que l'effet naturel qui s'enſuivra ſera que le voiſin, où je ne prendrai plus ma viande, ayant cependant toujours beſoin de mon vin, cherchera d'autres objets à me donner en échange, ou enfin me le paiera comptant.

Je trouvais même encore un autre réſultat naturel, bien avantageux à la Métropole, & bien politique; c'eſt que les Colonies étant approviſionnées en partie par les Anglo-Américains, la conſommation des bœufs ſalés d'Irlande devenant moins conſidérable, les Négocians de Bordeaux en tirant une moins grande quantité, il faudrait bien que les Irlandais baiſſaſſent le prix originaire de cette marchandiſe chez eux, pour que le Commerce de France pût en faire encore des demandes, & l'apporter aux Colonies en concurrence avec les ſalaiſons du Commerce étranger. Ce ſerait donc définitivement ſur l'Irlande ſeule que frapperait

le contre-coup de l'article de l'Arrêt du 30 Août qui concerne cet objet.

Or, il eſt extrêmement heureux, & ce doit être un principe invariable de Commerce, pris en grand, & digne d'une ſage Adminiſtration de diminuer le prix d'une denrée que l'on eſt obligé de tirer d'une Puiſſance rivale : on fait à la fois le plus grand bien du Conſommateur Regnicole, & le moindre bien du Fourniſſeur étranger ; car, malgré tous les ſophiſmes de l'intérêt des Colporteurs de la choſe, il eſt de toute évidence qu'en dernière analyſe, le bas prix que donne le Conſommateur ne tourne à perte que pour le Fabricateur de la denrée.

Celle-ci eſt même de nature à ſubir bientôt chez le Fabricant étranger cette révolution, dès qu'elle ne s'offrira plus ſeule aux beſoins du Conſommateur Français. Les ſalaiſons ne ſe conſervent pas comme les vins ; les Irlandais ſont & ſeront toujours contraints d'en fabriquer chez eux, par la quantité de beſtiaux qu'ils ne peuvent

vent consommer, comme viande fraîche; ils sont obligés d'en faire des envois réguliers, chaque année, parce que s'ils attendaient, ils risqueraient de voir cette marchandise se corrompre dans leurs Magasins, & leur tomber en pure perte. Les Colonies Françaises sont le seul débouché de cette denrée, en passant par l'échelle des Ports de France; ils n'ignoraient pas que le besoin y était toujours au-delà des fournitures; d'après cela ils les tenaient à un prix extrême; & qu'importait au Négociant des Ports de mer: il les revendait en raison dans les Colonies; en dernier résultat ce n'était pas lui qui payait, parce que ce n'était pas lui qui consommait. Au contraire, il trouvait même un avantage personnel à ce haussement de prix qu'a souffert graduellement cette denrée dans les Colonies; ses cargaisons s'élevaient à une plus grande valeur sans prendre plus d'encombrement; & la denrée devenue plus précieuse payait plus aisément un fret, augmenté proportionnellement: le Com-

merce de France n'étant pour cet objet que Freteur, Roullier de mer, Colporteur, devait donc n'y porter d'autre intérêt que celui de le voir monter à un très-haut prix, & c'eſt auſſi ce qui n'a pas manqué d'arriver.

Certes, ſi la diſpoſition de l'Arrêt du 30 Août ne devait ſeulement opérer que l'apport direct des ſalaiſons d'Irlande dans nos Colonies, par les Irlandais eux-mêmes, les réclamations des Négocians des Ports de mer pourraient être priſes en conſidération, & leurs calculs de fret, de gabarage, de rebatage, de déchargement & rechargement ſeraient ſuſceptibles de quelque examen : mais il s'agit d'admettre aux Colonies de nouvelles ſubſiſtances, une plus grande quantité de vivres, par une nouvelle voie, par d'autres Fourniſſeurs qui préſentent abondance & bon marché; de quelle faible importance devient alors aux yeux de l'homme d'État le miſérable intérêt du Voiturier ! Qu'eſt celui-ci vis-à-vis le Conſommateur ? Et, je le répéte encore parce qu'on ne peut trop le dire,

le Producteur d'une denrée quelconque, & le Conſommateur ſont les deux premiers objets à conſidérer dans les Réglemens d'une Adminiſtration entendue; la claſſe intermédiaire ne doit venir qu'après; elle aura beau préſenter la queſtion hériſſée de tous ſes calculs, la France eſt Conſommatrice, par ſes Colonies, des ſalaiſons qu'elle ne peut produire; ſon ſeul ſyſtême ſur cet objet, le ſeul vrai, le ſeul raiſonnable, le ſeul ſimple & ſenſible, c'eſt de s'en procurer abondance & bas-prix.

Telles étaient les idées qui, comme par une eſpèce de ſentiment inné de juſtice, me faiſaient repouſſer intérieurement tous les raiſonnemens des Négocians des Ports de mer. Mais avec combien plus de mépris encore n'ai-je pas dû les accueillir, quand je me ſuis apperçu qu'ils n'avaient pas même le mérite d'avoir été faits par eux de bonne-foi, & que leurs écrits même fourniſſaient une réponſe ſuffiſante à tout ce qu'ils avaient allégué, & à ces craintes inſidieuſement préſentées aux Propriétaires

des Vignobles, de voir rester leurs vins invendus par le contre-coup de l'Arrêt. C'est ce qu'il faut développer.

Les Directeurs du Commerce de Guienne, & les Rédacteurs des Observations des Négocians de Bordeaux (1), ont énoncé dans leurs écrits le vœu & la possibilité de rendre Nationale la fourniture des salaisons de bœuf. J'ai lu, page 30, du Mémoire des premiers : *Un des objets d'échange le plus important.... c'est le bœuf salé. Cet Article qu'on pourrait espérer, d'après la fourniture qu'en a faite la Bretagne pendant la dernière guerre, de voir bientôt devenir National, à l'aide de quelques encouragemens, se tire à Bordeaux, de l'Irlande.*

J'ai sous-ligné plus haut, en copiant les Observations des Négocians de Bordeaux, cette phrase de la page 40. *Et peut-*

(1) Je cite ceux-là principalement comme les plus intéressés à la chose ; toutes les autres Chambres de Commerce l'ont également répété.

être l'acquisition d'une partie de cette branche d'industrie ne tient elle qu'à quelques encouragemens qui sont dans les mains du Gouvernement.

D'après ceci, le Commerce se contredit lui-même, ou n'est pas sincère en soutenant comme intimément liées ensemble les fournitures réciproques des salaisons d'Irlande & des vins de Bordeaux. Il demande, il propose, il croit possible, il regarde comme un meilleur ordre des choses, que les salaisons pour les Colonies se fassent en France même; il avoue dans un autre écrit (1) en avoir déjà tiré de Copenhague, & de Hambourg; mais s'il s'est permis lui-même de nouvelles voies, si la Bretagne peut un jour réaliser par elle-même sa proposition, que deviendront alors les vins du Bordelais? Tout ce que les Négocians ont dit à ce sujet doit naturellement se tourner contr'eux; & si ce qu'ils ont dit est une chimère, dont l'inté-

(1) *Réflexions d'un vieillard du Pays de Médoc.*

rêt tombe devant celui d'une production nouvelle, tout ce qu'ils diront pour demander l'encouragement des salaisons de la Bretagne, doit également s'appliquer à une libre introduction des salaisons de la Nouvelle-Angleterre. Le plus fort argument pour les empêcher ils l'ont tiré de la néceſſité d'acheter les bœufs salés des Irlandais, pour leur vendre en retour les vins Bordelais. Mais faiſant eux-mêmes des propoſitions qui tendraient à ne plus tirer les salaiſons d'Irlande, & d'un autre côté, ne pouvant perdre de vue l'intérêt de leurs vins, ils confeſſent donc tacitement qu'ils ſont bien perſuadés d'en obtenir toujours le débouché, indépendamment des salaiſons avec leſquelles ils les échangent actuellement.

Tranquilliſée déſormais par eux-mêmes, par leurs propres paroles, ſur les vaines allarmes qu'ils voulaient lui donner, que l'Adminiſtration perſiſte donc dans une très-ſage diſpoſition de ſa Loi, dans une des plus néceſſaires; qu'elle perſiſte à regarder

l'introduction des bœufs salés aux Colonies, par les Navires étrangers, comme une combinaison infiniment utile à l'amélioration de celle-ci, & comme ne portant un vrai préjudice qu'aux Fournisseurs Irlandais; qu'elle ne laisse point borner ses vues par des résultats partiels, & présentés par l'intérêt personnel, qui s'efforce toujours de faire plier les principes généraux sous des considérations particulières.

LETTRE VIII.

MONSIEUR,

VOUS avez vu comment les Négocians des Ports de mer avaient attaqué la permission accordée à l'importation Etrangère des bœufs salés; vous avez vu quel cas on doit faire des conséquences funestes qu'ils prétendaient devoir en être le fruit: voyons maintenant avec quelles armes ils

combattent l'introduction dans nos Colonies de la morue de pêche Etrangère. Et choisissons de préférence l'Ecrit où il nous a paru que cette matière avait été discutée de la manière la plus étendue: voici ce qu'on trouve à ce sujet, page 14 & suivantes, d'un de leurs meilleurs Mémoires sous le titre déjà cité de *Réflexions d'un Vieillard du Pays de Médoc*, &c. Copions-le encore, afin qu'on ne nous reproche pas de l'affaiblir.

« Cet objet (*la Morue*) mérite l'attention la plus particulière; nous cherchons » à marcher rapidement: mais ici la matière est immense, & nous serons obligés » de lui donner toute l'étendue qu'elle » mérite.

» Après la prise de Louisbourg, dans » la guerre de 1755, notre Pêche se trouva » restreinte au Banc de Terre-Neuve, & » aux parages qui s'étendent depuis Buono-» Visto de l'Isle de Terre-Neuve, jus-» qu'au Cap Portochoa, & nos Possessions

» furent réduites aux Isles de Saint-Pierre
» & de Miquelon.

« Par le Traité de la dernière paix nous
» cedâmes aux Anglais Buono-Visto, &
» nos possessions pour le droit de pêche
» commencent au Cap Saint-Jean de la
» Côte Orientale de l'Isle de Terre-Neuve,
» & se prolongent en passant par le Nord,
» jusqu'au Cap de Rhay, à l'extrémité de
» la Côte Occidentale; c'est-à-dire, l'es-
» pace de cent soixante lieues. Les Arma-
» teurs pour la Pêche ont été encouragés
» à ce Commerce par cette plus grande
» extension. Le Tréport, Dieppe, Fécamp,
» Saint-Valery, Honfleur, Grandville,
» Saint-Malo, Portrieux, Saint-Brieux,
» Binic, Nantes, Oléron, Bayonne, Saint-
» Jean-de-Luz & Ciboure ont expédié beau-
» coup de Terre-Neuviers. Ce Commer-
» ce a eu de très-grandes progressions de-
» puis la paix; le Royaume ne peut suffire
» à la consommation, & Marseille, où
» nous avons le plus grand débouché de
» la morue sèche, en a présentement, *en*

» *Décembre* 1784, (1) cinquante mille » quintaux ſans acheteurs.

» On ne hazarde rien en portant le nom- » bre des Terreneuviers, pour la pêche » de la morue, à trois cent ſoixante Na- » vires en France; les Ports que nous » avons cités font de ce commerce leur » objet le plus conſidérable; tout le monde » ſait que ce commerce forme un grand » nombre de Matelots, & qu'il a cet avan- » tage ſur celui de l'Amérique, que bien » loin de nuire à la ſanté & de corrompre » les mœurs, il fortifie la première & con- » ſerve les ſecondes.

» A quoi vous ſervira d'avoir obtenu

(1) Remarquez, je vous prie, à quelle époque, & ſi ce n'eſt pas s'expoſer au reproche de la plus inſigne mauvaiſe foi. Quoi! vous voulez donner comme preuve de ſurabondance de morue, *qu'en Décembre* 1784, cinquante mille quintaux de la pêche de 1784, étaient encore invendus à Marſeille! Eh! Meſſieurs, à peine y étaient-ils arrivés. Donnez une année entière à l'activité des conſommations, & voyez à la fin, & non au commencement, ce qui reſte dans vos Magaſins. En vérité, votre citation eſt auſſi ridicule que mal-adroite.

» une plus grande étendue de pêche, si nous
» nous ôtons un de nos principaux débou-
» chés? L'intention de Sa Majesté sera
» donc trompée, & la France qui trouve
» dans cette navigation, où tout est bénéfi-
» fice pour elle, un moyen sûr de former
» des Hommes de mer pour repeupler les
» Classes, verra donc s'évanouir la seule
» espérance de réparer la perte de tous
» les Matelots que la guerre lui a enlevés.
» Écoutons la Patrie qui nous crie; Fran-
» çais, vous voulez une puissance mariti-
» me: vous voulez empêcher que vos en-
» nemis ne s'arrogent la Monarchie univer-
» selle sur les mers, & vous affaiblissez
» les moyens de former la seule Milice
» qui doit nous aider à disputer cet Em-
» pire! C'est dans des Citadelles flottantes
» qu'il vous faut combattre aujourd'hui,
» c'est de la pêche que vous devez attendre
» vos défenseurs. Vous avez déjà perdu le
» commerce de la baleine; la rivalité infa-
» tigable de vos voisins, les primes excès-
» sives qu'ils ont accordées à leurs Arma-

» teurs, les gratifications dont ils ont ac-
» cablé, pour ainſi dire, leurs Matelots,
» ont découragé vos Armateurs de Bayon-
» ne, & de Saint-Jean-de-Luz, que votre
» Gouvernement n'a point aſſez ſecourus:
» vous avez inſtruit vos ennemis, & vos
» ennemis vous ont dépouillés. Que cette
» faute vous éclaire, & tout eſt réparé:
» protégez la pêche de la morue, & n'en
» partagez les fruits avec aucune autre
» Puiſſance: faites tout le Commerce que
» vous pouvez faire: les Matelots ſe for-
» ment au milieu des tempêtes & ſur les
» mers orageuſes. Celui qui lutte contre
» les vents, qui entend mugir la mer au-
» tour de lui, qui malgré la chûte effrayante
» des mâts & le brûit épouvantable des
» vagues qui briſent la poupe de ſon vaiſ-
» ſeau, conſerve aſſez de préſence d'eſ-
» prit pour obéir au Chef qui commande
» la manœuvre, voilà le vengeur qu'il
» faut aujourd'hui; & cet apprentiſſage
» éprouve plus l'homme que ces évolutions
» concertées, & ces marches monotones

» qui forment vos ſoldats : vous n'aurez à
» combattre que ſur les Mers ; & vous ne
» pouvez être défendus que par ceux ac-
» coutumés à braver les naufrages & la
» mort.

» Il eſt un Peuple, ne craignons pas de
» le dire, il eſt un Peuple qui peut armer
» avec moins de frais que nous pour le
» Commerce de la pêche ; mais ce n'eſt
» pas une raiſon pour lui permettre d'ap-
» proviſioner de morue nos Colonies. Nous
» avons fait prononcer ſon indépendance,
» & la reconnaiſſance l'attache à nous ;
» mais la liberté eſt un aſſez grand bienfait,
» ſans que nous lui abandonnions en tribut
» la partie de notre commerce la plus pré-
» cieuſe. Le Roi de France eſt ſon allié,
» mais il eſt notre Père ; ce Peuple eſt ſon
» pupille, mais nous ſommes ſes enfans. Les
» Colonies ſont un patrimoine que ſes ayeux
» lui ont laiſſé ; & il en doit l'héritage tout
» entier à ſon fils. C'eſt du commerce de
» la pêche que dépend la conſervation de
» ſa puiſſance maritime. Quand cet Au-

» guſte Souverain a aboli la ſervitude dans
» ſes Domaines, il a reſpecté les propriétés;
» & il a invité les Seigneurs de ſon Royau-
» me à ſuivre ſon exemple. Comment con-
» ſentirait-il aujourd'hui à enlever aux Vil-
» les maritimes de ſon Royaume l'exercice
» de leur induſtrie, & leurs moyens de
» proſpérer, tandis que ſa bonté pater-
» nelle n'eſt occupée qu'à ſoulager ſes
» peuples, qu'à ſecourir l'humanité ſouf-
» frante, qu'à conſerver la paix qu'il a
» donnée à l'Univers, & qu'il emploie en-
» core aujourd'hui tous ſes ſoins à étouf-
» fer le nouvel incendie qui menace l'Eu-
» rope ?

» Quel grand intérêt avons-nous à aug-
» menter la Puiſſance maritime de nos
» nouveaux Alliés ? Quels ſont nos enne-
» mis naturels ? C'eſt un Peuple qui avec
» deux tiers de moins population que
» nous, qui, courbé ſous le fardeau d'une
» dette nationale & monſtrueuſe, à la fa-
» veur de ſa Marine, s'eſt porté à la fois
» dans toutes les mers, & dans les quatre

» parties du monde. Ses Colonies ont
» été approvisionnées par ses propres vais-
» seaux : il n'a pas eu besoin du secours
» des Neutres pour porter des subsistances
» & des munitions au bout de l'Univers, &
» il a donné des escortes à toutes ses flottes
» marchandes. Il a fait plus encore, il a
» lutté seul contre quatre Puissances ma-
» ritimes, il a soudoyé des armées de mer-
» cenaires ; il a acheté des bras pour se dé-
» fendre, & il a déployé par-tout, avec
» ostentation, l'appareil de la guerre le
» plus formidable. A quoi devait-il ses res-
» sources inépuisables ? A son Commerce
» maritime & à la Milice nombreuse de
» ses Matelots. Que son exemple nous
» instruise : conservons notre pêche, &
» donnons-lui tout l'accroissement dont
» elle est susceptible : ne nous dépouillons
» pas d'une partie de notre Commerce
» maritime, pour accroître la Navigation
» d'une nouvelle Puissance. Craignons qu'un
» nouvel Empire, formé en Amérique,

» ne nous occaſionne un jour des repen-
» tirs. Il eſt aſſez de Puiſſances maritimes
» pour ravager les mers : l'Aſie, l'Afrique
» & l'Amérique, pleines de Colonies Euro-
» péennes, devenues les principaux théâ-
» tres du Commerce, deviennent preſque
» à la fois le théâtre de la guerre, & l'Uni-
» vers eſt ravagé d'un Pôle à l'autre. Que
» la Nation dont nous avons briſé les fers
» donne un autre exemple à l'Europe,
» qu'elle vienne dans nos Ports de la Mé-
» tropole échanger ſes denrées : ſon agri-
» culture peut ſuffire à ſon bonheur, &
» ſes mœurs la rendront invincible. Qu'il
» y ait au moins dans l'Univers un Em-
» pire que le luxe n'ait point corrompu,
» & que le démon de la guerre reſpecte.

» Mais revenons à notre ſujet, & diſons
» hardiment qu'on a ſurpris l'Adminiſtra-
» tion, en avançant que les Armateurs de
» France n'étaient pas en état de fournir
» aux Colonies les morues dont elles
» avaient beſoin. Que les Colonies s'expli-
» quent,

» quent, & les Armateurs de France *prendront les engagemens* de leur fournir tout » ce qu'elles demanderont.

» Comment a-t-on pu se flatter qu'un » modique droit de trois livres, réversible » en prime pour les Navires Français, se- » rait une faveur suffisante pour soutenir » la concurrence ? Cet encouragement est » illusoire : il est nul. Nous lui opposerons » les vraies maximes : le poisson de pêche » étrangère a été imposé, en France, à un » droit excessif. La morue sèche paie qua- » torze livres du cent, accessoires com- » pris. Quel est l'esprit de cette imposi- » tion ? C'est d'augmenter notre pêche, » & de ne pas contribuer à l'augmentation » de celle de nos voisins ; ou plutôt, c'est » pour accroître notre Navigation, & di- » minuer celle de nos voisins. L'Arrêt, » en permettant à l'Etranger de porter de » la morue dans nos Colonies, remplit-il » cette intention ? Non sans doute ; il don- » ne au contraire un grand avantage aux

» Etrangers, il augmente leur pêche ; il » diminue la nôtre.

» Nous observerons encore que Dieppe » & Saint-Valery font un très-grand Com- » merce de la pêche du hareng, & que les » navires normands portent ce comestible » aux Colonies ».

A tout cela est joint un fort beau tableau du Commerce de la pêche de la morue, & des armemens faits en 1784, pour cet objet, dans les différens Ports de France. La morue sèche étant la seule qui fasse la matière des fournitures pour les Colonies, j'ai voulu examiner plus particulièrement cet article du tableau. Après l'avoir comparé avec les états de la pêche des années qui ont précédé la dernière guerre, j'ai trouvé que les armemens de 1784, qu'on présentait comme infiniment plus nombreux, ne se trouvaient pas en effet augmentés d'un huitième ; d'où j'ai dû conclure que l'impuissance du Commerce, à fournir aux Colonies la quantité suffisante de morue

sèche, déjà trop reconnue par quinze ans d'une malheureuse expérience, subsisterait encore à l'avenir à-peu-près au même degré, malgré *tous les engagemens* que les Armateurs de France s'offrent de prendre, verbalement à la vérité, car il est à remarquer qu'ils n'en ont jamais offert d'autres, & que ce serait pourtant le seul moyen de tranquilliser l'Administration, si leurs propositions avaient jamais posé sur des bases solides. Mais, comme il serait même encore très-dangereux d'admettre des promesses faites trop-légérement, fussent-elles revêtues des signatures des principaux Armateurs ou Négocians des Ports de mer; comparons ici succinctement les besoins des Colonies, & les moyens qu'ont les Négocians d'y pourvoir.

Les cent vingt-cinq navires, partis pour la pêche de la morue sèche en 1784, joints aux vingt-trois navires qui font le Commerce de la troque, n'en peuvent, suivant le tableau, rapporter en France, dans l'espace de l'année, que deux cent quatre-

vingt dix mille quintaux au plus. Les Négocians, en disant que Marseille en avait cinquante mille quintaux d'invendus, m'apprennent que cent mille quintaux au moins sont versés dans ce Port, qui en fournit la plupart des Etats catholiques : il reste cent quatre-vingt dix mille quintaux, dont cent cinquante mille pour la consommation de l'intérieur du Royaume & des autres peuples de l'Europe dont nous fournissons les marchés ; quarante mille quintaux seulement feraient donc cette année même tout l'espoir des Colonies ! Apprécions cette ressource.

Les calculs les plus modérés élèvent à plus de cinq cents mille le nombre des Esclaves dans toutes nos Isles. Leur stricte subsistance ne peut pas se borner à moins de deux livres de morue par semaine, l'Ordonnance du Roi prescrit deux livres & demie, l'humanité en devait donner trois, ou des équivalens. Voilà donc plus de cinq cents mille quintaux d'absolument nécessaires à l'existence physique des Esclaves. Cependant à cause des Nègres en bas âge,

& des reſſources qu'offrent en vivres du pays, pluſieurs grandes habitations de Saint-Domingue, je veux réduire le beſoin réel de cette fourniture à trois cent mille quintaux, que je diminuerai encore d'un tiers à cauſe des ſalaiſons de bœufs qui, en ſuppoſant l'admiſſion de celles étrangères, pourraient entrer pour un tiers dans l'enſemble des ſubſiſtances néceſſaires aux Eſclaves.

Que les Armateurs des Ports de France qui envoient à la pêche de la morue, que les Négocians des Ports de mer, qui ſe plaignent des diſpoſitions de l'Arrêt du 30 Août, paſſent une police avec le Gouvernement de fournir annuellement aux Colonies ces deux cent mille quintaux, qu'ils garantiſſent cette police de leurs fortunes, de leurs têtes même, (car prenez garde qu'il s'agit ici de la ſubſiſtance d'une grande & importante population, & que la peine de l'homicide eſt due à qui la ferait périr de faim) qu'enfin il y ait une poſſibilité d'exécution à élever tout-à-coup la pêche

à une augmentation de cent ſoixante mille quintaux, malgré les limites dans leſquelles nous ſommes renfermés, & que le dernier Traité de paix n'a que faiblement étendues, il reſtera encore une raiſon ſans réplique, un motif péremptoire pour admettre la morue provenant de pêche étrangère, c'eſt la différence du prix; & il eſt à remarquer que, dans tous leurs Mémoires, les Négocians, gens aviſés & diſcrets, ſe ſont bien donnés de garde d'en parler. Suppléons à leur ſilence.

Nos Armateurs ont avoué qu'il y aurait perte pour eux à vendre la Morue françaiſe dans les Colonies au-deſſous de 30 livres tournois le quintal; je l'y ai vue à 35 & 40 livres, tandis que celui de la morue étrangère n'était au plus que de 15 à 20 liv.

L'effet inévitable de cette différence de moitié ſerait ou de priver les Eſclaves de la ſubſiſtance, & ſans ſubſiſtance point de travail, point de produits, point de Commerce, ou de donner le plus puiſſant attrait à la contrebande, & avec la contre-

bande, avec l'appréhension même qu'elle pût exister, point de concours de la part des Négocians français.

A ce dernier égard l'expérience est faite. Depuis 1763, le Commerce avoit laissé les Colonies dans un entier abandon pour ce genre d'approvisionnement. Les représentations de leurs Administrateurs déterminèrent, en 1767, à admettre la morue étrangère en la soumettant à un droit de huit livres par quintal. La prohibition fut rétablie, en 1768, sur la foi des promesses de nos Négocians, & ils n'ont pas plus fourni depuis, qu'ils n'avaient fourni auparavant. Si pendant quinze ans ils n'ont pas profité de la prohibition existante, profiteraient-ils mieux de la prohibition dont ils réclament le rétablissement? si pendant quinze ans la crainte de la concurrence des étrangers par la contrebande les a tenus dans l'inaction, cette crainte agirait-elle moins sur eux, lorsque la contrebande conserverait le même attrait, les mêmes causes, les mêmes moyens?

Ne le dissimulons point : les nouvelles promesses du Commerce nous paraissent aussi téméraires que ses promesses passées. En regrettant avec lui les avantages propres de l'extension que pourrait donner à notre pêche l'approvisionnement des Colonies, les avantages plus précieux encore qui en résulteraient pour la marine, on ne peut s'empêcher de regarder cet approvisionnement comme impossible, tant pour la différence des prix, que pour l'insuffisance de la quantité, & dès-lors le recours à l'Etranger devient absolument nécessaire.

Il est encore une autre considération importante entre celles qui engagent à permettre aux Colonies l'introduction étrangère de la morue. Cet aliment, quoique salé & desséché, s'altère, s'échauffe & se corrompt quelquefois dans le court espace de deux mois. Les Armateurs de France assujettissent presque tous leurs vaisseaux expédiés pour la pêche, à faire leurs retours dans différens Ports du Royaume, d'où les Négocians, qui achetent leurs

cargaisons, expédient le surplus des consommations intérieures pour les Marchés étrangers de l'Europe, & pour nos Colonies. Ces salaisons n'arrivent à cette dernière destination qu'après avoir séjourné long-tems dans des cales humides. J'ai vu plusieurs fois dans les Colonies cet aliment corrompu à un tel point, qu'il était repoussé même par des bouches affamées; & la police a souvent été forcée de faire jeter à la mer plusieurs quintaux de ces salaisons, qui exhalaient d'une manière trop marquée des miasmes putrides & destructeurs.

Le défaut de possessions territoriales voisines des parages de la pêche n'en permet pas la continuité aux vaisseaux français; ils sont obligés d'établir une saison, & de faire faire aux produits l'échelle des Ports de France. Au contraire, les nouveaux Angleterriens, car ce sont eux encore que regarde la disposition de l'Arrêt du Conseil du 30 Août, pouvant apporter aux Colonies cet aliment de première nécessité peu de tems après qu'il est préparé, le

livrent dans toute ſa ſalubrité, & le livrent à bas-prix parce qu'il n'eſt point ſurchargé des frais indiſpenſables de port & report, de déchargement & rechargement à quoi néceſſite l'échelle des Ports de France, que ſont preſque tous les produits de la pêche nationale.

Je ſais que pluſieurs fois il eſt arrivé dans nos Colonies des navires, venant directement des Iſles Saint-Pierre & Miquelon. Et alors leurs ſalaiſons de morue réuniſſaient au mérite de la fraîcheur celui de pouvoir être livrées à meilleur marché, (1) ayant ſupporté moins de frais. Mais l'intérêt de la plupart des Armateurs ne leur permet point ces expéditions, & ce calcul eſt ſimple. D'abord les bâtimens pour

(1) C'eſt cependant ce qu'ils ne faiſaient pas; leur prix était à-peu-près celui de la morue apportée de France, & dans le fait, ils n'auraient pu vendre au même prix que les Anglo-Américains, parce que les frais d'armement en Europe, de ſtation ſur les côtes de Terre-Neuve, & de ſéjour dans nos Colonies ſont toujours infiniment plus conſidérables que ceux des Etrangers qui pêchent, pour ainſi dire, à leur porte.

la pêche ſont généralement très-petits. Le Capitaine d'un navire, aſſez grand pour importer dans les Colonies une pêche de deux mille quintaux de morue, la vendant 30 liv. tournois le quintal, ne réaliſerait qu'une valeur de ſoixante mille livres, il n'aurait donc que cette ſomme à employer en retour, & cependant la capacité de ce même navire lui en eût permis un de plus de cent cinquante mille liv. s'il eût apporté des matières d'échange plus précieuſes, c'eſt-à-dire, une cargaiſon formée au Havre, ou à Bordeaux, ou même à Nantes.

Ce n'eſt pas tout; les navires qui ont fait la pêche conſervent dans leurs calles, en Amérique, une odeur indeſtructible & qui cauſe beaucoup d'avaries aux ſucres & cafés qu'ils apportent en retour dans les Ports de France. Les paſſagers d'Amérique s'en ſervent auſſi difficilement, parce qu'ils ſont puants & petits. Ce ſont ſans doute ces cauſes réunies qui engagent preſque tous les Armateurs à obliger leurs navires de

faire le retour de leur pêche dans les Ports de France.

En voilà sans doute plus qu'il n'en faut pour faire sentir à tout esprit non-prévenu combien l'admission de la morue étrangère est nécessaire à l'existence des Colonies; & que, si on revenait encore à l'erreur qui la fit proscrire, on devrait s'attendre, ou à les voir sans cesse transgresser la Loi qui en dicterait la prohibition, parce que la nécessité est la plus impérieuse des Loix, ou à voir périr de faim la moitié des Cultivateurs de ces contrées.

Je n'ajouterai plus qu'un mot sur cet objet; indépendamment des raisons d'humanité & d'intérêt direct qui sollicitent l'admission de la morue provenant des pêches étrangères, songeons que cet Article est regardé par les Anglo-Américains comme leur patrimoine, comme un héritage qu'ils tiennent de la nature & de leur position locale. Manifester de la part de la France l'intention de borner leur pêche, en en

proscrivant le débouché, serait peut-être une opération comparable & pour l'inconséquence & pour ses suites fâcheuses, à celles qui ont fait perdre au Gouvernement britannique la souveraineté & la possession de ses Colonies du Continent américain.

LETTRE IX.

MONSIEUR,

LE riz, le maïs, les légumes, les cuirs verds en poil, ou tannés, les pelleteries, les résines & goudron sont les autres objets permis par l'Article II de l'Arrêt. Si le maïs & les légumes constituaient les seuls besoins de nos Isles pour lesquels on proposât d'admettre les navires étrangers, nul doute qu'il ne fût convenable de les exclure, vu les dangers d'une admission quelconque. Mais si l'introduction de la

morue, du bœuf salé, des bestiaux, des bois, est jugée nécessaire, cet accessoire ne peut paraître susceptible d'aucun inconvénient, ni pour notre Agriculture, ni pour notre Navigation. La fourniture en soi & sa valeur sont trop peu intéressantes pour mériter une exception.

Il en est de même des résines & goudron. Quant aux cuirs & pelleteries, ce ne sont point des objets de consommation pour nos Isles, & leur admission par les Anglo-Américains ne peut tourner qu'à l'avantage du Commerce de France, qui les trouvant là à très-bon compte les exporterait en Europe.

Les Colonies ne sont pas également sans intérêt pour l'introduction du riz. C'est un comestible très-salutaire pour les Nègres malades, & pour ceux nouvellement exportés d'Afrique, qui ne sont point encore accoutumés à l'usage du *manioc*, & des diverses substances dont les autres se nourrissent. Dans ces alternatives très-fréquentes de sécheresse & de pluie, après ces ou-

ragans plus ou moins violens, qui ſe font ſentir à chaque hivernage dans quelques parties des Iſles du Vent, il ſe trouve beaucoup d'habitations où les plantations de vivres ſont entiérement dépéries; on y ſupplée alors par le riz quand on peut s'en procurer, & cette reſſource a pluſieurs fois ſervi à parer les malheurs que le dénuement de ſubſiſtance était ſur le point d'opérer parmi les atteliers.

Quel eſt donc l'intérêt des Négocians des Ports de mer à réclamer auſſi contre cet objet? Il ſerait difficile de ſe le figurer, & ce qu'ils ont écrit à ce ſujet n'a pas même l'apparence d'une objection. Voici ce qu'on trouve dans les *Obſervations des Négocians de Bordeaux*. Le tranſcrire, ce ſera ſuffiſamment y répondre, de tels raiſonnemens tombent d'eux-mêmes.

" On ſait bien que le riz ne croît point
„ en France; mais notre Commerce à
„ cet égard a toutes les reſſources né-
„ ceſſaires, Outre le riz qui nous vient
„ du Levant & du Piémont, les Négo-

„ cians des États-Unis de l'Amérique en
„ envoient dans nos Ports. Si nous avons
„ quelque intérêt à le recevoir, ils en ont
„ pour le moins autant à nous le porter,
„ parce que cela fait un objet d'échange
„ aussi avantageux pour eux que pour
„ nous „.

Ils disent ailleurs : « Il n'est pas inutile » d'observer ici que l'admission des riz dans » nos Colonies favorisera beaucoup de » fraudes. Les futailles de riz pèsent 500 » livres : il sera très-facile, à l'aide de ces » futailles, d'introduire des toileries qu'on » y logera dans le milieu, & qui seront de » tous côtés, dessus & dessous, entourées » ou recouvertes de riz, de sorte que, pour » découvrir la fraude, il faudrait faire ver- » ser le riz, & c'est une précaution qui » sera impraticable aux Colonies ».

Combien ces Négocians ont une merveilleuse aptitude à voir, à soupçonner l'astuce ! Point de bœufs salés en droiture d'Irlande, de peur que les Irlandais ne l'accaparent à la Dominique ; point de riz

de

de la Nouvelle-Angleterre, de peur que les Anglo-Américains ne gliſſent dans les futailles des ballots de toileries. Oh! que c'eſt adroitement raiſonner, ſur-tout quand il eſt de fait que ce ne ſont point les bœufs d'Irlande dont on a favoriſé l'introduction, & que les Anglo-Américains, qui ſeuls récoltent du riz & peuvent en fournir nos Colonies, ſont bien loin d'avoir des toileries à revendre, puiſqu'ils n'en ont pas à beaucoup près pour leur conſommation, & qu'au contraire, ils chercheront à en exporter de nos Colonies, en échange des productions qu'il leur ſera permis d'y apporter.

Je viens d'examiner ſucceſſivement tous les objets dont l'introduction étrangère eſt permiſe par l'Arrêt du 30 Août. J'ai prouvé démonſtrativement, par une ſuite de faits, que cette introduction eſt néceſſaire aux Colonies, & ſans aucun déſavantage réel pour le Commerce de France; je pourrais ne point parler des farines, puiſque cet Article n'eſt pas encore au nombre de ceux

permis : mais les Négocians des Ports de mer s'en étant déjà occupés dans leurs Mémoires, ſans doute par préviſion, il ne ſera pas hors de place d'en dire auſſi quelques mots. Voyons d'abord un calcul qu'ont préſenté les Députés du Commerce de Guienne, comme la preuve la plus victorieuſe des avantages que rapporte à la France la fourniture excluſive de farines dans ſes Colonies.

" Il s'expédia du Port de Bordeaux ſeul, „ en 1776, cent ſoixante-ſeize mille huit „ cent quatre-vingt-un barils de farine pour „ les Colonies; qu'ils y aient été vendus, „ l'un dans l'autre, pour 70 livres, argent „ des Colonies, ou pour un quintal de „ ſucre blanc : que les 176,881 quintaux „ de ſucre aient été payés, rendus à bord „ de ſes navires, par l'Etranger qui eſt „ venu les enlever dans les Ports de France, „ 35 liv. tournois chacun, l'Etranger aura „ payé réellement 9,728,455 liv.

„Cette farine, qu'on nomme *minot*, eſt „ ce qu'il y a de plus pur dans le froment

„ Après qu'on l'en a extraite, ce qui reſte
„ de manducable, a comme ſomme d'ali-
„ mens, autant de valeur qu'elle-même.
„ Chaque baril de farine eſt extrait d'environ
„ 400 à 500 liv. de bled, qui, à 15 liv.
„ les 150 liv. peſant n'avaient que 45 liv.
„ de valeur primitive. Il n'y a donc de va-
„ leur réelle dans chaque baril de farine
„ que pour 22 à 25 livres, & dans les
„ 176,881 barils, que pour 4,422,025 liv.

» C'eſt là tout ce qu'eût payé l'Etranger
» ſi, contre le cours ordinaire des choſes,
» ſes beſoins lui euſſent fait tirer de nos
» bleds, qu'il ne reçoit alors qu'en nature;
» ou tout ce que nous euſſions payé à l'É-
» tranger, en recevant de lui en nature
» une quantité de bleds égale à celle ex-
» portée pour les Colonies, ſi la diſette
» en eût rendu le remplacement néceſ-
» ſaire.

» Il y a toujours de plus la ſolde de
» 5,306,430 livres *en faveur de l'Etat*, &
» cette ſolde, que l'Etranger lui paie, ſe
» forme des ſalaires dont le bled ſe ſur-

» charge, à commencer du moment où » il ſort du grenier du laboureur, juſqu'à » celui où, converti en ſucre, l'Etranger » le reçoit dans ſon vaiſſeau ».

Il y a pluſieurs choſes à obſerver dans ces calculs. Ce qu'ils préſentent d'abord de plus clair, c'eſt un bénéfice d'environ cent vingt pour cent que fait le Commerce de ſon propre aveu ſur la fourniture des farines aux Colonies. Il eſt vrai qu'il faut déduire les frais payés aux meûniers pour établir le bled en minot. Mais d'un autre côté le baril de farine, dont ils ne portent le prix dans nos Colonies qu'à 70 livres, argent des Iſles, y eſt, depuis quelque tems, généralement vendu 96 livres, & même plus. Enſorte qu'il reſte toujours un bénéfice à l'Armateur de cent pour cent ſur la farine, du moment qu'il l'achete juſqu'à celui où il revend le ſucre qu'elle lui a produit. Rien n'eſt plus évident. Les Minotiers (1) de Moiſſac, Nérac, Montau-

(1) La main-d'œuvre de ces Minotiers me paraît même

ban, & autres, livrent à l'Armateur la farine, dite *minot*, au prix de 19 l. 10 ſ. le quintal. J'ai vu les barils de farine en contenir 180 livres peſant net. Mais, par un abus que les Marchands ſavent ſi bien établir inſenſiblement dans tous les objets de *jauge* qu'ils vendent aux Colonies, les barils de farine ne pèſent plus que 170 l. net. D'où il s'enſuit qu'ils contiennent une valeur de 32 liv. 3 ſols, prix d'achat. Ce baril, vendu aux Colonies au moins 96 l., déduction faite du tiers pour la différence de l'argent, réaliſe auſſi-tôt une valeur de 64 liv., argent de France. Et, en vérité, un tel bénéfice, ſur un objet de première

---

plus chère qu'elle ne devrait être. Le prix du ſeptier de bled de Paris, peſant 240 livres, eſt à 26 livres. A ce prix tous les Meûniers du Royaume pourraient établir la farine de minot à 14 livres 10 ſols le quintal. Ceux de Moiſſac, &c. la vendent aux Armateurs de Bordeaux 19 liv 10 ſols le quintal. Et obſervez que, d'après le prix donné ci-deſſus par les Députés du Commerce de la Province de Guienne, le bled ne s'y vend qu'à raiſon de 24 livres les 240 livres peſant

néceſſité, ſur le pain des habitans des Colonies, pourrait bien être appellé *monopole*, même d'après la définition de ce mot, qui, ſuivant le Dictionnaire de l'Académie, ſignifie *Abus de la faculté qu'on s'eſt procurée de vendre ſeul des marchandiſes, des denrées dont le Commerce devrait être libre.*

Ce bénéfice notoire & avoué par les Négocians eux-mêmes, comme on vient de le voir, s'accorde mal avec les plaintes qu'ils font ſans ceſſe ſur les pertes qu'ils prétendent eſſuyer dans leur Commerce d'Amérique, & qu'en examinant de près on trouverait généralement auſſi mal fondées pour tous les objets, que pour celui des farines. Mais laiſſant là le ſort de l'individu dans ſes opérations mercantiles, faiſons voir que la ſolde de 5,306,430 liv., que les Négocians des Ports de mer retirent des Colonies pour l'excédent des valeurs en farines qu'ils y ont envoyées, n'eſt point, comme ils le gliſſent adroitement, *en faveur de l'Etat*, mais bien en

leur faveur seulement, & même au détriment de l'*Etat*.

Si c'était chez une Puissance rivale ou ennemie que les Marchands de farine eussent porté une valeur de quatre millions pour en retirer une de neuf, l'Etat applaudirait sans doute à leur adresse, sur-tout si cette valeur, opérant une solde de 5, l'opérait en matières susceptibles d'être vendues à l'Etranger, qui la paierait en définitif par l'acte de sa consommation. Mais tout cet avantage n'est plus qu'illusoire pour l'Etat, dès que ce Commerce n'est fait par quelques-unes de ses Provinces qu'aux dépens des autres. Or, c'est uniquement aux dépens des Colonies que les Marchands de farines trouvent à vendre à l'Etranger cette solde de cinq millions; & pour le faire voir suivons leur raisonnement. Ils s'applaudissent, en supposant le baril de farine livré pour un quintal de sucre, d'avoir changé quatre millions contre neuf: qu'ils le supposent livré pour deux, pour trois, pour vingt quintaux, (& cette supposition s'est

réaliſée plus d'une fois) leurs quatre millions leur en rendront dix-huit, trente; ils abſorberont même toute la maſſe des productions des Colonies. Sera-ce alors une opération bien avantageuſe pour l'Etat? Ils n'oſeraient répondre par l'affirmative; eh bien, ils font cependant le même mal en proportion de leurs bénéfices ſur les quatre millions de valeur première qu'ils ont portés aux Colonies.

Je dis le même mal, car c'en eſt un réel pour l'Etat. Son avantage n'eſt point dans les bénéfices que font ſes ſujets entr'eux par l'action de leur induſtrie, ſon bénéfice eſt ſeulement dans l'augmentation de la maſſe des productions: voilà le ſeul vraiment reverſible à l'Etat. Tous les autres ne ſont que des ſubdiviſions multiformes & ſubordonnées à ce ſeul but de toute Adminiſtration bien entendue, qui ne doit s'occuper que de régler les différentes combinaiſons de ſes Sujets, de manière qu'elle réprime celles qui, trop avantageuſes à telle portion d'individus, feraient trop rui-

neuſes à telle autre, & empêcheraient celle-ci de tirer du ſein de la terre toute la ſomme de productions dont elle ſerait ſuſceptible. Car alors l'Etat ſe trouverait véritablement lézé & appauvri de tout ce que naturellement le ſol de ſes poſſeſſions aurait produit de denrées, s'il y eût eu plus d'égalité dans les échanges que ſes Sujets ont fait entr'eux.

Et ceci n'eſt point une ſimple ſpéculation, c'eſt le fait. C'eſt exactement le réſultat du trop haut prix de cette fourniture de farines, dont ſe vantent les Négocians des Ports de mer. Rendons-le ſenſible à l'eſprit le plus inattentif. Je ſuis Colon de Saint-Domingue, par exemple: vous m'apportez du pain, & vous me le vendez fort cher, c'eſt bien fait pour vous, ſans doute; mais, ſi vous exigez de moi un quintal de ſucre pour un baril de farine, n'eſt-il pas évident que ma ſubſiſtance me devient plus coûteuſe de moitié, que ſi vous vous contentiez d'un demi-quintal; que, dans ce dernier cas, le demi-quintal qui me ſerait

reſté m'eût ſervi à me procurer d'autres objets, & que je l'euſſe employé à étendre les forces exploitantes toujours trop faibles ſur une habitation ; que, ne le pouvant plus, parce que mon premier beſoin eſt de vivre, & que, pour le remplir, il m'a fallu vous donner une trop forte portion de mes produits; lorſque votre haut prix dévore l'épargne que j'euſſe faite à un prix plus égal, vous avez voué à la ſtérilité, à l'inaction, un ſol que j'aurais fructifié ſi vous, impitoyable fourniſſeur, ne m'aviez abſorbé, par votre premier échange, les moyens que j'euſſe conſacrés à en tirer de nouvelles matières ?

D'ailleurs, qu'a donc fait le Négociant de Bordeaux en tirant des Colonies, ſuivant ſon calcul, cent ſoixante-ſeize mille quatre-vingt-un quintaux de ſucre blanc pour autant de barils de farine ? Il les a colportés des rivages de nos Iſles ſur les rives de la Garonne : mais n'eſt-ce pas un peu cher que de prendre cent pour cent pour ce métier ? & non point aux Etran-

gers, comme le prétendent les Députés dans la bribe de leur Mémoire que j'ai citée plus haut, mais bien aux Colons; car le prix de 55 livres le quintal de ſucre qu'ils diſent que l'Etranger leur paiera, eût également ſubſiſté, lors même que les 176,881 quintaux fuſſent arrivés au Port de Bordeaux, chargés ſeulement à fret. Ainſi le bénéfice de l'échange des farines n'eſt nullement ſupporté par l'Etranger; or il exiſte, il faut donc qu'il le ſoit par le Colon; & s'il l'eſt d'une manière ruineuſe pour le Colon, celui-ci paraîtra toujours, à des yeux non prévenus, fondé à deſirer les moyens de ne le plus ſupporter.

Ces moyens ſont à ſa porte; les Etats-Unis d'Amérique ſont encore placés ici par la nature pour fournir un objet de conſommation qu'ils peuvent livrer à un prix infiniment au-deſſous des regnicoles : il ſerait d'environ 30 livres, argent des Iſles, le baril : lorſque le Négociant de Bordeaux vendrait le ſien, ſuppoſons 70 li-

vres (comme il le dit, & non comme il le fait), voilà les deux tiers d'économie ſur la ſubſiſtance des Colons; cette économie ſerait certainement employée par eux à une augmentation de ces productions d'un prix incomparablement plus lucratif pour l'Etat, que la vente de bleds qui ne l'embarraſſent jamais, & dont la ſurabondance doit même être ſuſpectée, puiſqu'il en tire ſouvent de l'Etranger pour ſa conſommation intérieure.

Finiſſons cet Article, ſur lequel il y aurait trop de choſes à dire, par reconnaître que l'Etat ne gagne rien à la conſommation excluſive des farines dans ſes Colonies; que ce ſont ſeulement quelques-uns de ſes Sujets qui bénéficient aux dépens des autres, mais qui bénéficiant trop, nuiſent à la ſomme totale des productions précieuſes que les conſommateurs de productions de moindre prix mettent dans le Commerce, & qu'il eſt mal-adroit de diminuer la quantité poſſible des ſucres qu'on eût vendus à l'Etranger, qui ſeraient par

conſéquent tout bénéfice, pour vendre une quantité quelconque de bleds, beaucoup trop cher à des Nationaux; car enfin, les Colons de nos Iſles ſont Français, & le Commerce dans ſes ſpéculations paraît l'avoir trop ſouvent oublié, puiſqu'il ne s'aplaudit que lorſqu'il les a traités en ennemis.

J'ajouterai à tout cela une obſervation qui, pour n'avoir encore été faite, je crois, par perſonne, ne m'en paraît pas moins importante : ne voyons ici ni comme Agriculteur, ni comme Commerçant, voyons la choſe en grand, & dans le point d'optique de l'Adminiſtration. Pour juger ſainement l'opération du Négociant qui ſe glorifie d'avoir changé une valeur de quatre millions de bled contre une valeur de neuf millions de ſucre; réduiſons-la au ſimple acte d'échange. Quel eſt-il autre choſe qu'une valeur exceſſive donnée au bled, & le rabais, en raiſon inverſe, de la denrée contre laquelle on l'a échangé? Or, n'eſt-

il pas contre tout principe d'Adminiſtration de rabaiſſer la valeur d'une denrée qu'on vend à l'Etranger, pour rehauſſer celle dont on fait la conſommation chez ſoi-même ?

LETTRE X.

MONSIEUR,

NOUS venons d'examiner chacun des objets que l'Arrêt du 30 Août 1784 a permis aux Navires étrangers d'importer dans les Colonies Françaiſes Nous avons vu que les principaux ſont d'une néceſſité indiſpenſable, parce qu'une longue ſuite de faits nous ont prouvé que le Commerce de France, malgré ſes imprudentes aſſertions, n'a jamais pu les fournir ni en quantité ſuffiſante, ni à un prix ſupportable. Nous avons vu encore que ces fourniture-

res étrangères ne feront aucun tort aux denrées que la Métropole tire de son sol, & que les vins auront toujours le même débouché, parce qu'ils seront toujours nécessaires aux Anglais, indépendamment du prix auquel pourront tomber les salaisons de bœufs d'Irlande.

Voyons maintenant si les plaintes des Négocians des Ports de mer sont mieux fondées sur les objets que l'Etranger pourra exporter des Colonies, & relatons d'abord la disposition de l'Arrêt qui les spécifie.

Article III. *Il sera permis aux Navires étrangers qui iront dans les Ports d'Entrepôt, soit pour y porter les marchandises permises par* l'article II, *soit à vide, d'y charger pour l'Etranger, uniquement des sirops & taffias, & des marchandises venues de France.*

Les Négocians des Ports de mer se sont agités en tout sens pour attaquer cette disposition. Leur argument le plus général a été que les sirops & taffias ne pourraient pas suffire à payer les importations, &

qu'il faudrait néceſſairement que les denrées précieuſes des Colonies, comme ſucre, café, indigo, s'écoulaſſent en contrebande, & pour payer la ſolde qu'elles redevraient à l'Etranger, & ſous prétexte de cette ſolde.

Pour donner un air de vraiſemblance à cette objection, ils ont rabaiſſé des deux tiers la quantité des ſirops & taffias que peuvent faire nos Iſles, & augmenté de moitié la valeur des fournitures qu'elles recevraient de l'Etranger.

Leur dernier Écrit, intitulé *Obſervations ſommaires* (1), eſtime quarante millions les importations de l'Étranger, actuellement permiſes, ſans compter les fa-

(1) Cet Ecrit, qui vient de paroître depuis que celui-ci eſt ſous preſſe, m'a ſemblé un ſommaire d'erreurs, & de conſéquences bien ſingulières. On finit par y réduire toute la queſtion à cet argument trivial, & qui fut de tout tems le prototype de l'erreur. *Les Colonies ont bien exiſté depuis 1727, ſous un régime prohibitif, donc en le continuant elles exiſteront bien encore.* Que doit-on penſer d'une cauſe que ſes partiſans ſoutiennent par un tel raiſonnement.

rines;

rines ; & ſix millions, ſeulement, la valeur des taffias & ſirops de nos Colonies. Rectifions d'abord ce dernier calcul ; les détails dans leſquels je vais entrer ſerviront à rendre plus ſenſible la néceſſité d'aſſurer un débouché à ces objets, dont ne ſe peut charger le Commerce de France.

L'exportation habituelle du ſucre de Saint-Domingue eſt à-peu-près chaque année de 1,500,000 quintaux ; 600, 000 quintaux en ſucre blanc, & 900, 000 quintaux en ſucre brut.

Le quintal de ſucre blanc donne cinq veltes, & plus, de ſirop. Ainſi le produit total de cette eſpèce de ſucre eſt au moins de . . . . . 3,000,000 veltes
Le quintal de ſucre donne, au moins, quatre veltes, d'où réſulte une quantité de 3,600,000

Total . . 6,600,000

La velte de ſirop eſt communément payée, par les Américains, 40 ſols, & elle a été portée fort au-deſſus depuis

quelques années. En la fixant au moindre prix, la vente s'élève à .... 13,200,000 liv.

Voilà pour Saint-Domingue seul. Prenons pour l'estimation des sirops & taffias des Isles du Vent, le tiers de ceux de Saint-Domingue, d'autant que c'est la proportion ordinaire des productions respectives. Ces Isles auront à vendre chaque année en sirops & taffias pour ... 4,400,000 liv. ce qui forme ensemble une somme de ..... 17,600,000 liv.

Ce calcul exact prouve mieux que tous les raisonnemens, les dommages qu'ont souffert les cultures des Colonies lorsque la prohibition a été rigoureusement observée, & ceux qu'elles souffriraient encore si le vœu du Commerce pour le maintien de cette prohibition pouvait derechef être accompli. Forcés de reconnaître qu'il n'est pas possible de laisser dans l'abandon une denrée dont ils dissimulent cependant l'importance, les Négocians des Ports de mer ont imaginé d'entreposer les sirops & taffias à Saint-Pierre & Miquelon, où les Anglo-Américains, les seuls Peuples chez

qui ſoit établie la conſommation de cette denrée, viendraient les chercher. Quelques Chambres de Commerce propoſent auſſi de les admettre dans le Royaume, ſoit en entrepôt, ſoit même avec la liberté accordée aux Négocians de les vendre aux Nationaux, ou aux Etrangers.

L'entrepôt à Saint-Pierre & Miquelon eſt impraticable. Comment, en effet, s'opéreraient les tranſports? Ce ne peut pas être par des expéditions directes de nos Iſles; les lenteurs de la Navigation & le défaut d'objets de chargement pour les retours, les rendraient évidemment ruineuſes. Ce ne peut pas être, non plus, par les Bâtimens des Ports de France revenant de l'Amérique; la richeſſe ordinaire de leurs chargemens, les frais & les dangers d'une telle relâche écartent abſolument toute idée de ſemblables opérations. Ce ne ſerait pas enfin, par des Armemens faits dans le Royaume; cette voie ſuppoſerait l'entrepôt des ſirops & taffias exiſtant dans nos Ports: alors ils

ſeraient immédiatement livrés aux Anglo-Américains, & l'interpoſition de Saint-Pierre & Miquelon ſerait ſans objet.

Quant à l'autre propoſition de quelques-unes des Chambres de Commerce, d'admettre directement dans les Ports de France les ſirops & taffias des Iſles à ſucre, elle ne me paraît pas ſuſceptible d'un meilleur effet. Quel prix obtiendraient-ils en Europe où la conſommation en eſt encore inconnue ?

Quel prix nos Négocians pourraient-ils offrir en Amérique d'une telle denrée qui tient un grand encombrement, & qui aurait à ſupporter, outre les inconvéniens des avaries, & du coulage conſidérable & inévitable dans un trajet de long cours, les charges d'un tranſport cher, les frais de Magaſinage, de Commiſſion, &c. & ceux d'un double tranſport & de doubles frais dans le cas où la revente à l'Etranger aurait lieu ? C'eſt par une ſuite d'inconvéniens, de charges infiniment moindres, que les entrepôts établis en 1767, à Sainte-Lucie

& au Môle Saint-Nicolas, n'ont point eu l'effet qu'on en avait eſpéré, & que l'Adminiſtration locale a toujours été forcée de tolérer la contrebande pour opérer en partie la vente de ces productions.

Quoi ! n'eſt-ce donc pas un heureux état des choſes, une eſpèce d'aſſortiment naturel que ces productions inutiles au Commerce de France, que ces ſirops & taffias dédaignés par lui, puiſſent être employés par les Colonies à payer à l'Étranger des objets de néceſſité première que lui ſeul peut leur fournir à propos, à bas prix, & en quantité ſuffiſante ?

Mais la balance des échanges ne ſera pas exacte, diſent les Négocians ; les fournitures de l'Etranger ſeront incomparablement plus conſidérables que les Colons n'en pourront payer avec leurs ſirops & taffias ; ils ſeront forcés d'y ſuppléer, ou en argent, ou avec les denrées précieuſes qui ſont comme le patrimoine du Commerce de la Métropole, & ces verſemens frauduleux, cet écoulement criminel ſe feront avec

la plus grande facilité, puiſque ſix à ſept entrepôts ſeront maintenant ouverts au Commerce étranger.

Répondons à tout ceci, & calculons encore. J'ai prouvé plus haut que la vente des ſirops & taffias à un prix modique, s'éleverait au moins à 17, 600, 000 liv. voyons-en l'emploi. 200, 000 quintaux de morue verſés annuellement dans nos Iſles, par le Commerce des États-Unis, ſuffiraient pour y jeter l'abondance de cette denrée. Au prix moyen de 27 liv. le quintal (& elle tomberait au-deſſous), voilà 8, 100, 000 liv. que payeraient les ſirops & taffias, dont il reſte encore une valeur de 9, 500, 000 liv. Voyons-en l'emploi poſſible. Cinquante mille barils de bœufs ſalés formeront à-peu-près la maſſe de ce qu'en pourraient conſommer les Colonies, avec la concurrence de ceux apportés par le Commerce de France, qui quoique d'un prix plus haut, ne reſteraient point ſans acheteurs, étant généralement mieux préparés; je ſuppoſe, en outre, une quantité

ſuffiſante de morue. Ces cinquante mille barils à 60 liv. chacun (je les ai vus à 50) feraient ſix millions. Il reſte encore 3, 500, 000 liv. ſomme à-peu-près ſuffiſante pour payer les bois, le merrein, & les beſtiaux vivans qu'apporteraient les Anglo-Américains.

Je veux même qu'elle ſoit trop faible, ce ſera au plus de deux ou trois millions, mettons de dix, en renforçant la quantité de tous les objets d'apport; & tant mieux pour les Colonies qui auront des comeſtibles en abondance, & tant mieux pour le Commerce de France: c'eſt à lui à fournir cette ſolde; qu'il apporte aux Colonies les marchandiſes qui produites réellement par la France, doivent faire la véritable baſe de ſon Commerce dans tous les Pays du monde; ſes vins, ſes eaux-de-vie, ſes ſavons, ſes huiles, ſes toiles, les étoffes de ſes Manufactures, ſes bijoux. Les Habitans des Etats-Unis manquent de tous ces objets. Etant arrivés aux Colonies pour ſe défaire des productions de leur ſol,

deviendront leur marché général, parce ils ſe croiront heureux de trouver ſous leur main & de rapporter dans leurs Pays par une navigation prompte, une multitude d'objets de première néceſſité pour eux.

Voilà une nouvelle voie ouverte aux nombreuſes ſpéculations des Négocians des Ports de Mer; & il ne faut pas craindre qu'elle ait peine à s'effectuer: elle eſt fondée ſur la nature des choſes, & ſur l'état politique actuel de l'Amérique entière, elle ne peut manquer d'avoir lieu; elle offre dès à préſent la plus brillante perſpective, ſi de fauſſes notions ne viennent pas l'obſtruer d'avance; ici point d'avantages & de déſavantages à combiner, point de pertes à craindre, point de calculs à contrarier, point de réſultats à comparer; le Commerce de France vendra certainement, parce qu'aucune Nation ne pourra entrer en concurrence avec lui: les Nouveaux-Angleterriens acheteront, parce qu'ils auront beſoin des objets des Manufactures & des vins de France; nos Iſles

parce que, par les positions Géographiques des Etats-Unis & des Colonies Françaises, telle est l'indication de la nature, tel est le vœu de leurs besoins réciproques; vouloir les contrarier par des Loix toujours mal exécutées, c'est tourmenter les uns & les autres; c'est provoquer la transgression; c'est, non point aliéner le cœur des Colons, cela est impossible; les erreurs du Gouvernement sous lequel ils vivent peuvent les vexer sans altérer leur attachement pour lui; ils s'en plaignent, mais ne s'en prennent qu'à ceux qui, par leurs perpétuelles suggestions, l'ont fait errer dans cette partie, & n'en sont pas moins persuadés des dispositions bienveillantes d'une Administration qui leur sera toujours chère.

Mais les Habitans des Etats-Unis, ces Peuples nouvellement émancipés, chez qui une suite constante de services importans n'a pas encore entiérement changé le vieux levain, c'est-à-dire, déraciné cette antique haine du nom Français sucée avec le lait par tout ce qui porta le nom

Anglais ; s'ils se voient repoussés de leurs alliés, de leurs Protecteurs, n'iront-ils pas porter à la Jamaïque les productions surabondantes de leur Pays? Et prenez garde, Négocians des Ports de mer, en les réduisant à ce parti par vos Loix prohibitives, vous renverserez d'un seul coup tout l'édifice de la politique du Gouvernement Français depuis dix ans : vous rendrez même dérisoire la dernière guerre qu'il a entreprise & soutenue pour l'indépendance des Anglo-Américains, vous sécherez dans leur germe les fruits de l'alliance avec eux, & ceux de la paix. Oh ! que vous ferez de mal, sur-tout à la génération future !

Si j'étais Habitant de Boston, ou de Philadelphie, & que, venu en France, je pusse voir une fois ce Monarque protecteur, libérateur de mon Pays, je demanderais la permission de me jeter à ses pieds, & là je lui dirais : « O vous, qui » n'avez point combattu pour des con» quêtes ; ô vous, qui n'avez étendu votre » bras puissant sur le continent de l'Amé-

» rique que pour ſon bonheur & ſa liberté,
» ne ſouffrez point qu'on détruiſe votre
» ouvrage. En nous aidant à ſecouer le
» joug d'une Métropole oppreſſive, c'était
» nous autoriſer à exercer le droit d'exiſ-
» ter & par nous & pour nous. Vous ne
» nous avez pas voulu libres pour nous
» voir, languiſſans dans la misère, diſpa-
» raître peu-à-peu de la ſurface du globe,
» ou du moins perdre toute exiſtence po-
» litique, faute d'un Commerce qui eſt
» l'ame des États poſſeſſeurs d'une grande
» étendue de Côtes. Et cependant, ſi vous
» donnez des ordres pour que nous ſoyons
» ſévèrement proſcrits des rivages de vos
» Colonies, où la réciprocité de beſoin
» nous appelle d'une manière ſi impérieuſe,
» le bienfait de la liberté que vous nous
» avez procurée devient un malheur réel:
» le miel ſe change en abſinthe, & l'ai-
» greur qu'inſpire un eſpoir fruſtré pren-
» dra peut-être chez mes compatriotes la
» place de la reconnaiſſance; pardonnez,
» Prince Auguſte, pardonnez un tel aveu:

» peut-être ſuis-je indiſcret de le faire, » je ſerais criminel ſi je l'avais diſſimulé.

Je n'ajouterai rien à ce peu de lignes, il eſt facile à tout le monde de ſuivre les réflexions qu'elles inſpirent, & de ſentir que la nouvelle forme politique d'un Peuple actif, induſtrieux, commerçant, & voiſin des Colonies Françaiſes, doit néceſſairement demander une nouvelle forme dans le Commerce de celles-ci, & influer dans les combinaiſons qui peuvent lui aſſurer un avantage qui, pour être permanent, ne doit point être forcé. Revenons à l'Article des ſirops & taffias.

Frappé de la néceſſité de les exporter des Iſles à ſucre & d'approviſionner celles-ci des comeſtibles & des bois dont le Commerce de la Métropole les a laiſſés manquer tant de fois, & combattu en même tems par la crainte de donner trop d'extenſion au Commerce d'un Peuple dont, quoique notre allié, l'avantage ne peut être cherché aux dépens du nôtre, un de ces eſprits ſages & éclairés, dont l'avis

ſur ces matières eſt ſans doute précieux à l'Adminiſtration, a imaginé parer à tous les inconvéniens, remplir toutes les vues, & concilier tous les partis en propoſant, au lieu de recevoir l'Anglo-Américain dans les Ports de nos Colonies, de l'aller chercher dans les ſiens; que des Armemens expédiés de nos Iſles à ſucre en exportent les ſirops & taffias, & les marchandiſes sèches que fournit le Commerce de la Métropole, & qu'ils rapportent en retour dans ces mêmes Colonies les comeſtibles & les bois dont elles ont beſoin. Citons le propre énoncé de ſon ſyſtême pour mieux faire voir ce qu'il a de ſéduiſant.

« Autoriſons, a-t-il dit, *l'écoulement des* » *ſirops & taffias par des bâtimens qui ſe-* » *ront directement expédiés de nos Iſles vers* » *l'Amérique ſeptentrionale, & qui en rap-* » *porteront les objets permis; encouragéons* » *même, s'il le faut, ces expéditions par* » *une petite prime qui compenſe la diffé-* » *rence des frais entre les armemens des* » *Américains & les nôtres.* Alors nul mo-

» tif n'existera pour la contrebande, ni de
» la part du Colon, qui ne ſerait pas ap-
» proviſionné à meilleur compte par l'E-
» tranger, ni de la part de l'Etranger, qui
» à cauſe de ſes riſques aurait perdu l'avan-
» tage de la concurrence. Alors notre pêche
» recevra toute l'extenſion dont elle eſt ſuſ-
» ceptible, & produira pour notre Marine
» tous les effets précieux que nous pou-
» vons en attendre. Alors les communi-
» cations néceſſaires avec l'Etranger s'opé-
» reront ſans danger, ou avec des dangers
» infiniment moindres; alors les Colonies,
» dont la deſtination ſera auſſi complette-
» ment remplie qu'elle peut l'être, auront
» ſur la proſpérité du Royaume toute l'in-
» fluence que le Gouvernement s'en eſt tou-
» jours propoſé, & qu'il a un ſi grand intérêt
» de maintenir & d'accroître; alors notre
» Navigation, portée au dégré qu'un Com-
» merce auſſi étendu comporte, & d'ail-
» leurs aidée de ſes autres reſſources, ſou-
» tiendra la Marine royale, qui ne peut
» exiſter ſans flottes marchandes; alors la

» France reprendra sur les autres nations » le rang que la nature lui a assigné, & » que des erreurs seules ont pu lui faire » perdre ».

Que ne puis-je, en réprimant le commandement intime & secret d'une conscience établie sur la connaissance exacte des lieux & des faits, & sur de longues méditations, me livrer aussi à tout ce que ce système vraiment patriotique présente d'avantages apparens; mais plus sa théorie flatteuse semble en réunir, plus il serait dangereux de ne pas dire ici avec franchise, mais avec douleur, que l'exécution en serait à-peu-près impossible, & qu'ainsi l'Administration en l'adoptant ne remplirait aucunement le but essentiel qu'elle s'est proposée. Il n'est malheureusement que trop aisé de le prouver par l'examen des moyens que l'estimable Auteur de ce plan a cru devoir en assurer l'exécution.

« Trois moyens, a-t-il dit, doivent naturellement concourir aux communica» tions nécessaires avec les Etats-Unis pour

» les parties d'approvisionnement auxquelles
» le Royaume ne peut pas pourvoir par ses
» propres ressources.

» 1°. Entre les bâtimens expédiés de
» nos Ports pour l'Amérique septentrionale,
» il y a lieu de penser qu'un assez grand
» nombre sera destiné à prendre dans ces
» contrées des chargemens de morue, de
» bois & de bestiaux, pour les porter dans
» nos Isles; d'où les retours en Europe se
» feront en denrées coloniales. Ces spécula-
» tions avantageuses en soi seront d'ailleurs
» excitées par la prime dont nous parlerons
» bientôt: double attrait qui tendra, à la
» fois, à augmenter nos relations avec les
» Américains, & à mettre en plus grande
» activité dans cette partie notre Naviga-
» tion, que la différence des frais réduit
» rait autrement à des bornes très-étroites ».

Avant de passer au second moyen, faisons voir l'illusion de celui-ci.

Un vaisseau, expédié de France pour les Ports des Etats-Unis, & chargé de marchandises manufacturées, n'y trouverait pas,

à

à beaucoup près, dans un chargement complet des productions appropriées aux besoins de nos Colonies, de quoi payer celles qu'il aurait apportées ; il resterait donc créancier des Américains; chaque vaisseau se trouverait dans le même cas. Où prendrait-on des vaisseaux français pour apporter dans nos Isles le volume énorme d'animaux vivans, de morues, de bois de toute espèce, capable d'éteindre ces créances par voie d'échange ?

Un navire français, ayant versé une cargaison de cinquante mille écus à Boston, par exemple, n'y pourrait charger qu'une valeur de vingt mille livres au plus, en retour pour nos Isles, à cause du peu de valeur intrinsèque des objets qui le composeraient; la solde des 130 mille liv., restant du prix de sa cargaison, ne pourrait même s'opérer ni en argent, ni en papiers; en argent ? Le peu de numéraire, répandu dans ces contrées, ne le permet pas : en papiers ? Nul ne s'acquitte réellement qu'autant qu'il possède de quoi retirer ces ef-

fets en fourniſſant un paiement réel. C'eſt ce qui, dans l'état actuel, & ſans doute pour long-tems, paraît évidemment impoſſible entre la France & les Anglo-Américains. Leurs beſoins ſont trop nombreux, & les productions de leur pays ſont en général, trop volumineuſes & de trop peu de valeur. D'ailleurs la France & ſes Colonies n'ont pas beſoin d'une quantité de ces productions ſuffiſantes pour répondre à la maſſe des objets manufacturés, dont l'Amérique ſeptentrionale éprouve le beſoin actuel.

L'Armateur français ne verrait donc dans cette expédition que l'alternative d'être très-gros créancier dès la première opération d'échange, & de l'être long-tems; ou de borner ſa cargaiſon à une valeur ſix ou ſept fois inférieure à celle qu'aurait pu contenir ſon navire, s'il eût été directement expédié pour les Colonies françaiſes. Il ſerait donc excuſable de ne point tenter cette voie qui le ruinerait infailliblement. D'autant que cette échelle l'entraînerait ſouvent à

une prolongation de séjour, & par conséquent de frais, dans les Ports des Anglo-Américains, pour se procurer la défaite de sa cargaison : car enfin pourrait-il se flatter d'une vente toujours prompte dans un pays où toutes les nations, & sur-tout les Anglais, apportent à l'envi des marchandises de même espèce que les nôtres, quelquefois meilleures, & à meilleur marché ? Il n'y a véritablement que nos vins & nos eaux-de-vie, nos huiles & nos savons, dont on doive espérer le débit rapide, parce que ce sont les seuls articles par-tout à l'abri de la concurrence.

Tout ceci rend donc évident que, si les Négocians des Ports de mer offraient eux-mêmes de porter directement nos marchandises manufacturées dans les Ports des Etats-Unis, & de prendre en retour des objets d'approvisionnement pour nos Isles, ces offres devraient être rejetées comme insidieuses, ou tout au moins comme impossibles à être réalisées.

Mais, en supposant les engagemens les

plus formels de la part de ces Négocians, & des mesures prises par le Gouvernement pour leur exécution, les expéditions directes des Ports de France pour le Continent américain se succéderaient-elles assez exactement, assez rapidement pour que les approvisionnemens de nos Colonies précédassent toujours le moment du besoin, sur-tout pour l'article des comestibles : on ne peut guère raisonnablement supposer un concert général entre nos armateurs, pour des départs successifs & pour ainsi dire, réglés. Les Colonies se trouveraient donc encore par ce moyen exposées, & peut-être plus fréquemment encore, à ces disettes extrêmes de vivres qui les ont tellement tourmentés dans tous les tems, que j'y ai compté onze époques de famine dans douze années de pleine paix (1).

Voyons maintenant si l'on pourrait avoir

(1) Que ce fait serve de réponse à ces Ecrivains téméraires, qui ont osé dire que les *Colonies prenaient souvent le prix cher pour la disette.*

plus de confiance dans le ſecond des moyens ſur leſquels ſe fonde le ſyſtême que j'examine.

« 2°. Nos navires ſont obligés dans les » Colonies d'attendre pluſieurs mois leurs » retours, ſoit par la lenteur des ventes, » ſoit par celle des recouvremens. Cet in- » tervalle très-onéreux aux Armateurs ſera » mis à profit par le cabotage vers l'Amé- » rique ſeptentrionale pour les objets per- » mis ; & indépendamment des bénéfices » qui en réſulteront, nous conſerverons » nos Matelots, que la malignité du cli- » mat & la déſertion nous enlèvent en ſi » grande quantité ».

Tous ceux qui connaiſſent le genre de Navigation, & la manière d'être des Navigateurs du Commerce des Ports de France vers nos Colonies, regarderont ce moyen comme impraticable en général. Je n'ignore pas que quelques bâtimens ont fait cette opération pendant les premiers troubles des Anglo-Américains, avant les hoſtilités entre la France & l'Angleterre. Mais ces bâti-

mens, en très-petit nombre, n'ont rapporté ni morue, ni bois, ni beſtiaux dans les Colonies; le tabac & l'indigo, alors à vil prix dans les Ports des Etats-Unis, formaient l'objet de leurs ſpéculations, ainſi cet exemple ne peut abſolument rien prouver, & ne raſſure en aucune manière contre les obſtacles de toutes ſortes que, même avec la meilleure volonté du monde, éprouveraient les Armateurs s'ils ordonnaient à leurs Capitaines ces ſortes d'expéditions, qui d'ailleurs exigeraient des frais conſidérables qui ne ſeraient jamais couverts par les retours. Ajoutons que tout ſéjour des bâtimens français dans les rades de nos Colonies n'y eſt preſque jamais complétement oiſif. Un navire qui fait ce qu'on appelle ſix mois de *planche*, c'eſt-à-dire, le tems qu'il reſte depuis ſon arrivée juſqu'à ſon départ, paſſe un mois à ſe décharger, enſuite viennent les réparations plus ou moins conſidérables, & deux mois avant le départ on commence le rechargement. Cependant une partie de l'équipage eſt occu-

pée à porter dans quelques quartiers éloignés des objets de la cargaiſon dont un Capitaine intelligent eſpère obtenir un meilleur débouché qu'au Chef-lieu. Il eſt donc encore impoſſible de compter par cette voie ſur aucun approviſionnement pour nos Colonies.

Le troiſième moyen du plan que je combats & regrète, paraît d'abord d'une éxécution plus vraiſemblable que les autres. Voici comme il eſt préſenté :

« 3°. Par la faculté donnée aux Colo» nies d'exporter les ſirops & taffias, & » d'aller chercher la morue, les bois & les » beſtiaux dont elles auront beſoin, il s'é» tablira néceſſairement une Marine colo» niale. Le double effet de cet établiſſement » ſera de ménager aux Eſcadres des reſ» ſources en tems de guerre ; & en tems » de paix des ſecours toujours certains aux » Colons qui ſeront ainſi prémunis contre » l'inaction où le monopole du Commerce » de France, qu'ils paraiſſent tant appré» hender ».

Ah! ſi en effet cette Marine coloniale pouvait ſe réaliſer auſſi ſubitement qu'elle a été conçue, quels jours brillans, quelle ſplendeur n'en réſulterait-il pas pour les Colonies; abondance de vivres, économie conſidérable à conſacrer à l'Agriculture, nouveaux produits en réſultant, c'eſt alors, oui, c'eſt alors qu'elles s'éleveraient rapidement au plus haut degré de ſplendeur pour elles-mêmes, & par conſéquent d'utilité pour la Métropole, par le retour intègre de toutes leurs riches productions! Mais hélas! je n'embraſſe ici qu'une chimère, & il faut une réalité.

Cette Marine coloniale, fût-elle un jour poſſible, ne ſaurait ſe former qu'avec lenteur, & il s'agit de ſubſiſtances, il faut des ſecours prompts & des moyens certains. Le prix des armemens dans les Ports de nos Colonies ſerait par celui des matières à ce employées, & par celui des gages des équipages, deux ou trois fois plus fort que les armemens faits dans les Etats-Unis, où tout ce qui leur eſt né-

ceſſaire abonde. Cependant, ne pouvant exporter comme eux que les ſirops & taffias, & rapporter que des bois & beſtiaux, (car l'Auteur du ſyſtême a cru devoir s'élever contre l'admiſſion du bœuf ſalé, & à plus forte raiſon des farines (les Armateurs de ce cabotage ne pourraient que perdre cent pour cent dans un Commerce où les Anglo Américains les auraient gagnés.

Mais dira-t-on, les Colonies, la Martinique ſur-tout, ont dans les différentes guerres armé une multitude de Corſaires dans leurs Ports; les mêmes moyens d'expédition ſubſiſtent & rendent poſſible la Marine coloniale en tems de paix.

La différence eſt grande. En tems de guerre, on arme des Corſaires à quelque prix que ce ſoit, pourvu que l'on ſe procure la carcaſſe & les agrêts d'un bâtiment quelconque, n'importe les frais; quand il s'agit de voler, regarde-t-on à la dépenſe? en outre, les gages des équipages ne coûtent rien, Capitaine & Matelots ſont en-

gagés ſur l'eſpoir de la part des priſes qui forment l'objet de la ſpéculation de l'armement.

Mais, dira-t-on encore, ſouvent dans ce dénuement total de comeſtibles, où le Commerce de France laiſſait fréquemment les Iſles du Vent ſur-tout, ſoit après les ouragans, ſoit par d'autres cauſes, les Chefs de l'Adminiſtration de ces Colonies (qui, comme le Gouverneur anglais, dont j'ai déjà parlé, ne croyaient pas non plus qu'elles leur fuſſent confiées pour les voir dévotieuſement immolées aux Loix prohibitives) obtempérant aux circonſtances, permettaient ou toléraient l'expédition de bâtimens de leurs Ports, pour aller chercher des farines chez les Nouveaux-Angleterriens. Donc ces expéditions ſont poſſibles & lucratives, puiſque des Négocians (1)

(1) Pluſieurs de ces Négocians ne s'en ſont pas bien trouvés. Il ne ſera peut-être pas inutile de rapporter à ce ſujet l'exemple récent de M. *Badrou*, Négociant à la Martinique, qui, par une loi perpétuellement en contradiction

établis dans les Colonies ſe portaient avec empreſſement à les faire.

Il eſt facile de répondre. Sept ou huit bâtimens au plus, expédiés dans des tems de criſe pour aller chercher des farines, & qui au retour en trouvaient, par la raiſon de la diſette qui les avait fait partir, un prix très-conſidérable, ne peuvent ſervir d'objet de comparaiſon, ni de mo-

---

avec les circonſtances, a vu cruellement compromis ſon repos & ſa fortune.

Au commencement de 1784 la Martinique était menacée d'une diſette de farine. Il expédie trois bâtimens pour en aller chercher à Philadelphie; un des trois ayant mis dans ſon voyage plus de célérité que les autres, arrive & rapporte du pain, il eſt bien reçu: cependant onze navires Français paraiſſent preſqu'à la fois dans les rades de la Colonie, & y jettent, par conſéquent, une certaine abondance. Les deux autres bâtimens du ſieur Badrou paraiſſent à leur tour; ils ſont confiſqués, comme portant des farines, objets de contrebande; lui-même, par la ſuite de cette affaire, ſe trouve ſous le coup d'une procédure criminelle. Il faut eſpérer que ſes intentions pures, & même louables, puiſqu'il s'agiſſait d'un approviſionnement néceſſaire à l'exiſtence d'une Colonie, ſeront principalement conſidérées dans le dernier Jugement qu'il eſt venu ſolliciter en France.

tif d'eſpoir pour des expéditions nombreuſes & régulières, telles qu'il les faudrait pour effectuer un approviſionnement général. D'ailleurs, leurs cargaiſons de retour étaient compoſées preſqu'entièrement de farine, ce qui forme l'objet du plus gros gain, & de celui ſeul qui pouvait tenter l'Armateur. Il faut cependant des morues, des bois, des beſtiaux vivans, & le bénéfice de ces objets eſt ſi mince qu'il diſparaîtrait totalement devant des armemens diſpendieux, & des achats de la ſeconde main. Car, il faudrait bien que les Anglo-Américains, en les livrant chez eux-mêmes, fiſſent déjà un petit bénéfice quelconque, d'où il s'enſuit que la cargaiſon de retour d'un bâtiment français aurait ſupporté ſur les lieux même un prix d'achat bien plus fort qu'une pareille apportée aux Colonies par le Nouvel-Angleterrien.

Je ne parlerai point des primes que l'Auteur du ſyſtême a ſenti qu'il fallait que le Gouvernement donnât par tonneau à la Marine coloniale, pour que l'équipement

de ses bâtimens lui fût moins onéreux. Là où il y a vice, jamais la prime n'a réparé, à moins que de l'accorder très-forte, & je n'ai jamais pu comprendre que l'Etat dût, à prix d'argent, encourager ses sujets à faire des opérations mauvaises en elles-mêmes.

J'ajouterai que si cette Marine coloniale pouvait avoir lieu, les Négocians des Ports de mer ne manqueraient pas de s'élever contr'elle, prétendant qu'elle donnerait ouverture aux mêmes exportations frauduleuses des sucres & cafés des Colonies; & je ne vois pas en effet qu'il fût plus aisé d'empêcher le Bâtiment français, partant des Colonies pour les Ports des États-Unis, d'y porter un chargement masqué des denrées les plus précieuses, que le navire étranger qui doit avoir moins de ressource & d'amis dans nos Colonies; il faudrait également surveiller l'un & l'autre; si on ne le peut efficacement pour celui-ci, on ne le pourra pour celui-là: la seule différence entr'eux, c'est que le navire des Colonies

fera la contrebande en allant, & que celui des Etats-Unis l'aurait faite en retournant.

Si, d'après toutes ces obſerations, qui ſuffiſent ſans doute pour détruire toute eſpérance de voir s'exécuter le ſyſtême propoſé, il reſtait néanmoins quelque deſir de l'eſſayer; une ſeule & dernière conſidération, mais grande, mais puiſſante, doit l'anéantir à jamais. C'eſt la foi que l'on doit aux Traités. Que les Négocians des Ports de mer liſent l'Article XXX de celui d'Amitié & de Commerce conclu entre le Roi & les Etats-Unis de l'Amérique ſeptentrionale, il y eſt ſtipulé que *Sa Majeſté conſervera aux Sujets deſdits Etats les Ports francs, qui ont été, & ſont ouverts dans les Iſles françaiſes de l'Amerique.*

Si vous les leur fermez, de quel œil verront-ils cette dérogation? Et conformément à une autre diſpoſition auſſi incluſe dans le Traité, qui articule que les traitemens pour le Commerce ſeront réci-

proques chez les deux Puiſſances contractantes, & que ce qui ſera établi chez l'une à l'égard de l'autre, ſera auſſi-tôt de droit établi chez cette dernière; ne commenceront-ils pas par fermer auſſi leurs Ports à tous bâtimens expédiés des Ports de nos Colonies, lorſque ceux-ci leur ſeront interdits? Ainſi ne proſcrivez point ſi vous ne voulez pas être proſcrits. Mais, dira-t-on peut-être, les habitans des Etats-Unis ont beſoin de Commerce; que feraient-ils de leur ſurabondance de comeſtibles & de bois, ſi nous ne la conſommions pas dans nos Colonies? Ils ſeront bien forcés d'en permettre l'importation, ce ſont là leurs richeſſes, leurs produits.

Que la révolution des Etats-Unis ſerve de réponſe à ce raiſonnement. Les Anglais de l'exemple deſquels nos Négocians aiment tant à s'autoriſer pour juſtifier leurs principes prohibitifs, les Anglais, dis-je, ont éprouvé que les Habitans des États-Unis ſavent ſacrifier leurs richeſſes aux

idées qu'ils ont fortement conçues, & à la ſatisfaction de ſe venger des procédés qu'ils croient injuſtes. D'ailleurs, les Iſles Anglaiſes, & ne l'ai-je pas déjà dit, ſeront prêtes à leur ouvrir leurs Ports à l'inſtant où nous leur fermerons ceux de nos Colonies. Car le Miniſtère Britannique compte ſur cette mépriſe du nôtre, & l'attend pour arrêter définitivement un Traité de Commerce avec ſes anciens ſujets qu'il eſpère par-là faire rentrer tôt ou tard ſous le joug. Oui, telle ſerait un jour la ſuite & le fruit de ces Loix prohibitives dont les Négocians des Ports de mer réclament, en aveugles, le rétabliſſement & l'exercice rigoureux... je m'arrête, & me refuſe à tout ce que je pourrais publier à l'appui de cette opinion. Il me ſuffit de l'avoir conſignée ici comme une prédiction qui ſerait infailliblement accomplie dans une période très-prochaine, ſi le Génie qui a préſidé depuis quelques années à tant d'heureuſes combinaiſons politiques de l'Empire

pire Français, ne veillait ſans ceſſe à tout ce qui peut nuire à ſa grandeur, & cet objet ne ſaurait échapper à ſes lumières.

LETTRE XI *& dernière.*

MONSIEUR,

VOUS adreſſer une Lettre ſur la néceſſité d'augmenter le nombre des Eſclaves dans nos Colonies, ce ſera ſans doute s'expoſer à la voir repouſſer par vous avec indignation, & j'avoue qu'il me ſerait bien plus agréable de vous en adreſſer une ſur les moyens de faire ceſſer l'eſclavage ſans anéantir en même tems les Colonies & leurs productions, (1) & ſans frapper d'un

(1) On a trop cité l'exemple de quelques Cantons des Etats-Unis, où l'on a donné la liberté aux Nègres : l'Agriculture de ces Cantons ne dépendait pas de leurs travaux ; ils y étaient en petit nombre, & généralement comme domeſtiques ; la population des Blancs y étant bien

coup mortel l'Empire de qui dépendent ces importantes poſſeſſions.

J'ai plus d'une fois déploré ce mode d'Agriculture établi dans les Iſles à ſucre, qui n'y donne à la terre que des cultivateurs forcés, & n'en fait travailler le ſein que par les bras enchaînés d'une race tranſplantée, miſérable, eſclave.

Cependant, ce ne ſera point ſur cette pratique chagrinante, j'ai preſque dit coupable, que vont ſe porter mes réflexions. La liberté de l'eſpèce Africaine, ſollicitée chez tout homme juſte par ſa ſeule conſcience, ne ſera point l'objet de mes réclamations, ſoit parce que j'en regarde la reſtitution d'autant plus impraticable que c'eſt l'eſclavage même qui conſtitue l'exiſtence des Colonies, ſoit parce qu'en la propoſant il faudrait, en même tems, préſenter un nouveau ſyſtême d'exploita-

---

ſupérieure, n'a eu rien à redouter de cet affranchiſſement qui n'était point imprudent; nos Colonies ayant une exiſtence abſolument différente, il faut bien un autre régime.

tion, appuyé sur des combinaisons assez sages pour prévenir les inconvéniens que cette révolution entraînerait, & cette entreprise me paraît au-dessus de mes forces, je dirai, de plus, que par la nature des choses, elle est moralement impossible. Vous-même, Monsieur, vous en êtes plus persuadé qu'on ne penserait, si on ne s'arrêtait qu'aux vives déclamations échappées à votre humanité dans plusieurs endroits de l'*Histoire Philosophique des deux Indes*. Je n'en veux pour preuve qu'une phrase que j'ai remarquée à la page 8 du premier volume de cet Ouvrage précieux. Vous y dites formellement que la Loi qui déclarait libres tous les Esclaves qui se feraient Chrétiens fut une des causes de la décadence de l'Empire Romain; *que, dictée par l'imprudence & le fanatisme, quoiqu'elle parût l'être par l'humanité, elle peut servir à nous faire voir qu'une grande innovation est souvent un grand danger, & que les droits primitifs de l'espèce humaine, ne*

peuvent pas toujours être les fondemens de l'Administration.

En voilà assez pour espérer que vous ne frapperez point d'anathême le désir d'accroître dans nos Colonies le nombre des cultivateurs, puisque la fortune publique en dépend.

La question de savoir s'il faut que les Étrangers soient admis à introduire des Noirs dans nos Colonies, fut agitée mille fois : quelque générale qu'ait été, à ce sujet, la réclamation des Colons, elle s'est toujours vu repoussée si vivement par les principes exclusifs des Négocians des Ports de mer, qu'elle n'a jamais pu être accueillie par le Gouvernement (1): cependant cet objet est de si grande importance, que je ne puis me résoudre à terminer mon travail sans m'en occuper.

(1) Excepté pour les Isles du Vent, où un Arrêt du 28 Juin 1783 en a permis l'introduction libre, pour un tems limité.

On peut affirmer que l'état actuel des cultures de nos Colonies est loin d'être parvenu à son plus haut dégré possible : malgré la masse déjà très-considérable de ses productions ; la partie Française de Saint-Domingue trouverait, peut-être, encore à employer trois cent mille Nègres de plus, pour arriver à toute l'étendue d'exploitation dont elle est susceptible. Il n'y a pas quatre sucreries de la plaine du Cap qui aient le nombre d'Esclaves qui leur serait nécessaire. J'ai vu la même chose dans la dépendance du Port-au-Prince. Celle des Cayes Saint-Louis, de la bande du Sud, en général, en est dépourvue au point de ne pas faire la quatrième partie du revenu possible. Il est des quartiers considérables dont les cultures ne font que de naître, ou sont même encore à créer.

Cette première vérité de fait étant inconteſtable, je passe à une seconde. Les Armateurs de France, dans leur plus grande activité, n'ont importé annuelle-

ment dans nos Colonies que 14 mille Noirs. Je demande quel ſera le terme où elles ſeront remplies du nombre dont elles ont beſoin. Si encore le nombre fourni était en augmentation de ce qui exiſte ; mais il ne ſuffit ſeulement pas, à beaucoup près, pour remplacer les mortalités qui, à dix pour cent ſur une population de cinq cents mille, à quoi ſe monte au plus bas la quantité des Noirs répandus dans nos Iſles, doivent être eſtimées à 50 mille, dont je veux que les naiſſances, à cauſe des travaux forcés, des diſettes de vivres, & du libertinage qui tariſſent les ſources de la fécondité, remplacent, tout au plus, la moitié. Alors cette perte annuelle ſe réduira à 25 mille têtes, & le *déficit* ſera cependant de 18 mille, malgré les 14 mille apportées par le Commerce de France, ce qu'il faut expliquer.

Le ſéjour des Navires Français à la Côte de Guinée eſt preſque toujours d'un an, & quelquefois de dix-huit mois : des Nègres renfermés, preſſés, étouffés dans la

cale d'une Navire pendant un terme auſſi long, ſans mouvement, ſans travail, & ne reſpirant que l'air de la mer, contractent néceſſairement un vice ſcorbutique qui ſe développe ſouvent dans la traverſée & ruine l'Armateur. Si toutefois il échappe à ce malheur, il eſt réſervé alors pour le Colon, car le ſcorbut ſe manifeſte en arrivant dans les Colonies, où ces malheureux périſſent miſérablement enflés, couverts d'ulcères, & le ſang dans la plus entière diſſolution, ſans avoir rendu aucuns ſervices. J'ai vu tout cela; c'eſt ce qui m'autoriſe à reduire à ſept mille Nègres effectifs les remplacemens apportés annuellement par le Commerce de France. Combien cette reſſource & le beſoin ne ſont-ils pas diſproportionnés? Si l'on ne s'apperçoit pas plus particuliérement qu'on ne le fait dans nos Colonies de la lacune réelle, du vide immenſe que cette diſproportion devrait y occaſionner, remercions-en le Commerce interlope dont les ver-

ſemens ſecrets y ont conſtamment porté une ſorte de remède, mais toujours inſuffiſante pour former des augmentations.

Tandis que les Colonies ne profitent réellement, par le Commerce de France, que d'une importation auſſi faible, obſervons que l'Afrique perd néanmoins tous les ans une population de plus de 60 mille Nègres que lui enleve la Traite des autres Nations Européennes à-peu-près dans cette meſure.

Les Français 12 mille; les Anglais 40 mille; les Hollandais, à préſent, à peine 6 mille. L'Eſpagnol & le Danois quoiqu'avec des Comptoirs & une domination en Afrique, ne paraiſſent preſque pas dans ſes marchés. Le Portugais depuis longtems n'a pas fait monter ſa Traite à plus de 4 mille.

Ces diverſes extractions annuelles ont opéré peu-à-peu un dépeuplement des rivages de l'Afrique; ſes Côtes ſont déſertes, & la Traite ne pouvant plus ſe faire

qu'à cent lieues, & plus, dans l'intérieur des terres, il s'enſuit que le terme de ce Commerce eſt très-prochain.

Si cette vérité & toutes celles que j'ai tracées ci-deſſus, ſont de nature à faire faire des réflexions profondes, on doit ſentir aiſément que la Nation la ſeule ſage, la ſeule riche, ſera celle qui munira ſes Colonies d'Eſclaves, avant l'extinction totale de la population d'Afrique.

Ce n'eſt donc pas ſeulement une choſe convenable d'admettre dans tous les Ports des Iſles à ſucre les navires étrangers chargés de Noirs; il eſt viſible que c'eſt une néceſſité indiſpenſable.

Quel motif les Négocians des Ports de Mer ont-ils pour s'y oppoſer? On le devine aiſément. Leur intérêt perſonnel, leur ſeul intérêt perſonnel. Ils ſentent bien qu'ils ne peuvent atteindre nullement à une fourniture de Nègres à-peu-près telle qu'il la faudrait pour le bien des Colonies; mais que leur importe? Ils en vendent plus cher ceux qu'ils peuvent fournir. Ils ne voient

& n'ont jamais vu que cela pour cet objet comme pour tous les autres. Et, en effet, depuis la paix ils n'ont voulu livrer les Nègres à Saint-Domingue, que sur le pied de 2400 livres chaque ; tandis que l'Anglais donne les siens à choisir à 1250 & 1300 livres, ils ont même osé n'être pas contens de ce prix; dernièrement plusieurs de leurs navires revenant de la Traite, ont refusé de faire leur vente sur ce pied, & ont été dans les Colonies Espagnoles où ils en ont obtenu, disent-ils, mille écus, parce que le Gouvernement y semble enfin reconnaître que les cultures du sucre & des autres denrées des Isles, sont des mines plus précieuses, plus fécondes que celles de ses possessions de l'Amérique Méridionale.

Mais, s'il est loisible à des Négocians Français de porter chez des Etrangers les premiers les plus essentiels des instrumens aratoires, les Nègres en un mot, malgré qu'il soit reconnu *qu'un Nègre porté dans une Colonie rivale fasse l'effet de la perte*

de deux pour le nôtre ; n'eſt-il pas, ſans comparaiſon, plus juſte de permettre à des Colons d'en chercher par-tout où il s'en préſentera, & de s'en procurer n'importe de quelles mains, ni comment ; car le réſultat de l'opération des navires Français, ſi elle ſe répétait, ſerait la ruine des Colonies Nationales, & la formation ou l'accroiſſement des Étrangères ; & le réſultat, au contraire, de la permiſſion accordée aux Colons, ſerait néceſſairement une plus grande maſſe de productions, par conſéquent l'avantage certain de l'État.

Que de choſes n'aurais-je point à dire ſur cet objet, qui mériterait lui ſeul une diſcuſſion plus étendue que tous les autres ? les bornes que je me ſuis preſcrites dans cet Ouvrage ne me permettent pas de l'entreprendre ; mais j'obſerverai, du moins, que cette faible Traite de douze à quatorze mille Noirs, que font les Négocians Français, ne leur eſt même pas aſſez avantageuſe pour qu'ils en ſoient ſi exceſſivement jaloux. Ils ſont obligés par un

concours de circonſtances qui ne peuvent changer, d'acheter à la Côte preſque tous les Nègres de la ſeconde main; il en arrive qu'ils payent juſqu'à 800 liv. un Nègre qui ne ſerait pas revenu au Négociant Anglais à plus de 350 liv., parce qu'il l'aurait eu de la premiere. Voilà, d'abord, une des cauſes de la différence du prix dans la reverte que le Commerce des deux Nations en fait à leurs Colonies reſpectives.

En outre, les Négocians des Ports de mer ne font, la plupart, ce trafic qu'avec les fonds des Capitaliſtes de Paris, & n'étant, ainſi, que Commiſſionnaires de l'Armement, ils accordent à leurs Capitaines, qui ſont préſque tous leurs parens, des traitemens qui vont à ſoixante & quatre-vingt mille livres; ce qui enlève preſque tous les bénéfices, ou renchérit infiniment les objets de vente. Il eſt encore bien d'autres vices dans ce genre de Commerce, qu'il ſerait trop long d'énumérer ici. Quoi qu'il en ſoit, je crois que la France pour-

rait le laiſſer faire aux étrangers ſans chagrin, ni perte; il eſt deſtructeur de ſes Matelots: on ſait que c'eſt celui où il en périt davantage: il eſt coûteux à ſon Fiſc qui paye de fortes primes d'encouragement par tête de Noirs apportée dans nos Iſles: enfin il eſt odieux & barbare dans ſa pratique.

Oui, Négocians, ſi vous-mêmes aviez été témoins des ſcènes d'horreur qu'il occaſionne, je n'ai point aſſez mauvaiſe opinion de la plupart d'entre-vous pour croire qu'ils euſſent le courage d'en continuer les ſpéculations, & qu'ils ne s'eſtimaſſent pas heureux d'en laiſſer la honte & l'inhumanité aux autres Peuples.

Eh! quel titre, en effet, à envier que celui de Colporteur de chair humaine! c'eſt cependant le nom qu'il faut donner à tous ceux qui concourent à ces triſtes expéditions. Pluſieurs même y pourraient joindre celui de Bourreaux. Oui, Bourreaux, c'eſt le mot; & pourquoi ne pas leur attribuer ce nom puiſqu'ils ne crai-

gnent pas de le mériter ? Depuis l'instant où ils mettent le pied à la Côte de Guinée pour en enlever leur proie, jusqu'à celui où ils la débarquent dans nos Isles, c'est un enchaînement d'actes atroces auxquels leur intérêt, leur sûreté même les force, il est vrai, mais sans pouvoir les excuser. Une partie de la cargaison est composée d'Esclaves volés par leurs ordres, ou par leurs Agens, & c'est là le moindre de leurs crimes. Mais au moment où la charge du navire est complette, c'est alors qu'il faut les voir, impitoyables calculateurs, arracher des bras de la mère, déjà leur captive, l'enfant qu'elle allaitait encore, & celui qui trop jeune & trop faible, n'offrirait aucun espoir de bénéfice à la vente; c'est là qu'il faut les voir consolant à force de coups les membres d'une famille mutilée, imposant à la peine morale par la douleur physique, étouffant la plainte par l'effroi, séchant les pleurs par la rage, & domptant la nature par la faim.

Suivons-les dans le cours de la traver-

sée jusqu'au Port de leur destination. Leurs jours sont employés aux soins, non d'adoucir, mais d'enchaîner le désespoir; leurs nuits sont livrées aux sombres inquiétudes d'un tyran bourrelé. Les monstres de la mer, les voraces requins, antropophages moins cruels puisqu'ils ne s'exercent que sur des cadavres, leur formant un digne cortège, entourent l'affreuse prison d'où on leur jette les victimes à mesure qu'elles expirent, & suivent constamment la route de ce cloaque infect, où sont à la fois réunis, par le plus horrible assemblage, toutes les maladies de l'espèce humaine, tous les tourmens des enfers, & tous les crimes qui les méritent.

Ils arrivent enfin : alors les astuces de toutes sortes remplacent cet affreux tissu de barbaries. Il faut vendre, & faire toute abnégation de bonne-foi pour tromper l'acheteur sur l'âge, sur la constitution, sur la santé de l'Esclave qu'on lui offre. C'est à bord de leurs Navires (où ils ont eu grand soin de ménager le jour de ma-

nière qu'on ne puiſſe voir les vices de la peau, la lèpre, ou les autres défauts) que ſe fait la viſite de la marchandiſe, la préſentation de l'Eſclave, & ce n'eſt qu'après un bon déjeûné, pendant lequel on a eu grand ſoin de ſervir avec profuſion à l'acheteur, altéré par le trajet de la rade, du vin blanc très-capiteux & très-propre à faciliter les marchés. Rien de ſi poli, de ſi aimable que les Officiers d'un Vaiſſeau Négrier dans ce moment-là. Ce ne ſont plus ces lions féroces à face & griffes ſanglantes, ce ſont des renards cauteleux, occupés de ruſes & de ſtratagêmes, dont voici les plus communs.

De très-grand matin, avant que l'on introduiſe perſonne à bord, les Barbiers de l'équipage ont eu ſoin de raſer juſques dans la peau, la chevelure lanugineuſe, & la barbe à tous les mâles de la cargaiſon. On peint enſuite tous les individus avec une huile qui noircit la peau, & la rend luiſante & liſſe. S'il s'en rencontre quelques-uns qui aient des pians, dartres, ou telle

autre

autre maladie cutanée, le Chirurgien de l'équipage, qui n'a communément d'autres connaiſſances que celle des plus puiſſans répercuſſifs, fait tout rentrer dans la maſſe du ſang; & s'il reſte quelques veſtiges rebelles, on enduit l'endroit indiſcret d'un certain onguent noir qui tromperait l'œil le plus clair-voyant de l'acheteur le plus ſoupçonneux, & l'on ſourit perfidement en lui livrant le Nègre ainſi ſophiſtiqué.

Qu'arrive-t-il enfin de toutes ces infâmes piperies? C'eſt que l'Eſclave périt ſouvent dans les ſix premiers mois, non de l'excès du travail que le Maître rend toujours modéré dans ces commencemens, mais par l'effet de la répercuſſion de l'humeur maligne. Il eſt encore une autre cauſe fréquente de cette mortalité qui ſe jette parmi les Nègres nouveaux. Il ſe trouve des Capitaines dont l'avarice eſt telle que, pour ſe procurer plus d'eſpace pour loger une cargaiſon plus nombreuſe, ils ne mettent à bord que la quantité de proviſions néceſſaire pour une courte traverſée; ſi les

vents la contrarient & l'allongent, la diſette d'eau ſe fait ſur-tout ſentir : alors on fait boire de l'eau de mer à ces infortunés. On ſait bien que c'eſt le germe de la mort qui pénétre dans leur ſein, que jamais il n'en eſt réchappé : qu'importe ? Le poiſon eſt lent, la vente eſt prompte. Le premier paiement eſt compté, le reſte eſt aſſuré par de bons billets bien libellés. Le Colon abuſé emmène avec lui vingt ou trente de ces malheureux, & deux mois après il ne lui en reſtera pas un ſeul; il aura eu le chagrin de voir périr ſous ſes yeux vingt-cinq créatures humaines; il aura perdu le comptant qu'il a donné; il aura vu ſe perdre la denrée que devaient recolter ces Eſclaves; l'échéance des autres paiemens arrivera, & les frais de juſtice viendront conſommer ſa ruine.

Quelles réflexions une ame ſenſible ne fera-t-elle point ſur ce tableau que je n'ai pu tracer avec d'aſſez fortes couleurs, & dont j'ai même craint de rendre tous les traits !

Mais quel remède, me dira-t-on peut-être ? Puisque les Nègres sont absolument nécessaires aux cultures des Colonies, il faut bien en souffrir la traite. Oui ; mais ne vous chargez pas à plaisir de son abomination : les Etrangers cherchent à vous l'épargner, & l'intérêt vient encore ici se joindre au cri de l'humanité pour accepter ce moyen de vous sauver des crimes. Mais si l'on admet les Nègres de l'Etranger, il faudra bien les lui payer ; trente mille Noirs, que pourrait fournir dans nos Colonies la traite étrangère, au prix de 1500 liv. par tête, argent des Isles, forment une somme de quarante-cinq millions, & la solde ne s'en pourrait faire que par les denrées précieuses.

Eh bien ! serait-ce un mal en dernier résultat ? Un Nègre est payé par son travail dans cinq ans ; ce serait donc un capital de quarante-cinq millions aliéné au denier cinq. Toutes les productions que cette masse de Cultivateurs ferait naître après les cinq années feraient un bénéfice net pour les Co-

lonies, & sûrement pour tout l'Etat.

Faisons une autre réponse; les Capitaines Négriers étrangers ne font pas comme les Français; ils ne cherchent point à rapporter des denrées en retour dans leur Métropole. J'en ai vu beaucoup qui vendaient leurs cargaisons dans huit jours, & repartaient sur leur lest avec des Lettres d'échange fournies par un Négociant demeurant dans les Isles, auquel leurs Armateurs d'Europe les avaient adressés : observons que cet usage leur sert encore à diminuer les frais de l'expédition, & réunit plusieurs autres avantages. En les admettant dans nos Colonies, ils suivront sans doute la même méthode : en tout cas, on peut les y obliger, & le Commerce de France n'a plus dès-lors aucunes craintes à garder sur l'enlévement des riches productions coloniales.

Il y aurait encore un moyen bien simple de pourvoir au besoin de Nègres qui fait languir toutes nos Colonies, & de s'assurer cependant le retour entier de leurs denrées dans nos Ports. Il faudrait seulement que

tous les navires négriers, les seuls à qui l'on pourrait le permettre, qui voudraient se charger des denrées pour leur paiement, fussent expédiés, *par des acquits à caution*, d'une valeur égale ou même supérieure à celle de leur chargement, pour garant de la soumission qu'ils feraient aux Bureaux du Domaine de nos Isles, d'effectuer leurs retours en entier sans échelles, ni subtilités, dans un des quatre grands Ports de France: & ces acquits seraient fournis par des maisons de Commerce établies dans les Isles où ils auraient fait leur vente & leur chargement.

Cette idée est susceptible d'un très-grand développement. Il me suffit, quant à présent, de l'avoir proposée. En voilà assez sur un objet dont l'examen a dû terminer un travail qu'il est tems de finir.

J'ai parcouru successivement tous les points qui forment la matière des discussions élevées entre les Colons & les Négocians des Ports de mer; la comparaison précise de leurs prétentions réciproques

achevera de décider le degré de faveur qu'on leur doit.

Que demandent les Colons? Des moyens ſuffiſans & certains de ſubſiſtance pour leurs Nègres; des Nègres pour augmenter leurs productions, ou du moins pour diſtribuer d'une manière moins forcée la ſomme de leurs travaux.

Que demandent les Négocians des Ports de mer? L'aſſurance que ſeuls ils fourniront les ſubſiſtances aux Colons, & en exporteront les productions, avec la clauſe formelle que, s'ils ne peuvent ſuffire à fournir, on ſe paſſera paiſiblement de ce qui manquera, & que, ſi une qualité de productions quelconque ne convient pas, on la jettera avec réſignation, comme ordures, plutôt que d'en tirer parti par la voie de ceux à qui elle conviendrait.

En deux mots; que veulent les Colons? Conſerver & créer. Que veulent les Négocians? Réduire & détruire. Qu'eſt-il néceſſaire, après cela, d'articuler la concluſion de cet Ouvrage? Qui ne s'eſt déjà

écrié vingt fois avant d'en avoir achevé la lecture, liberté de Commerce dans les Colonies, quant à l'importation de vivres & de Nègres ; exportation totale par le Commerce de France de toutes leurs productions, excepté les sirops & taffias qui lui sont inutiles, ou ne pourraient lui être avantageux.

On voit qu'en conservant au Commerce de France l'extraction entière des productions de nos Colonies, & demandant seulement les moyens d'augmenter ces productions, c'est ne diminuer en aucune manière notre Navigation, c'est même tendre à l'augmenter. Nos Colonies produisent actuellement une valeur à exporter de 150 millions, elles en produiront une de 200 avant dix ans, si la liberté de l'importation est accordée : donc il faudra plus de navires : je sens bien que c'est en réduire une partie au bénéfice du fret ; mais qu'importe à l'Etat ? D'ailleurs, cette nécessité d'une Navigation immense pour nos Isles à sucre n'est pas prouvée sans contradiction à ceux

qui penſent que jamais la Marine guerrière de la France ne fut ſi brillante que ſous le règne de Louis XIV, préciſément à une époque où le Commerce des villes maritimes de France n'envoyait pas annuellement cent petits navires dans toute l'étendue de l'Amérique.

Finiſſons par un principe ſimple, mais d'une vérité inaltérable. Qu'eſt-ce que doit chercher l'Etat ? Abondance & bas-prix de tout ce que ſes Membres conſomment ; abondance & haut-prix de tout ce qu'ils vendent à l'Etranger. Il aura tout fait en obtenant ces deux points. Tel doit être ſans ceſſe le but de toutes ſes opérations ; il eſt certain que celles, qui le maſquent ou le contournent, finiſſent par le manquer.

FIN.

N. B. J'ai cru devoir joindre ici un morceau qui n'eſt pas étranger aux matières que j'ai traitées.

CONVERSATION

D'un Officier d'Artillerie.

UN Officier d'Artillerie d'un grade ſupérieur, qui avait paſſé une partie de ſa vie dans les fonderies, & qui connoiſſait parfaitement cet Art, ſe promenait un jour ſur le Quai de Bordeaux. Quelques bariques pleines de houes, de haches, de ſerpes, venaient de ſe défoncer en les déchargeant. Il prend envie à cet Officier de viſiter ces outils, il les trouve de la plus mauvaiſe qualité. A côté de ces bariques étaient des cylindres pour les Moulins à ſucre, & des chaudières de fer, qui allaient être embarqués ſur un Navire que l'on chargeait à Quai. Il examine ces cylindres & ces chaudières, & les trouve d'un fer aigre, plein de pailles. Comme il ignorait pour quel pays & à quel uſage ces objets étaient deſtinés, la curioſité lui prend de s'en informer d'un Commis de Négociant qui donnait des ordres pour l'embarquement de ces objets. Ces outils que vous voyez, Monſieur, ſont deſtinés pour Saint-Domingue, lui répond le Commis, ces cylindres ſervent aux Moulins qui expriment le ſuc des cannes, & c'eſt avec ces chaudières qu'on fabrique les ſucres.—Mais, Monſieur, ces outils ſont d'une bien mauvaiſe qualité, le fer de ces cylindres & de ces chaudières eſt d'une fonte mal épurée; pour peu que la terre ſoit dure dans ce pays-là, ces houes ſeront émouſſées en moins d'une minute; ſi la preſſion des Moulins à ſucre eſt un peu conſidérable, ces cylindres doivent ſe fendre très-aiſement; ces chaudières ne peuvent eſſuyer un coup de feu très-vif, & les gens qui ſe ſervent de ces objets doivent en faire une rui-

neuſe conſommation. --- Vous avez raiſon, Monſieur, auſſi les faiſons-nous faire dans cette intention; car, plus les Colonies conſomment de ces effets, & plus nous leur en envoyons; plus nos bénéfices ſont conſidérables, plus nous entretenons d'Ouvriers, plus nous nourriſſons de Cultivateurs, plus nous chargeons de navires, plus nous formons de Matelots.

Je ne finirais pas ſi j'entrais dans le détail de tous les avantages que la France retire de notre manière de traiter avec nos Colonies. --- Je vous entends, Monſieur, répond l'homme de guerre; mais que vous donne-t-on en échange de ces effets? Probablement du ſucre, du café, du coton, de l'indigo, ces productions ne viennent certainement que de la terre; mais ſi pour ouvrir cette terre, le Nègre ne peut faire en trois coups ce qu'il ferait en un ou deux avec un meilleur inſtrument, ſi l'acheteur de ces cylindres, de ces chaudières eſt obligé de les changer continuellement, d'en acheter perpétuellement de nouveaux, la main-d'œuvre de ce pays-là doit perdre néceſſairement près de moitié de ſon activité, la terre doit rendre moitié moins de productions qu'elle devrait donner; vous avez à votre tour, ce me ſemble, moins de denrées, moins de fret, moins de navigation, moins d'échanges à faire avec l'Etranger, en un mot, le Royaume a moins de commerce? --- Ce que vous me dites, Monſieur, a bien quelqu'apparence de raiſon, mais il faut que vous ſachiez une choſe, c'eſt que la France n'eſt ſuſceptible que d'une certaine ſomme de navigation & de commerce; mille choſes concourent à cet inconvénient: nous n'avons donc pas beſoin, nous autres Négocians, que les cultures de l'Amérique augmentent leurs productions; pourvu que cinq cens Navires, ou à-peu-près,

que nous pouvons armer, ſoient chargés, ſoit en allant, ſoit en venant, cela nous ſuffit. Que nous importe que les Colonies faſſent le double de leurs revenus ? On ſerait obligé de ſe ſervir de l'Etranger, ſi leurs productions étaient plus conſidérables, & c'eſt ce que nous ne pouvons ſouffrir. --- Mais je ne conçois pas, Monſieur, qu'un Royaume comme celui de France puiſſe être borné dans ſon Commerce & dans ſa Navigation. --- Je vais, Monſieur, vous expliquer cela. Un Négociant, après quinze, vingt, trente ans de travail, laiſſe une fortune de deux ou trois millions à ſon fils, & à ſa fille. Le fils ne prend point la profeſſion de ſon pere, on le revêt d'une charge dans une Cour Souveraine. La fille épouſe un homme de qualité, ou un Magiſtrat de Haute-Robe, & les trois millions ſortent du Commerce au moment préciſément où ils lui ſeraient de la plus grande utilité pour ſon extenſion. Si le Gouvernement exigeait les mêmes dégrés de Nobleſſe pour la Magiſtrature que pour le ſervice de Guerre, les fonds ſortiraient moins du Commerce, le fils ſerait élevé dans la profeſſion de ſon pere, & nous verrions en France, comme en Angleterre, une longue ſuite de Négocians de pere en fils, qui ſe tranſmettraient les uns aux autres les connaiſſances, l'expérience & les fonds néceſſaires pour cette profeſſion. Vous verrez dans cette Ville, préciſement le contraire. Tous nos Commerçans ſont en général des gens intelligens & adroits en ce qui concerne leur intérêt, mais l'exiguité des moyens avec leſquels ils ont commencé, ne leur permet pas de donner une plus grande extenſion à leurs ſpéculations. Leurs fonds ſont trop peu conſidérables ; Paris qui attire tout, ſe livrant entiérement aux calculs & au jeu des effets royaux ne renvoie rien dans les Provinces,

cela donne à l'argent une trop haute valeur, & empêche que les fonds de la Nation ne refluent dans le Commerce.

Au moindre événement, à la moindre perte, les affaires de nos Commerçans s'embarrassent, le crédit manque, & une maison de Commerce est culbutée. Toutes ces causes & mille autres qu'il serait trop long de vous déduire, font, que véritablement la Navigation & le Commerce de la Nation sont extrêmement circonscrits, & que nous avons un intérêt contraire à l'extension de la culture des Colonies, parce que son augmentation amenerait la nécessité de se servir de l'Etranger. Or, cet Etranger que l'on introduirait, pourrait fort bien, en dépit de toutes prohibitions, y apporter des houes, des outils en tous genres, des jeux de moulins, des chaudières, infiniment meilleurs que ceux que nous portons, & vous sentez que les Colons leur donneraient nécessairement la préférence sur les nôtres; c'est ce qu'il est essentiel pour nous d'empêcher. Vous sentez, Monsieur, que cette concurrence nous conduirait à payer mieux nos Ouvriers, à donner plus de soin aux Manufactures & aux Fabriques, & que définitivement nous gagnerions moins sur les Manufacturiers, les Fabriquans & les Colons. --- Mais, Monsieur, les Propriétaires de l'Amérique ne sont-ils pas Français? Ne consomment-ils pas en France les produits de leurs revenus? Les trois quarts des grandes propriétés de l'Amérique n'ont-ils pas passé par des mariages ou des acquisitions aux plus grands Seigneurs du Royaume, à des Gentilshommes des plus anciennes races, qui servent l'Etat, soit dans la Magistrature, soit dans les Armées? Pourquoi donc borner leurs cultures & leurs fortunes, parce que celle des Négocians, & conséquemment leurs moyens

d'échange & de navigation ſont bornés ? Pourquoi borner leurs conſommations dans le Royaume, conſéquemment le Commerce de l'intérieur, conſéquemment l'entretien des Ouvriers de luxe, des Artiſtes, des Bouchers, des Boulangers, des Cultivateurs du Royaume, & cela parce qu'on ſe ſervirait d'autres Agens, ou d'autres Navires que des Français. Mais, Monſieur, ou je me trompe fort, ou ces Propriétaires de l'Amérique ſont bien indolens, bien endormis ſur leurs intérêts, ou ils doivent vous regarder comme leurs plus grands ennemis. Mais il me ſemble que des Manufacturiers, que des Fabricans, que des Artiſtes, que tous les gens enfin qui pourraient vivre des moyens qu'apporte dans la circulation une maſſe de denrées de cent, ou de cent-vingt millions de plus dans un Royaume, il me ſemble, dis-je Monſieur, que tous ces gens-là ne doivent point être de votre avis. Vous craignez que les Etrangers n'introduiſent en contrebande dans les Colonies les inſtrumens aratoires dont vous prétendez être ſeuls en droit de les fournir ! Pourquoi cette crainte qui peut être déplacée ? Pourquoi mettre en fait & comme un moyen d'excluſion, ce qui doit néceſſairement être conſervé en queſtion ? D'ailleurs, vous avez un ſûr moyen d'empêcher cette contrebande, & ce moyen eſt dans vos mains. Que les inſtrumens aratoires & de Manufactures de première néceſſité pour les Iſles ſoient les meilleurs qu'il y ait en Europe. Nous fabriquons, nous, Monſieur, pour l'Artillerie du Roi les meilleurs outils, les meilleures haches, les meilleures ſerpes qu'il y ait en Europe. Nos Ouvriers ſont cependant Français. Les vôtres ſeraient-ils moins habiles ? Qu'ils le deviennent davantage ! Que vos forges, que vos chaudières, & vos cylindres de moulins ſe perfectionnent. Payez mieux.

& plus cher les Entrepreneurs des Manufactures. Ayez moins le desir de gagner sur eux ; la main-d'œuvre étant infiniment moins chere en France qu'en Angleterre, parce que les vivres y sont à meilleur marché, vous pourriez donc obtenir la préférence, & en Europe, & dans vos Colonies, & même dans les leurs, sur toutes leurs fournitures.

Savez-vous ce que je ferais, si j'avais l'honneur d'influer dans les décisions du Gouvernement ? J'exclurais pour quatre générations vos fils de Négocians de toute office de Magistrature comme de tout Emploi militaire. Je les obligerais au moyen de cela de rester dans la Profession de leurs peres, & d'y conserver conséquemment leurs fortunes. Mais en attendant l'effet de ce réglement salutaire, & pour eux, & pour l'État, je me servirais de l'office des Etrangers pour suppléer à ce que nos Négocians ne peuvent faire pour l'accroissement de la culture des Colonies.

--- C'est-à-dire, Monsieur, d'après votre système, que si toutes les Colonies avaient besoin pour réparer les mortalités de leurs Esclaves d'une quantité de vingt, vingt-cinq mille Nègres tous les ans, si après une guerre de six ans elles avaient besoin d'une réparation de soixante, quatre-vingt mille Nègres, parce que l'interruption du Commerce de Guinée n'aurait pas permis de les en fournir pendant six ans, si par la circonscription du Commerce des Négocians Français, ils ne pouvaient en procurer que dix mille par an, vous auriez tout bonnement recours aux Etrangers ? --- Certainement, Monsieur. --- Mais, si vous permettez aux Etrangers l'entrée dans vos Colonies, & qu'ils y apportent soixante, quatre-vingt, cent mille Nègres, les Colonies leur devront donc un retour en denrées de 70, 90, 120 millions, & alors le Commerce de France est

perdu, la Navigation eſt perdue, les Manufactures, les Fabriques, la culture du Royaume ſont perdues.

— J'ai oui dire, Monſieur, que les Colonies donnaient cent-cinquante millions à la France. J'ai oui dire qu'un Nègre travaillant, donnait cent piſtoles ſur une ſucrerie, & 4 à 500 livres par les autres cultures. J'ai oui dire qu'il y avait telle ſucrerie qui pourrait donner deux & trois cent mille livres, qui faute de 50, 60 Nègres; qui fournis par l'Étranger, ne coûteraient pas plus de quatre-vingt mille francs, ne produiſait pas cinquante mille francs par an à ſon Propriétaire. Un de mes Amis me diſait l'hiver dernier à Paris qu'il était dans ce cas, ainſi que trois ou quatre cents autres Propriétaires. Quel inconvénient donc, Monſieur, (je ne parle pas des Négocians qui ne voient & ne doivent voir que leur intérêt du moment, je parle du Commerce en général) quel inconvénient y aurait-il de faire un ſacrifice de trente, quarante, cinquante millions de denrées pendant cinq, ſix ans; ſi ce ſacrifice doit être une raiſon d'augmentation de culture, conſéquemment de Commerce, de trente, quarante, cinquante, cent millions de denrées au bout de quelques années. Je vous avouerai d'ailleurs une choſe, Monſieur, qui me fait frémir: c'eſt que dans cet état de beſoin d'Eſclaves, où je vois que les Colonies ſont réduites, connaiſſant les hommes en général comme je les connais, je ſuis certain que les Nègres y doivent être extrêmement malheureux; les trois quarts des Propriétaires qui ſont en France, ſont des gens néceſſités a de grandes dépenſes pour ſoutenir l'état de leurs grades & de leurs naiſſances, ils n'ont jamais été ſur leurs biens; ils veulent avoir toujours les mêmes revenus ſans s'embarraſſer ſi ce qui leur reſte de Nègres peut, ou ne peut pas, ſuffire aux travaux de leurs

cultures. Le Régisseur de ces biens, indépendamment de ses bénéfices, croit son honneur intéressé à soutenir les revenus sur le pied des anciens produits. Le malheureux Esclave forcé de faire le travail de deux hommes, doit nécessairement succomber à la longue sous le poids de ses travaux, les Négresses ne doivent point faire d'enfans, le lait doit tarir dans leur sein, leurs nourrissons doivent être faibles, languissans, & ne doivent point vivre. Ces malheureux doivent tromper la nature, peut-être l'outrager dans ses réproductions; ils doivent fuir les habitations de leurs Maîtres. Si les Colonies ont des montagnes, des lieux de difficile accès, il doit s'y rassembler beaucoup d'Esclaves fugitifs, le désespoir souvent produit le crime & la révolte : je suis homme, & je sais ce qu'un homme désespéré est en état de faire. Je vois enfin, je vous en demande pardon, je vois dans le système de vos Négocians des maux & des calamités sans nombre. Je vois dans l'avenir l'anéantissement des Colonies. Je vois l'accomplissement des Prophéties de M. l'Abbé Raynal. Je vois le massacre des Maîtres & de tous les blancs. Je vois..... & je vous quitte pour finir un conversation qui m'attriste infiniment.'

On observera qu'il ne fut question dans cette conversation, ni des vivres pour les Esclaves, ni de la farine. Cet Officier d'Artillerie était un homme de bien, un homme de sens, plein de sensibilité; il n'eût pu se défendre de quelque mouvement d'indignation à la lecture d'Ecrits légers & captieux qui osent attaquer un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, parce que cet Arrêt permet dans les Colonies l'introduction directe des premiers besoins de la vie, qui n'ont jamais pu & ne pourront jamais y être fournis sans les secours des Etrangers.

Etrangers. Se fût-il jamais persuadé que les Cultivateurs du Royaume sont intéressés à empêcher qu'on n'approvisionne les Colonies par l'office de l'Etranger de riz que la France ne produit point ; de morue dont le haut prix est la preuve que la Navigation Française n'en donne tout au plus que la moitié de la consommation du Royaume ; de bois enfin de toute espèce dont la France manque entiérement.

Quel est le but de l'établissement des Colonies, eût-il dit ? La culture de denrées que la France ne produit point, & qu'elle serait obligée de tirer de l'Etranger, si elle n'avait point de Colonies.

Que fait la France de ces denrées ? Elle en consomme un tiers, & elle vend le reste à l'Etranger, qui lui doit un retour ou de denrées, ou d'effets qui lui manquent, ou d'argent.

Quelle est cette masse de productions des Colonies ? 150 millions, sans y comprendre 25 à 30 millions de sirops amers, dont la France ne peut se charger, & dont elle force de donner un débouché à ses Colonies par l'office de l'Amérique septentrionale.

Les cultures des Colonies sont-elles à leur plus haut point de culture ? Non, décidément non. Ceux qui l'avancent, ou se trompent, ou ont intérêt de dire le contraire de la vérité à cet égard.

A quoi pourraient se porter les productions des Isles, si elles étaient approvisionnées de la quantité de Nègres qui seraient nécessaires aux cultures & aux manufactures ? Au double de leurs revenus actuels, c'est-à-dire à 250 & 300 millions.

Quel est le prix d'un Nègre Anglais ? 1320 liv. à choisir. Quel est celui d'un Nègre Français ? 2000, 2250, même 2400 livres.

Les Colonies produiſent-elles la quantité de vivres néceſſaires à la nourriture des Eſclaves ? Non. Les ſéchereſſes fréquentes d'un côté, les pluies exceſſives de l'autre, la détérioration des terreins propres aux vivres, les ouragans, les tremblemens de terre expoſent ces Pays à des famines imprévues, & qui les mettent dans la néceſſité preſque continuelle d'avoir recours au dehors pous les premiers beſoins de la vie.

Quels ſont les Pays les plus proches de ces Iſles, & d'où l'on puiſſe le plus promptement tirer ces premiers beſoins de la vie ? La Nouvelle-Angleterre, qui, en général, n'en eſt pas éloignée de plus de 400 lieues.

En combien de tems les Iſles peuvent-elles recevoir les ſecours de la Nouvelle-Angleterre ? En ſix ſemaines au plus tard.

Quel eſt le tems que mettrait la France à ſecourir ſes Colonies ? *Cinq & ſix mois au moins, & ſouvent davantage*, ſi les vents, comme cela arrive fréquemment, retenaient ſes Navires deux & trois mois dans ſes rivières.

Que pourrait leur envoyer la France ? De la farine, & encore ſe trouverait-il des circonſtances où elle ne le pourrait pas, car ſouvent elle en manque elle-même ; & la preuve en eſt dans la quantité de bled qu'elle tire de l'Etranger, ce qu'elle ne ferait point ſi elle en récoltoit au-delà de ſa conſommation.

A quel prix pourrait-elle donner ſes farines ? Ce prix ſerait dans les Iſles en raiſon du preſſant beſoin où elles ſeraient réduites : on peut donc l'évaluer, vu la *modération* du Négociant Français, à 15, 20, 25 ſols la livre, le Propriétaire de 300 Nègres dépenſerait donc par jour 4,500 livres pour la nourriture de ſes Eſclaves.

Quel eſt le prix courant de celle de la Nouvelle-Angleterre ? 25 à 30 livres le quintal.

Quel eſt le prix de la morue de la Nouvelle Angleterre ? Entre 4 & 5 ſols. A quel prix le commerce de France pourrait-il donner la morue ? A 70, 80, 100 livres, & peut-être plus, le quintal.

A quel prix monterait le riz de la Caroline, apporté par l'Anglo-Américain dans nos Ports ? A 3 & 4 ſols la livre. Et celui tiré du Levant, que nos Négocians prétendent qu'ils enverraient dans nos Colonies ? A 15 ou 20 ſols, peut-être plus dans un cas de diſette.

En trouverait-on toujours dans les Ports une ſuffiſante quantité pour fournir les Colonies dans le cas d'une famine imprévue, pour nourrir enfin deux, trois cents mille Eſclaves ? Pourrait-il y avoir dans les Ports un dépôt conſtant de riz toujours entretenu par des Entrepreneurs, qui, ſur peine de la vie, de la confiſcation de leurs biens & de la flétriſſure de toute leur famille, s'obligeraient, comme cela eſt raiſonnable, à cette fourniture extraordinaire, qui pourrait fort bien n'avoir lieu que tous les deux ou trois ans, & à l'improviſte ? Non. Les Négocians diront peut-être que oui ; mais à coup ſûr ils ne pariront pas, & s'ils parient, ils ne mettront rien au jeu.

Après toutes ces queſtions & ces réponſes, il eſt à préſumer que le procès des propriétés des Colonies contre les intérêts des Commerçans ſerait jugé dans l'eſprit de l'Officier d'Artillerie. Il dirait, des Nègres ! des Nègres, non-ſeulement pour l'entretien raiſonnable des cultures actuelles, mais encore pour l'augmentation de ces cultures ! Il dirait, des vivres en abondance ! des vivres à bas prix pour les Eſclaves ! quelques ſacrifices même que l'on ſoit obligé de faire,